

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; E. Payen; Paul Labbé; M. Sauvé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française.
Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

La mort de M. Rodier.....	401
La France et les chemins de fer de l'Asie turque..	402
La question des réformes arméniennes.....	405
Le Consortium et les emprunts industriels chinois, par KAT.....	408
La pénétration de l'Italie en Asie Mineure et la presse italienne.....	412
Les droits de la France à Mascate.....	417
Les trois principaux projets politiques du gouver- nement yunnanais, par ALBERT MAYBON.....	420
Taro Katsoura.....	428
Indochine. — Les recettes du budget général. — Le monopole de l'alcool en Cochinchine. — L'intérim du gouverneur général. — Le conseil colonial de Cochinchine. — Les lois ouvrières en Indochine. La circulaire sur la paperasserie administrative. Les plantations de caoutchouc de Cochinchine. — Une mission d'études agricoles en Indochine. — Un office entomologique au Tonkin.....	431
Extrême-Orient. — Chine : L'inauguration de la pré- sidence de Youan Chi Kai. — L'Allemagne et les missions en Chine. — Une université pour la Chine centrale.....	435
Japon : Le départ de M. Regnault. — L'immigration dans l'Amérique du Sud.....	440
Perse : Les élections législatives, la situation poli- tique. — La frontière turco-persane. — La ligne Mohammerah-Khoramabad.....	441
Asie anglaise : L'agitation musulmane et l'All-India Moslem League. — Le brigandage politique au Bengale. — L'hygiène publique dans l'Inde.....	443
Nominations officielles.....	447
Bibliographie.....	447
CARTES	
Chemins de fer de l'Asie turque.....	403
Yunnan-fou et la cité commerciale.....	421
Les projets de chemins de fer yunnanais.....	424

LA MORT DE M. RODIER

M. Rodier vient d'être surpris par la mort au moment où il était nommé gouverneur général de l'Indochine par intérim et où il allait partir pour occuper ce poste de choix. Il a succombé subitement le 5 novembre, et il n'aura donc pu revoir cette terre d'Indochine qu'il aimait tant et où il avait accompli la plus grande partie de sa carrière.

Ancien élève de l'École polytechnique, ancien officier d'artillerie M. Rodier était entré il y a vingt-six ans dans le corps des résidents et après en avoir gravi les différents échelons il avait été nommé résident supérieur du Cambodge, puis lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, poste qu'il abandonna en 1907 pour celui de gouverneur de la Guyane, puis de la Réunion.

M. Rodier avait laissé en Indochine le souvenir d'un homme énergique et d'une rectitude absolue. Bienveillant sans faiblesse il était aimé de ses subordonnés dont il avait su être l'ami autant que le chef. Le plus grand nombre de ceux qui l'avaient connu dans notre grande colonie d'Asie se félicitaient de son retour, et ses grandes qualités le rendaient digne du poste éminent qui lui était confié.

M. Rodier n'était âgé que de cinquante-neuf ans. Il avait été récemment promu commandeur de la Légion d'honneur.

Afin d'éviter de nouveaux frais d'encaissement, nous prions les adhérents et souscripteurs du Comité qui n'ont pas acquitté leur souscription pour 1913 de bien vouloir nous en envoyer le montant.

Les envois de souscriptions peuvent être faits, 19, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste à l'adresse du trésorier du Comité.

LA FRANCE

ET

LES CHEMINS DE FER DE L'ASIE TURQUE

Les accords franco-turc et franco-allemand que nous annonçons et dont nous donnions les grandes lignes dans notre numéro de septembre ne sont pas encore conclus ; mais on a publié à plusieurs reprises, pendant le mois écoulé, de bonnes nouvelles des négociations et les ententes, qui sont, comme nous l'avons expliqué, la condition l'une de l'autre, paraissent devoir intervenir prochainement.

*
* *

Le réseau ferré que la Porte concéderait ou réserverait à des compagnies françaises, avec le consentement, là où il est nécessaire, des compagnies allemandes qui avaient des concessions ou droits de préférence antérieurs, serait ce que l'on faisait prévoir : le croquis ci-contre permet de s'en faire une idée.

Dans le Nord et le Nord-Est de l'Asie Mineure, des Français — en l'espèce la Régie générale des chemins de fer — construiront et exploiteront une ligne reliant Samsoun à Sivas. Ce « tronc » de chemin de fer lancera des embranchements sur Tokat, vers Yozgat, mais sans atteindre ce point ni dépasser la ligne de partage des eaux entre le Yéhil Irmak et le Kizyl Irmak, et sur Erzindjian et Pékériidj, point qui doit être plus tard relié par les mêmes concessionnaires à Trébizonde. De Sivas la ligne principale sera continuée jusqu'à Kharpout et un point situé tout près d'Argana-Maden où elle se soudera à un embranchement de la Bagdadbahn. De là elle sera poussée ultérieurement vers l'Est jusqu'à Bitlis et Van. Enfin un grand embranchement, quittant à Kazva la ligne de Samsoun à Sivas, sera lancé plus tard vers Castamouni et Bolou ; on ne saurait dire encore à quel endroit il se soudera à l'embranchement concédé aux chemins de fer allemands d'Anatolie entre Ada-Bazar-Dusljé-Bolou, et même, croyons-nous, jusqu'à un point situé à 60 kilomètres à l'Est de cette dernière ville : le partage de la ligne à construire entre ce point géographique et Dusljé serait un des objets de la discussion qui se poursuit entre financiers français et allemands.

Sans doute toutes ces voies ferrées ne seront pas immédiatement concédées à nos compatriotes. On commencerait par la ligne Samsoun-Sivas avec le petit embranchement de Tokat. Le reste serait seulement réservé aux concessionnaires français en vertu d'un droit de préférence. Mais cela doit suffire pour l'instant. Une concession de voies ferrées comme celles que l'on peut obtenir dans l'Asie turque n'a de valeur pratique qu'accompagnée du contrat financier nécessaire pour

en permettre la réalisation. La Turquie n'est pas en mesure d'obérer simultanément ses finances d'un grand nombre de ces contrats. Elle a intérêt à attendre que le développement des pays traversés par les voies ferrées augmente ses ressources budgétaires et lui permette peu à peu d'étendre le même bienfait aux autres régions de l'Empire. Sans doute cette raison d'ajourner doit-elle être moins forte en ce qui concerne la ligne Samsoun-Sivas qu'en ce qui concerne les autres : de bons observateurs estiment que la richesse du pays desservi doit assurer à ce chemin de fer un trafic capable de le rendre assez vite « payant ». Mais il est une autre cause, encore plus impérieuse, de délais : on ne peut utilement commencer les chemins de fer dans l'intérieur qu'une fois achevé le rail reliant leur tête de ligne à la côte. C'est pourquoi, dans ce qui est accordé aux Français, il y aura, à côté de concessions, de simples droits de préférence : nous venons de dire qu'on n'aurait aucun motif raisonnable de s'impatienter de cet échelonnement que les mêmes circonstances ont également imposé aux réseaux allemands d'Anatolie et du Bagdad.

Tel qu'il se présente, le futur réseau français du Nord de l'Asie Mineure doit avoir un beau développement. Il dépassera certainement 2.000 kilomètres puisque les lignes dont la longueur a été estimée (l'évaluation kilométrique, d'ailleurs seulement approximative, de chacune d'entre elles figure sur le croquis) doivent en avoir environ 1.630. Reste la partie terminale d'Argana à Bitlis et Van dont le tracé reste fort incertain et dont on n'a même pas pu évaluer en gros la longueur ; mais si on veut bien examiner la distance qu'elle devra couvrir en pays accidenté, on verra que le chiffre global que nous donnons pour le réseau français d'Asie Mineure doit se trouver plutôt en dessous qu'au-dessus de la réalité.

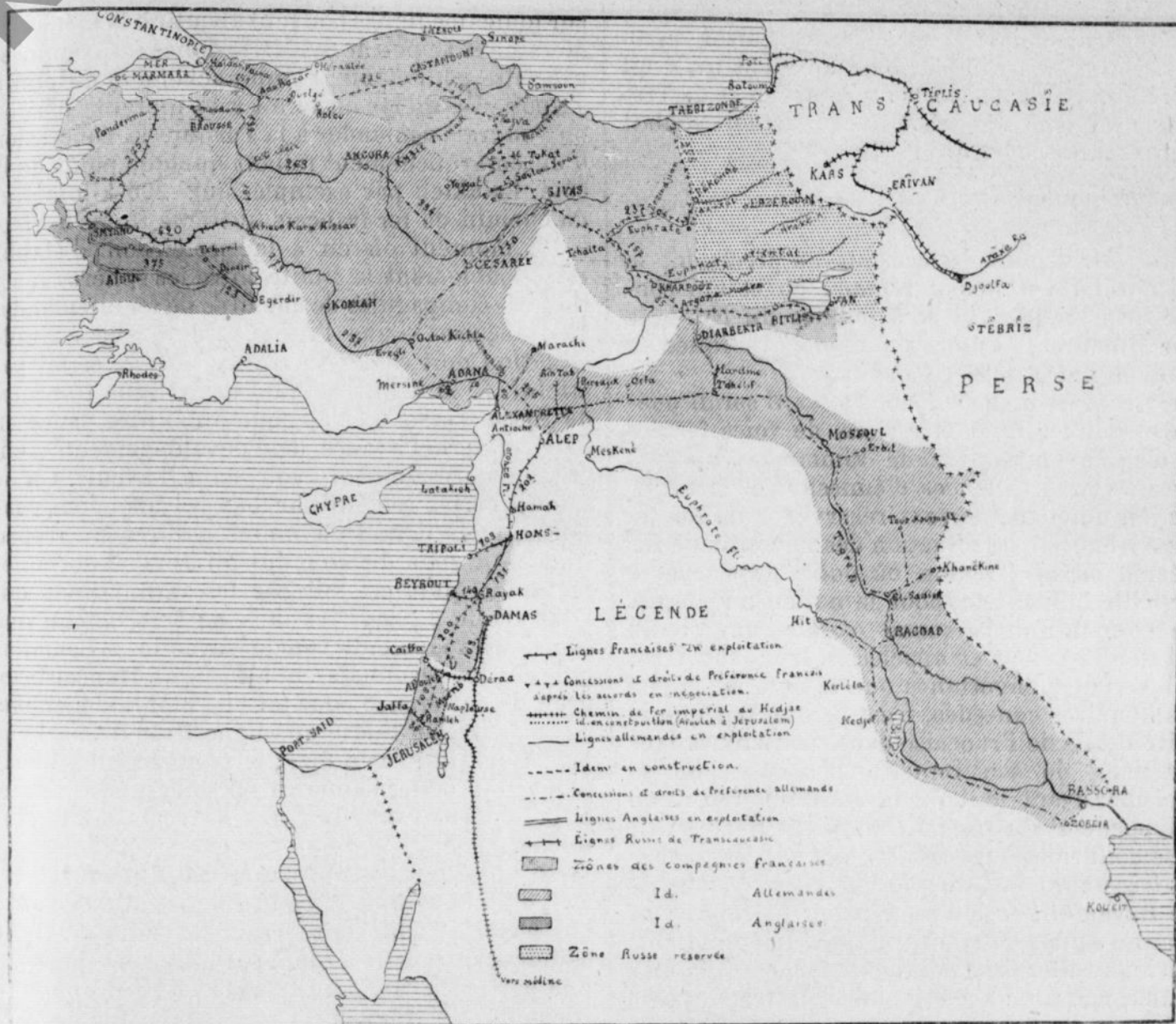
Pour apprécier la part qui nous reviendra en fin de compte dans le futur réseau du Nord de l'Asie Mineure il faut ajouter aux lignes à construire celles que la Compagnie française du Smyrne-Cassaba et Prolongements exploite déjà, soit 695 kilomètres de Smyrne à Afioun-Karahissar et à Panderma.

A considérer les longueurs, notre situation ne sera donc pas trop inférieure à celle des Allemands qui ont 1.449 kilomètres en exploitation en Anatolie y compris la région d'Adana et d'Alexandrette (pour le nombre afférant à chacune des lignes consulter le croquis). Il faut y ajouter quelque 800 kilomètres pour les futures lignes d'Angora à Césarée, de Oulou-Kichla à Césarée et Sivas et 225, en partie construits et le reste en construction, entre Osmanieh et Alep. Une fois ce réseau achevé il aura donc quelque 2.500 kilomètres de développement. Il est vrai que pour compléter la part des Allemands il faut ajouter l'immense ligne d'Alep à Bagdad et à Bassorah avec ses embranchements. Comme étendue, le réseau de Syrie (874 kilomètres en exploitation) qui s'ajoute à notre lot ne saurait se comparer avec elle. Mais

la place était prise, nous ne pouvions plus prétendre à aucun morceau du Bagdad et on doit reconnaître que, dans ce qui restait à prendre ou à partager au moyen de quelques arrangements, nous ne sommes pas mal servis.

La seule critique que l'on puisse faire à ce futur réseau français d'Anatolie et d'Arménie est qu'il garde moins bien ses abords et ses débouchés que le réseau allemand voisin : pourquoi, par exemple, la ligne allemande de Césarée à

tion que l'on pouvait faire à la demande par des Français de la concession des lignes dites d'Arménie, l'opposition de la Russie, a complètement disparu. Djavid bey qui est le négociateur des accords a compris Saint-Pétersbourg dans ses itinéraires. Il a négocié avec le gouvernement russe une entente qui semble sur le point de se conclure. La Russie consentirait au relèvement des droits des douanes ottomanes de 8 à 15 0/0, à la soumission des sujets russes à certains



Sivas doit-elle arriver jusqu'à ce dernier point et ne serait-elle pas partagée entre français et allemands comme celle, par exemple, qui se dirigera de Sivas vers Angora en passant près de Yozgat.

Pour apprécier la situation on doit dire enfin que la zone d'action réservée à nos constructeurs et exploitants de chemins de fer dans le Nord-Est de l'Asie Mineure est parmi les meilleures régions de l'Empire ottoman ; elle est assurément supérieure aux plaines, en grande partie désertiques, des plateaux de Koniah et d'Eregli. Le pays de Castamouni en particulier passe pour fort beau.

Enfin, il faut ajouter que la principale objec-

impôts dont les étrangers étaient jusqu'ici exempts, à la condition d'être représentée dans le conseil de la Dette Ottomane et d'obtenir des garanties en ce qui concerne les chemins de fer qui pourraient être plus tard construits à l'Est de la ligne Trébizonde-Pékéridj et au Nord de la ligne Argana-Bitlis-Van qui sont réservées, nous venons de le voir, aux Français. Elle s'attacherait à assurer à ses nationaux ou à des compagnies acceptées par elle — nous avons dit il y a deux mois qu'on avait envisagé la rétrocession à des Français des droits qu'elle se réserve — la concession exclusive des chemins de fer dont on déciderait la création dans cette zone de couverture qu'elle veut garder à la Transcaucasie. On croit savoir qu'un accord est virtuellement con-

du sur ces bases entre Constantinople et Saint-Petersbourg; la Turquie voudrait seulement que le droit de la Russie dans cette région ne puisse être opposé à des voies ferrées qui seraient construites sur les ressources financières locales.

Pour finir de montrer les avantages obtenus par la diplomatie française il faut mentionner que la construction et l'exploitation des ports d'Héraclée et d'Inéboli sur la mer Noire, et de Jaffa, de Caïffa et de Tripoli sur la côte méditerranéenne serait donnée à la maison Schneider, représentant d'autres sociétés françaises associées. Enfin nos compatriotes auraient un droit de préférence sur les ports de Samsoun et de Trébizonde si leur concessionnaire actuel voulait renoncer à les construire.

*
* *

Telle est, exposée avec plus de précision, la situation faite à nos nationaux en ce qui concerne les grands travaux publics du Nord de l'Asie Mineure que nous avons déjà indiquée en gros dans notre numéro d'août.

Mais, comme nous le disions alors, il serait puéril de n'estimer les concessions de voies ferrées que d'après le nombre de kilomètres qu'elles couvrent et les bénéfices d'émission et de construction qu'elles peuvent réserver à tel ou tel groupe français. La situation des chemins de fer à créer dans une région où notre pays exerce une vieille influence a, pour la nation du moins, prise comme une personne morale, supérieure aux intérêts privés et appelée à leur survivre, une bien autre importance que le nombre même des kilomètres concédés. C'est ce qui fait que le Comité de l'Asie Française dans ses vœux et dans les articles de son Bulletin n'a cessé de se préoccuper avant tout de la consolidation et du développement du réseau français de Syrie.

Il se confirme que celui-ci obtient des avantages très appréciables. Une ligne sera construite entre Rayak et Ramleh pour relier le Beyrouth-Damas au Jaffa-Jérusalem; d'après les premières prévisions cette ligne doit venir toucher à la mer à Caïffa, mais il se peut que l'on trouve plus avantageux de lui faire suivre un tracé plus direct par l'intérieur. De toutes manières cette voie de jonction, mettant en communication deux lignes françaises, ajoutera quelque 300 kilomètres à notre réseau de Syrie. En outre, des conventions de trafic remédieront à la concurrence que la ligne impériale Damas-Déeraa-Caïffa fait à la ligne française Mzérrib-Damas-Beyrouth. Un point noir subsiste pourtant de ce côté: l'embranchement impérial que la main-d'œuvre militaire turque construit entre Afouleh et Jérusalem par Naplouse. Cet enchevêtrement, ce parallélisme de lignes est peu acceptable et nous espérons que les accords en négociation assureront à cet égard l'avenir.

Mais le grand reproche que l'on peut et doit faire aux accords franco-turc et franco-allemand,

tels du moins qu'on présente leur projet au public, est de ne porter absolument aucun remède aux intérêts français compromis dans la Syrie du Nord par les abandons consentis il y a quelques années aux Allemands par les groupes qui en avaient charge. Nous n'avons pas ici, ne faisant pas un historique des tractations de la Compagnie du Bagdad avec les Français, à nous appesantir sur ce pitoyable passé. Qu'il nous suffise de résumer ses résultats: le contrat de la Bagdadbahn réserve à cette compagnie allemande un droit de préférence sur toutes les lignes pouvant aboutir à la mer entre Mersine et Tripoli de Syrie. Il a donc fallu composer avec elle pour établir l'embranchement d'Homs à Tripoli. De même on serait à sa merci le jour où on voudrait demander à la Turquie la concession d'un embranchement reliant quelque point de la côte, Latakieh par exemple, aux 200 kilomètres du chemin de fer français qui relie Homs à Alep.

Du moment où on a la prétention d'établir raisonnablement la limite entre les sphères d'action des compagnies de chemins de fer allemandes et françaises dans l'Asie turque, une pareille situation doit cesser, sinon ce but ne serait pas atteint. Il faut que le Nord de la ligne française de Syrie cesse d'être, pour ainsi dire, lancé en l'air, privé à l'avance des développements qu'il devrait normalement avoir dans l'avenir. On ne saurait certes revenir sur tous les abandons consentis, mais il faut du moins assurer au réseau français la zone d'action qui lui revient normalement tel qu'il est fait par les amputations qui l'ont arrêté à Alep. Cet objet ne sera obtenu que si des arrangements conclus avec les Allemands et les Turcs reconnaissent à la ligne française un droit de préférence pour tous les embranchements à construire au Sud d'une ligne tirée de Meskené par Alep jusqu'à la mer; le point le plus méridional où cette démarcation pourrait atteindre la côte devrait être le parallèle passant par Antioche.

On objectera peut-être que les Allemands verront d'un très mauvais œil une pareille exigence qui pourrait leur faire craindre l'intention de détourner, à partir d'Alep, sur une voie française, une partie du trafic du Bagdad qu'ils destinent à Alexandrette. Rien n'est plus facile que de leur donner toutes les garanties à cet égard par des conventions de trafic. Il ne s'agit pas de nuire à la Bagdadbahn, ni d'essayer de disputer ce que les Allemands doivent légitimement à leur persévérance... et à l'incapacité et l'imprévoyance de politiques d'abord opposées à la leur dans la question du Bagdad — nous avons assez dit qu'il fallait prendre les choses où elles en sont pour n'avoir pas besoin d'y insister. Il ne s'agit pas d'envahir le domaine des Allemands mais de conclure avec eux un accord ne leur laissant aucun droit d'envahir le nôtre. Que l'on regarde la carte et l'on verra qu'il faudrait en effet soupçonner chez eux l'arrière-pensée d'envahir notre zone s'ils s'obstinaient à conserver le droit de construire un jour des voies ferrées en Syrie au Sud de la latitude d'Alep.

Si donc les Allemands défendaient âprement un droit de préférence dont ils n'ont absolument aucun intérêt à faire un usage direct il serait impossible de ne pas penser qu'ils nourrissent l'intention d'en user comme moyen de pression, de chantage, pour nous faire indéfiniment acheter très cher, morceau par morceau, l'hypothèque, qui pèse sur le pays traversé par la ligne d'Homs à Alep. Ce serait la preuve qu'ils ne veulent pas d'un règlement raisonnable et équitable de la question des chemins de fer de l'Asie turque. Or, nous croyons qu'ils n'ont aucun parti pris d'écarter ce règlement de la Syrie du Nord. Pour eux la grosse affaire est d'obtenir de la Porte les contrats financiers leur permettant d'achever le Bagdad et de construire tous les embranchements dont ils ont la concession ou sur lesquels le gouvernement de Constantinople leur a reconnu un droit de préférence. Cependant, pour ce, la Turquie a absolument besoin de l'augmentation des droits de douane qui dépend de la bonne volonté de la France comme de celle des autres puissances. En outre, le marché allemand qui a fait à la Turquie des avances à court terme a besoin de rentrer dans ses fonds et il désire le faire tout en bénéficiant des gros intérêts stipulés et en conservant les avantages qui étaient la condition de ces services rendus aux Turcs. Ce remboursement dépend en très grande partie de la conclusion d'un emprunt français de liquidation. C'est-à-dire que nous avons autant de moyens de soutenir notre demande à Berlin que de bonnes raisons à faire valoir auprès des Allemands, qui sont gens pratiques, et que rien ne nous permet de soupçonner de tenir à perpétuer une situation qui nous gêne sans pouvoir leur valoir aucun bénéfice direct. Mais c'est le moment pour nous de la faire cesser : la même occasion ne se représentera sans doute pas, une fois tous les arrangements de la Turquie pris avec ses divers concessionnaires de chemins de fer. On pourrait nous refuser demain ce que l'on est sans doute disposé à nous accorder aujourd'hui parce que l'on a absolument besoin de nous.

Il importe donc que les négociations comprennent la Syrie du Nord dans leur action, et il est déjà singulier que l'on ait pu ne rien dire de cette région, tout en s'étendant si volontiers sur des concessions de chemins de fer et de ports dans des parties de l'Empire ottoman qui n'intéressent guère notre influence et pas du tout nos traditions.

Sans doute il ne s'agit pas dans la Syrie du Nord de réalisations immédiates ni d'affaires très considérables. Elles ne sauraient donc attirer les efforts des intérêts privés qui sollicitent l'appui de notre diplomatie. Comment ceux-ci mettraient-ils en balance des embranchements qu'il n'est même pas question de construire prochainement mais seulement de réserver aux Français et qui, de plus, seront nécessairement aussi courts que la Syrie est étroite, avec les grands travaux de voies ferrées à établir dans les vastes et montueuses provinces d'Arménie ? Mais il appartient au mi-

nistère des Affaires étrangères de faire la police en pareille matière et le départ entre l'intérêt public et les intérêts privés qu'il doit évidemment soutenir, mais en tournant au moins une partie de leur activité vers des objets ayant une utilité nationale durable. Le sacrifice de quelques kilomètres arméniens ou anatoliens pour libérer le Nord de la Syrie des servitudes qui le grèvent serait dans l'ordre des combinaisons que l'on est en droit de demander à la diplomatie. Celle-ci donnerait d'elle une assez pauvre idée si elle consentait à conclure avec les Allemands un accord prétendant déterminer d'une manière équitable le champ d'action de deux nations en matière de chemins de fer turcs sans régler une question syrienne qui ne s'est d'ailleurs posée que par l'effet de ses négligences et de ses défaillances en présence d'initiatives privées qu'il lui incombait de surveiller et de contenir.

R. C.

La Question

DES

Réformes Arméniennes

Un fait nouveau s'est produit depuis que nous avons parlé pour la dernière fois de la question des réformes arméniennes dans notre numéro d'août. Nous signalions alors l'opposition des ambassades de la Triple au projet de réformes arméniennes proposé par la Russie et soumis à l'examen des ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople : aujourd'hui l'Allemagne s'est ralliée à ce projet. Sans doute il a subi quelques modifications secondaires au cours des discussions dont il a été l'objet. Mais l'évolution de la politique allemande n'en paraît pas moins complète. A-t-on craint à Berlin de voir la Russie se faire des Arméniens une clientèle exclusive ? Ou bien, y considérant les choses plus haut, a-t-on compris que l'accomplissement des réformes arméniennes était la dernière planche de salut de la Turquie, sa chance d'échapper à des accidents qui provoqueraient un démembrement et, par conséquent, une aventure internationale formidable pour l'Allemagne comme pour les autres puissances ? Les conversations qu'a eues à la Wilhelmstrasse Boghos Nubar pacha ont-elles ouvert les yeux de ses interlocuteurs allemands ? L'explication importe beaucoup moins que le fait lui-même : l'Allemagne a trouvé son chemin de Damas dans la question des réformes arméniennes.

Et ce n'est pas par des racontars de presse ou par des notes plus ou moins officieuses qu'on le sait. M. Sazonof lui-même, qui s'est arrêté à Berlin en revenant de son séjour en France, a proclamé l'harmonie complète des vues de son gouvernement et de celles de la diplomatie alle-

mande en ce qui concerne les affaires d'Arménie. Parlant après sa rentrée à Saint-Petersbourg à un représentant du *Rousskoïé-Slovo*, le ministre des Affaires étrangères de Russie a déclaré : « L'échange de vues de Berlin me démontra que pour le maintien du *statu quo*, la Russie et l'Allemagne estiment désirables l'introduction en Asie Mineure de réformes répondant aux besoins locaux. Le programme arrêté à Berlin sur cette question repose sur la base de l'accord complet de nos amis et alliés. Les conversations de Berlin m'ont permis tout particulièrement d'établir l'entente relative à l'introduction des réformes en Arménie. J'estime que celles qui répondent aux souhaits des puissances, surtout à ceux qui ne nuisent pas à la souveraineté du sultan, et qui ont pour but de garantir la paix et l'ordre dans les possessions turques, correspondent aux intérêts de la Turquie elle-même. Si les réformes étaient introduites dans d'autres provinces que l'Arménie, la Russie ne pourrait qu'approuver cette décision comme étant une nouvelle garantie du rétablissement durable de l'ordre en Asie Mineure. »

* *

Quitte à passer pour des pessimistes de parti pris, nous avouons n'être pas encore entièrement rassurés sur l'avenir des réformes — c'est-à-dire de la Turquie elle-même — par l'annonce de cette parfaite harmonie. Certes, nous ne voudrions pas la déprécier. Déjà, à la fin d'août (1), nous reconnaissons une importance capitale à ce fait que la Russie, au lieu de résister en sous-main, comme elle l'avait indubitablement fait dans d'autres circonstances, aux réformes arméniennes, en devenant le protagoniste et montrait par là même la sincérité d'une politique conservatrice et disposée à se priver de tout prétexte pour intervenir dans des provinces turques désormais mises à l'abri des troubles sanglants qui les ont désolées. Nous sommes de même heureux de rendre hommages aux dispositions que manifeste maintenant l'Allemagne, mais nous devons cependant dire qu'il nous est impossible de voir encore des certitudes de réalisation dans ce concours de bonnes volontés.

Ce n'est pas, en effet, le programme des réformes arméniennes qui nous inquiète. On assure bien que le projet russe a été légèrement amendé dans les discussions des ambassades de Constantinople pour rendre la pilule plus acceptable aux susceptibilités turques. Mais nous sommes certains que ces amendements n'empêchent pas le texte de conserver une valeur très suffisante. Du moment où des Européens connaissant le moins du monde l'Orient, et ayant à se garder du ridicule, sont chargés du soin de discuter des réformes arméniennes, ils ne peuvent se départir d'un certain nombre de conditions faute desquelles elles n'auraient aucune efficacité. Aussi croyons-nous sans peine aux qualités du projet russe quelque peu

amendé par les ambassades. C'est sur son application que nous conservons des doutes. Nous craignons même que s'il a toutes les vertus ce soit un peu à la manière de la fameuse jument de Roland : il ne s'agit plus en effet, à l'heure où nous sommes, de raffiner sur un programme mais d'assurer son exécution, ce qui est le passage difficile en matière orientale, et même pour la diplomatie en général. Et nos inquiétudes ne cesseront que le jour où nous verrons à quelle phase des négociations pendantes avec la Turquie les puissances sont décidées à attacher fermement la question des réformes arméniennes. Jusqu'ici on n'a aucune précision à cet égard, faute de quoi il faut bien se demander si ces réformes, vont réellement sortir du domaine de la littérature diplomatique pour passer dans celui des faits.

* *

Le spectacle que nous donnent en effet les puissances en ce moment est le suivant : chacune règle avec la Turquie ses propres affaires, obtient les concessions qu'elle juge désirables, moyennant quoi elle accorde à la Porte l'augmentation des droits de douane nécessaire pour assurer la vie financière de l'empire ottoman. Si on parle des réformes arméniennes aux diplomates des divers pays ils manifestent la plus grande bonne volonté mais disent à l'émission que leur gouvernement, réglant avec la Porte ses affaires particulières, ne saurait poser des conditions qui sont du ressort du concert européen.

On ne voit que trop où on ira avec ce système de liquider les questions particulières qui se posent entre chaque pays et la Turquie sans contrister les Turcs en leur parlant de réformes au moment où on a encore en mains les moyens de les leur imposer. Quand les gouvernants turcs auront obtenu l'assentiment de toutes les puissances à l'augmentation douanière dont ils ont si fort besoin, ils auront beau jeu pour reprendre leurs vieilles tactiques dilatoires dans la question des réformes. Espère-t-on qu'on pourra encore leur imposer celles-ci en leur refusant des emprunts pour la conclusion desquels on leur aura accordé les ressources nécessaires avec l'augmentation des droits de douane ? Il serait bien plus sûr de ne pas ajourner ainsi les réformes à une autre étape de la discussion avec la Turquie et d'en faire la condition de l'octroi des facilités qui permettront au gouvernement turc de recourir de nouveau au crédit européen. Quand les gages financiers seront assurés, tous les intérêts qui attendent leur satisfaction de l'émission de nouveaux emprunts ottomans s'exerceront plus activement que jamais pour réaliser ces opérations : leur pression se fera d'autant plus forte que l'obstacle les séparant du but sera devenu plus mince. Il y a toutes les chances pour que l'on se décide alors à en finir, sans régler la question des réformes, avec les tractations financières nécessaires pour liquider le passif de la guerre et assurer quelque temps de vie au budget turc. On

(1) *Asie Française*, août 1913, p. 387.

rejettera encore sur le concert des puissances le soin de décider la Turquie à exécuter le programme russe de réformes arméniennes et les Jeunes-Turcs, guéris provisoirement du grand mal d'argent qui les rendrait conciliants à l'heure actuelle, s'arrangeront pour éconduire l'Europe.

Ils savent à quoi s'en tenir sur le fameux concert : jamais ils ne l'ont vu, et particulièrement dans la dernière crise, s'entendre sur autre chose que des phrases et, lui rendant sans compter sa propre monnaie, ils le payeront de mots. Ils s'y préparent déjà. Selon la vieille formule la Turquie pressée par les puissances de se réformer répondra : « C'est déjà chose faite ». On nous assure qu'un projet turc de réformes arméniennes est arrêté, bien plus, que l'on commence à l'exécuter : les dépêches nous annoncent que 10.000 bons soldats sont distraits de l'armée pour se transformer en gendarmes qui vont être immédiatement répartis entre les vilayets d'Arménie. Les brigands qui y exercent leurs ravages chroniques n'ont qu'à se bien tenir ! « Depuis longtemps, écrit un journal jeune-turc, le gouvernement ottoman est fermement résolu à s'attacher de toutes ses forces à l'œuvre des réformes, et il a même commencé à en mettre en application. C'est avec plaisir qu'il verra les grandes puissances lui accorder leur appui matériel et moral. Mais il mettra le plus grand soin à ce que les inspecteurs spécialistes européens dont il a besoin soient choisis parmi ceux qui ne pourront aucunement porter atteinte à son indépendance. » Par « atteinte à l'indépendance » les gouvernants de Constantinople entendent l'établissement d'un contrôle européen. C'est ce dont ils ne veulent pas. Mais d'autre part, c'est aujourd'hui un axiome pour tous ceux qui ont la moindre expérience de la politique orientale que, sans contrôle européen, une réforme ottomane est égale à zéro.

* * *

C'est à ce néant, que, malgré tant d'indices favorables, nous craignons de voir aboutir les projets excellents sur lesquels on nous annonce que s'est faite une touchante harmonie des cabinets européens. Déjà le scénario habituel se prépare : malheureusement, si c'est celui d'une comédie le développement risquerait fort d'appartenir à un genre moins plaisant. Que la situation intolérable faite aux vilayets persiste, avec ses dizaines de meurtres, de rapt et de pillages chaque mois — l'*Echo de Paris* en publiait une édifiante statistique le 1^{er} novembre sous la signature de M. Jean Herbette — et l'on verra se produire des mouvements suivis de nouveaux massacres. Ce sera le signal de l'intervention d'une puissance ou l'autre selon la province où se déclarera l'incendie. La Russie en particulier, dont la politique favorable aux réformes aurait été considérée il y a quelque temps comme une chance inespérée pour l'empire ottoman, ne pourra rester inactive. Elle « changera son fusil d'épaule », comme on dit familièrement et se trouvera en posture d'autant

meilleure pour intervenir que l'accident sera le résultat du refus d'appliquer la médication douce qu'elle-même a proposée à Constantinople. Une fois qu'une ou deux puissances seront parties dans cette voie toutes les autres, même les plus conservatrices du *statu quo* ottoman, devront s'y précipiter bon gré mal gré. La politique des sphères d'influence prendra une forme virulente : il suffit de rappeler l'attitude prise par les Italiens dans la région d'Adalia et dont nous parlons ailleurs pour montrer quels éléments entrèrent en jeu. Ce sera la ruée des appétits et le démembrement. Bien rassurante perspective pour un pays pacifique comme le nôtre et dont tant de raisons font, avec l'Angleterre sans doute, le partisan le plus déterminé de l'intégrité de l'empire ottoman !

En dehors même de la crainte d'une catastrophe politique, celle d'une défaillance financière nous impose le souci impérieux des réformes. La Turquie va être contrainte de beaucoup emprunter encore. Le premier emprunt que l'on annonce, servira tout juste à boucher les trous creusés par la dernière guerre. Il en faudra bien d'autres pour assurer la marche de la machine turque. Et la connaissance la plus sommaire des disponibilités et mœurs financières des diverses nations apprend à quel pays la plus grosse partie de cet argent sera demandée. Croit-on que le budget ottoman ait une marge qui lui permette de faire face à ces charges nouvelles ? Nous espérons montrer prochainement ce qu'il en est à ceux qui vivraient dans cette illusion. En attendant, nous ne nous aventurons guère en disant que les finances de la Turquie sont exposées à succomber bientôt sous le faix si ses ressources disponibles ne grandissent pas à la proportion de ses ressources latentes, ce qui ne saurait être le résultat que des réformes.

Aussi nous est-il impossible d'admettre que ces dernières ne soient pas un intérêt proprement français, et seulement une affaire qui regarde le concert européen. Lorsque l'on a déjà prêté 2 milliards, et que l'on se prépare à prêter bien plus encore à un pays, lorsque, de plus, on fonde sur son avenir tout un faisceau d'intérêts d'un autre ordre, on ne peut raisonnablement abandonner au concours problématique des autres puissances le souci de ce qui est nécessaire à sa vie. Nous ne pouvons oublier que, sans réformes, garanties par un contrat, l'empire ottoman n'est pas plus solide comme entité politique que comme entité financière. C'est pourquoi il nous faut exprimer le regret que notre diplomatie renonce à ajouter l'accomplissement des réformes arméniennes aux autres conditions que nous exposons dans le précédent article, mises par le gouvernement de la République à l'autorisation d'élever les droits perçus par les douanes ottomanes.

La possibilité de refuser cette autorisation met entre nos mains une arme autrement précise que ne seront des objurgations diplomatiques ou même la menace d'un refus d'admission à la cote le jour où un emprunt ottoman tout préparé, et « poussé » par tous les intérêts qui s'évertuent en pareil cas, sera présenté à l'approbation du gou-

vernement. Espère-t-on que notre diplomatie saura vouloir employer des moyens secondaires de pression pour vaincre l'obstination des Turcs après avoir reculé d'une position sur laquelle le gouvernement ottoman trouve en nous des défenseurs armés d'un droit si précis et si net? Cette sorte de concentration en arrière de la politique des réformes ne nous dit rien qui vaille en dépit de toutes les manifestations favorables de ces derniers jours. A quelle nouvelle phase des tractations financières avec la Turquie attachera-t-on la question des réformes une fois les premières concessions faites? Les dispensateurs de bonnes paroles seraient sans doute bien en peine de répondre.

Nous trouverions beaucoup plus rassurant de voir la France, amie insoupçonnable de la Turquie, recours obligé du gouvernement ottoman dans son besoin d'argent, prendre, avant de rien céder, l'initiative nécessaire. D'autres ne pourraient manquer de suivre, ne fût-ce que parce que, indirectement du moins, ils ont besoin de notre bonne volonté envers la Turquie. Et, en demandant que la question des réformes soit placée sur le même rang que celle des intérêts particuliers les plus urgents de notre pays en Turquie nous ne changeons rien à notre attitude. Pour s'en convaincre, il suffit de relire le dernier paragraphe du vœu que votait le 4 juin le Comité de l'Asie Française (1), et qui servira d'autant mieux de conclusion à cet article que rien ne paraît encore irrémédiablement conclu entre Paris et Constantinople : « Que le gouvernement de la République fasse de la promulgation de ce programme de réformes et du commencement de son application la condition du concours de la France à toutes les concessions d'ordre financier et à tous les emprunts nécessaires à la liquidation de la guerre des Balkans et à la reconstitution des finances ottomanes. »

Le Consortium

ET

LES EMPRUNTS INDUSTRIELS CHINOIS

On a beaucoup trop dit que la politique du Consortium avait vécu et que ce dernier s'était vu obligé de se dissoudre, ou tout au moins de se limiter à un objectif bien limité : l'emprunt de réorganisation.

En réalité, la politique du Consortium a fait ses preuves d'une manière générale. Son but était d'amener un peu d'ordre dans le désordre financier chinois et par la réorganisation de certains gages nécessaires aux prêteurs, tels que l'administration des gabelles, de développer le crédit chinois pour lui permettre de faire appel à des

capitaux qui, dans l'état actuel de gâchis politique et administratif de ce grand pays, sont à la fois nécessaires pour amener une pacification et dangereux s'ils sont utilisés au hasard.

Cette sage politique, qui vise surtout les emprunts d'Etat proprement dits, n'a pas été abandonnée; mais pleine liberté a été rendue par les groupes et les gouvernements à l'initiative des hommes d'affaires pour la conclusion d'emprunts industriels ou de chemins de fer, emprunts qui ressortissaient jusque-là, comme les autres, des accords entre les groupes. Cette restriction ne tirait sa raison que de la crainte de voir la Chine subordonner la conclusion de ses emprunts à des conditions secrètes, telles qu'avances d'argent liquide, lui permettant d'échapper à l'emprise du Consortium, lequel n'accorde, ou plutôt ne veut accorder de fonds que sur garanties réelles. Là encore ce n'est pas parce que la limitation a paru mauvaise en principe qu'on y a renoncé, mais parce que l'expérience avait démontré son insuffisance à atteindre le but poursuivi. C'est donc la question des emprunts industriels qui a été depuis trois mois l'objet de toutes les préoccupations du Consortium.

Pour bien la comprendre il convient de faire une distinction très nette entre :

1° *Les emprunts d'Etat;*

2° *Les emprunts provinciaux,* conclus par les gouvernements des provinces et visant des besoins plus locaux;

3° *Les emprunts industriels ou de chemins de fer* visant le développement économique du pays et qui, si les finances chinoises ne présentaient pas d'anomalies, ne devraient revêtir aucun caractère politique.

Les emprunts d'Etat, conclus par le gouvernement central, doivent servir à des besoins généraux de l'Etat chinois, besoins caractérisés et définis avec une certaine netteté dans le contrat de l'emprunt de réorganisation du 26 avril 1913. Ces besoins, reconnus par le Consortium, peuvent être satisfaits par la conclusion de nouveaux emprunts s'il y a lieu, et c'est à eux que s'applique la politique dudit Consortium politique, appuyée par les cinq gouvernements et qu'ils ne songent ni à abolir ni même à modifier, sauf en ce qui concerne le développement des garanties de contrôle de plus en plus nécessaires offertes par la Chine pour assurer la sécurité des prêteurs.

Les emprunts provinciaux ont un caractère moins bien défini. L'état d'anarchie qui a régné depuis deux ans dans toute la Chine a rendu le gouvernement impuissant à réagir contre les prétentions d'indépendance financière de la plupart des provinces. L'inexistence du Trésor central, la nullité des rentrées, plus qu'absorbées par les arrrages de la Dette publique et par la solde des troupes, ont empêché le gouvernement provisoire de fournir aux provinces aucun subside; d'autre part les provinces n'ont pour ainsi dire alimenté en rien les ressources de Pékin, et chacun a repris en fait sa liberté d'action sans

(1) Voir *Asie Française*, 1913, p. 203.

que cependant cette liberté ait exclu les faibles liens d'un vague fédéralisme économique. Mais les provinces — grevées au delà de leurs moyens par les dépenses révolutionnaires, les émissions de papier-monnaie déprécié aussitôt qu'émis, l'entretien ruineux de bandes de soldats qui n'aspirent qu'à devenir des bandes de pillards — n'ont pas, dans la pratique, réussi à faire appel sérieusement au crédit public depuis le début de la révolution (octobre 1911) jusqu'à la fin de 1912. Ce n'est que depuis le commencement de cette année que des bruits d'emprunts provinciaux ont inquiété les financiers étrangers. Nous dirons plus loin quelques mots de ceux qui paraissent avoir pris corps effectivement. Les ministres à Pékin ont dû se préoccuper du moyen de rendre plus difficile les conclusions de ces emprunts provinciaux qui mèneraient rapidement le pays à sa ruine financière. Ils n'avaient pour cela qu'à seconder les efforts du président Youan, peu disposé à laisser les provinces trouver des ressources susceptibles, soit d'être mises au service des partis qui lui sont hostiles, soit d'encourager les gouvernements provinciaux dans la voie de l'autonomie. Dès le mois de juillet 1912 le président Youan avait notifié aux ministres étrangers qu'aucun emprunt provincial, notamment aucun emprunt contracté pour un chemin de fer de province, ne serait valable sans l'approbation préalable du gouvernement central. Cette notification avait été reproduite à plusieurs reprises pour lui donner plus de force et Youan Chi Kaï — au moment surtout où son adversaire Sun Yat Sen cherchait de toutes parts à contracter des emprunts gagés par des lignes de chemins de fer et avait envoyé dans ce but des émissaires jusqu'en Europe, mai 1913, pour se procurer les fonds nécessaires à sa lutte politique — avait décliné toute responsabilité quant au remboursement des prêts que les banquiers ou industriels étrangers pourraient faire en contractant avec des provinces non autorisées.

Les groupes financiers ont été les premiers à encourager le gouvernement provisoire dans la voie où il s'était engagé : ceci pour éviter que les provinces s'endettent sans plan arrêté et sans effet utile, diminuant ainsi la valeur des quelques gages restés disponibles.

Les gouvernements étrangers n'ont pas été moins fermes, et c'est le Japon qui a apporté le plus de netteté dans son attitude en proposant d'entourer ces emprunts provinciaux des garanties suivantes :

- 1° Approbation par le gouvernement central ;
- 2° Preuves à fournir au gouvernement central, par les provinces, de la bonne foi de l'opération et de la destination des fonds empruntés ;
- 3° Garanties quant à la régularité du service de l'emprunt envisagé.

Mais il y a loin de ces propositions théoriques à leur application en fait. Il faudrait tenir compte, pour juger de l'efficacité d'une limita-

tion stricte, de l'état des relations entre le président Youan et chacune des dix-huit provinces : capable de faire respecter ses décisions au Tcheli, au Chantoung, au Chansi et au Chensi, il n'exerce aucune influence ni sur le Seutchouen, qui se gouverne — ou plutôt ne se gouverne même pas — tout seul, ni sur le Yunnan où le protecteur Tsai est son ami, mais à condition de rester son propre maître. Le Fokien s'était, comme le Kiangsou, le Hounan et le Ngan-Hoeï déclaré indépendant. Au Houpeh, le général Li Youan Hong, aujourd'hui vice-président de la République, avait maintenu sa province dans l'allégeance de Youan, mais sans dominer cependant la situation, très tendue lors de la dernière révolte. Les provinces du Sud, travaillées par Sun Yat Sen, et celle de Canton notamment, gouvernée par le fameux Hou Han Min, suivaient des voies indépendantes.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que quelques emprunts provinciaux aient réussi, au moins autant qu'on sache.

C'est ainsi que le Kouei-tchéou aurait conclu avec le baron Cottu (qui a failli mettre sur pied en 1912 un emprunt pour le Chantoung) un emprunt de 500.000 livres à 6 0/0, auquel ne manquerait même pas, affirme-t-on, la sanction du gouvernement central. Les garanties seraient l'impôt foncier et l'impôt du timbre de la province. (Il n'est pas certain qu'un impôt du timbre existe réellement au Kouei-tchéou, et l'impôt foncier a un caractère essentiellement régalien. C'est, vu la forte organisation du cadastre et du développement du crédit hypothécaire, une des dernières garanties que devrait engager la Chine, d'un rendement illimité et sûr, si cet impôt était contrôlé efficacement.)

Le Hounan, où l'influence japonaise a été très forte dès l'ouverture de Tchong-Cha (1904), avait, au temps de son éphémère indépendance, conclu avec des banques japonaises un contrat de 25 millions de dollars, gagé par les mines déjà fortement grevées de la province.

La province de Moukden avaient également conclu un emprunt, d'ailleurs abandonné depuis, avec des Japonais.

Le Tcheli en avait négocié un de 10 millions de taëls avec des Belges, garanti par les mines provinciales. Enfin le Kiangsou aurait emprunté un demi-million de livres à un syndicat allemand, tandis que le Seutchouen, en proie à plusieurs guerres civiles intérieures (au cours desquelles Tchentou et Tchong-king se sont mutuellement annexés), offrait successivement à des Allemands, en se servant des intermédiaires les moins qualifiés, des emprunts de toute espèce.

La question des *Emprunts industriels* est très étroitement liée à celle des emprunts provinciaux, car ils peuvent être conclus indifféremment par l'Etat, par les provinces et par des personnes morales importantes. Elle est aussi liée à celle des emprunts de chemins de fer qui ont le caractère industriel au premier chef. Ces emprunts, au moins ceux ayant la garantie du gouverne-

ment central et des gouvernements provinciaux, c'est-à-dire tous ceux qui ont quelque importance, reentraient dans la sphère d'action du Consortium comme visés successivement :

1° Par le triple agrément du 6 juillet 1909 (franco anglo-allemand) ;

2° Par le quadruple agrément du 10 novembre 1910, comprenant les groupes précédents plus le groupe américain, qui a repris sa liberté d'action au printemps dernier ;

3° Par le sextuple agrément du 20 juin 1912, sauf les réserves mises par les groupes russe et japonais, limitant leur action à l'emprunt de réorganisation.

L'interdiction pour d'autres que les banques affiliées aux cinq groupes de conclure des emprunts industriels ou de chemins de fer s'est montrée inopérante dès 1912. C'est ainsi que le financier belge Empain a obtenu, en septembre 1912, malgré les liens étroits où se trouvaient alors engagés les financiers russes et belges, un contrat d'emprunt de 10 millions de livres pour la construction d'une ligne de chemins de fer dite Lung Tsing U Hai (du port de Hai-tchéou au Kansou) s'étendant sur près de 2.000 kilomètres de tracé. Le gouvernement français, dans un esprit de loyauté vis-à-vis du Consortium et des gouvernements dont il relève, avait — malgré les promesses tentantes faites par les Belges, si la cote était accordée, de partager sur le pied de la plus parfaite égalité avec l'industrie française tous les avantages matériels de leur contrat — cru devoir refuser tout appui et faire opposition audit contrat qui est, malgré cela, entré depuis dans la période d'application.

Au mois de janvier 1913, les groupes financiers, inquiets de voir que le gouvernement chinois cherchait sans cesse à s'adresser à d'autres pour la conclusion d'emprunts industriels, craignant aussi que le seul résultat d'une trop grande compression ne fût de leur faire refuser à eux-mêmes, en tant que Consortium, ou à chacun d'eux en tant que membres des groupes, des affaires qui allaient à des banques servant moins utilement le crédit de la Chine, avaient d'eux-mêmes proposé que désormais les emprunts industriels fussent rendus à la concurrence individuelle sous les conditions et garanties suivantes :

1° Les gouvernements se seraient engagés à ne soutenir leurs nationaux dans aucune entreprise qui ne se conformerait pas aux conditions à fixer :

2° Tout emprunt industriel stipulerait, en vue de la protection des souscripteurs, des garanties convenables pour le paiement du principal et des intérêts ;

3° Le contrôle de l'emploi des fonds serait effectif, de manière à empêcher le gouvernement chinois de recevoir soit sous forme de dépôts, soit autrement, aucune somme affranchie de contrôle ;

4° Tout contrat serait soumis à l'approbation de la légation intéressée, approbation qui ne

serait donnée que si les conditions étaient observées ;

5° Les légations à Pékin auraient été chargées enfin de préparer des règlements de détail quant à l'approbation des emprunts industriels faits par leurs nationaux.

Les gouvernements français, anglais, russe et japonais avaient successivement donné leur approbation à ces règles qui consacraient un premier pas, encore timide et entouré de liens compliqués, dans la voie de la liberté des emprunts industriels. Ils ne se dissimulaient pas, cependant, que la réalisation pratique de conditions aussi strictes, était loin d'être assurée.

Mais le 20 mars s'était produite la sécession du groupe américain qui quittait le Consortium sur l'injonction du nouveau Président des Etats Unis. Cette attitude inattendue inquiéta suffisamment le gouvernement anglais pour l'amener à modifier du tout au tout son point de vue en la matière. En mai, il faisait connaître au gouvernement français que l'abandon du Consortium par les Etats-Unis nécessitait un nouvel examen de la question de la liberté des emprunts industriels ; il rappelait que le gouvernement allemand avait demandé pour sanctionner les conditions proposées en cette matière, dès janvier, par les groupes financiers, qu'elles fussent applicables également à toutes les puissances intéressées aux entreprises de chemins de fer en Chine et notamment aux Américains qui se trouvaient libérés de tout engagement, et aux Belges, dont plusieurs banques sont affiliées au groupe russe. Estimant qu'il résulterait pour les financiers des cinq groupes un désavantage à être assujettis à des conditions auxquelles les Américains et les Belges ne seraient pas soumis, comprenant d'autre part qu'il n'y avait aucune chance d'amener les Américains et les Belges à prendre de leur plein gré des engagements qu'on ne pouvait leur imposer, l'Angleterre proposait que chaque groupe reprît sans conditions sa liberté dans l'ordre industriel.

Peut-être aussi l'Angleterre était-elle mue par le désir d'aider certains de ses nationaux à réaliser une ligne de chemin de fer de Canton à Tchentou, que Sun Yat Sen leur faisait espérer avant sa débâcle. Ces raisons, cependant, et l'apparence résolue de l'Angleterre parurent assez convaincantes pour que le gouvernement français fit connaître son adhésion et notifiât au groupe français que désormais les emprunts industriels seraient libres.

Tous les gouvernements acceptèrent successivement ce point de vue ; la Russie seule fit quelques objections, tirées d'ailleurs uniquement de la crainte ressentie que certaines affaires industrielles éventuelles n'aient pour objectif les provinces et parties de la Chine où la Russie a des intérêts spéciaux (Mandchourie du Nord, Mongolie extérieure et Turkestan chinois). Elle obtint sans aucune peine une promesse par laquelle le gouvernement français s'engageait, en ce qui le concerne, à n'accorder aucun appui à

des affaires faites par ses nationaux en lésion des intérêts russes dans les pays susindiqués : on voit d'ailleurs reparaître là les inquiétudes et la nervosité quelque peu excessives manifestées par la Russie contre l'emprunt de la réforme monétaire dont quelques clauses — abolies depuis — visaient la Mandchourie.

Il restait à savoir quelle serait l'attitude des financiers devant la décision des gouvernements, basée, il ne faut pas l'oublier, sur l'initiative prise en janvier par les premiers. Ils hésitèrent d'abord, puis laissèrent percer des craintes, d'ailleurs parfaitement vraisemblables, que les facilités données aux provinces de recourir à des emprunts politiques sous couleur d'emprunts industriels n'amenassent une ruine encore plus complète des finances chinoises ; mais déjà des emprunts industriels se concluaient. En juillet le gouvernement de Pékin signait avec un groupe franco-belge, dont la partie française est la Compagnie du chemin de fer du Chansi, un contrat de 250 millions de francs, pour la construction d'une ligne de chemin de fer de Tatung-fou (au point terminus du prolongement de la ligne Pékin-Kalgan, sur la frontière mongole) à Tchentou-Seutchouen. Cette ligne englobe l'intégralité du prolongement de sa ligne réclamé depuis dix ans par la Compagnie du Chansi, de Tai Yuen-fou à Singan-fou et par lequel elle détient un contrat de 1905 avec l'ancien directeur général des chemins de fer chinois, Cheng Kong Pao, contrat qui n'a jamais pu être ratifié.

Les banques comprirent l'inutilité d'une plus longue opposition ; elles cherchèrent les moyens de mettre d'accord la situation nouvelle avec les clauses compliquées des contrats qui les lient. C'est en septembre dernier que la question fut réglée. Il fut décidé de mettre fin immédiatement à l'accord à trois de 1909, ainsi qu'à l'accord à quatre de 1910, et d'exclure de la sphère d'application du sextuple accord de 1912 les emprunts industriels et de chemins de fer.

Cette décision, qui ne change pas beaucoup l'état réel des choses, a été interprétée par le public comme la dissolution du Consortium. Il n'en est rien. En 1912, malgré l'entente la plus ferme entre les quatre groupes et l'appui de leurs gouvernements pour le maintien d'un véritable monopole visant aussi bien les emprunts d'Etat que ceux de chemins de fer, la Chine avait réussi à contracter deux emprunts financiers de 250 millions de francs chacun (emprunt Schröder au printemps, emprunt Crisp en septembre). En même temps, Youan Chi Kai concédait en septembre, comme on l'a vu plus haut, un emprunt industriel important (chemins de fer du Lung Hai, Empain, de 250 millions). Depuis que la liberté des emprunts industriels a été proclamée, un nouvel emprunt de 250 millions — voir ci-dessus, c'est décidément le chiffre fatidique — a été conclu pour la ligne franco-belge de Tung-Tcheng. Mais cet emprunt était pratiquement concédé bien auparavant à la Société belge de chemin de fer en Chine qui n'y a associé la Société du

Chansi qu'en raison de son contrat non ratifié de 1905, grâce auquel cette dernière eût sans aucun doute empêché la réalisation de l'affaire. Enfin le gouvernement français a toujours considéré que la politique du Consortium ne pouvait empêcher une Compagnie déjà existante de tirer tout le fruit de ses accords antérieurs ; il se fût trouvé obligé de soutenir la Compagnie du Chansi contre la Compagnie belge et même contre le Consortium si la première avait élevé des protestations. Cette affaire n'est donc pas le résultat de la direction nouvelle donnée aux efforts visant les emprunts industriels.

Il s'en faut que les financiers français soient seuls à tirer parti de la liberté nouvelle. Déjà on télégraphie de Pékin (début d'octobre) la signature entre la Chine et le Japon d'un contrat pour deux embranchements du chemin de fer de l'Est chinois mandchourien (section japonaise), l'un de 300 kilomètres de Seupinkai à Yao-nan-fou (ou Taonanfou) préfecture chinoise récemment créée dans la Mongolie orientale, l'autre de Kaiping : c'est sous couleur d'emprunt industriel que le Japon obtient ainsi de développer ses intérêts politiques dans la Mongolie orientale où, comme on le sait, il poursuit des visées parallèles à celles développées par la Russie dans la Mongolie extérieure (Ourga). Et ce succès amènera sans doute le gouvernement japonais à considérer comme un avantage la liberté des emprunts industriels contre laquelle il avait quelques préventions tout d'abord.

Un autre emprunt industriel qui a heureusement échoué (de 10 millions de francs disent les uns, de 75 millions disent les autres) a été négocié par la puissante maison allemande Carlowitz avec le gouvernement provincial du Yunnan. Il visait l'obtention d'un monopole de fournitures de matériel de guerre pendant vingt années avec concession d'une ligne de chemin de fer de la capitale provinciale à Pésé, frontière du Kouangsi. Le but poursuivi par les autorités provinciales était de créer une concurrence à la ligne française du Yunnan et de détourner — ô naïveté — son trafic vers le Kouangsi où l'on n'aboutissait d'ailleurs, avec un tel tracé, qu'à des routes de terre très éloignées de la mer, fréquemment impraticables et ruineuses pour le commerce. Le gouvernement français avait mille raisons de s'opposer à ce chemin de fer dont le caractère politique n'est pas niable : nous pouvons d'ailleurs nous appuyer sur des accords positifs avec la Chine pour empêcher tout autre qu'une Compagnie française de construire des chemins de fer dans les provinces frontalières du Tonkin, et il n'eût été possible ni à la maison allemande Carlowitz, ni aux autorités provinciales de passer outre à notre opposition. Une énergique protestation du ministre de France à Pékin réduisit à néant ce projet, non sans que le président Youan eût signifié au protecteur Tsaï les dangers d'une manœuvre aussi publiquement hostile à la France. Le gouvernement allemand n'est sans doute pour rien dans le projet de ses nationaux qu'il n'eût

pas encouragés à rechercher des concessions de chemins de fer dans une région comme le Yunnan. Sans doute la politique des zones d'influence a fait son temps, mais l'Allemagne n'aimerait pas — c'est à supposer — voir l'effort des financiers français se porter sur le Chantoung ; les risques de représailles sont, elle s'en rend compte, d'autant moins improbables qu'en 1912 le gouvernement français a fait échouer l'emprunt du Chantoung négocié avec le baron Cottu, précisément parce qu'il visait une province où nous n'avons pas la prétention de contester la prééminence aux intérêts allemands.

Si le chemin de fer de Yunnanfou au Kouangsi doit se faire, c'est un groupe français seul qui aurait des chances de l'obtenir.

* *

Il n'est pas sans intérêt de rappeler à nos lecteurs, à qui la question spéciale des emprunts industriels n'avait pas encore été exposée, les développements pris par la question de l'emprunt de réorganisation, émis, on s'en souvient, en entier et versé aux Chinois jusqu'à concurrence de 25 millions de livres depuis le mois de mai.

Peu de nouvelles valent la peine d'être citées.

Il ne semble pas que l'organisation de la gabelle ait fait de grands progrès. Les difficultés commencent pour l'inspecteur général, l'anglais Dane : des nouvelles des provinces annoncent que dans plusieurs d'entre elles les inspecteurs de districts étrangers ont trouvé la caisse des gabelles consciencieusement épuisée et seront fort en peine de faire rentrer les fonds. Une décision importante aurait cependant été prise récemment, à savoir que les fonds seront désormais versés dans les caisses des banques étrangères et non plus entre les mains des autorités locales, qui n'en assurent que la volatilité.

D'ailleurs, les revenus encaissés jusqu'à présent sont très au-dessous de ceux qu'on espérait, et cependant les gabelles sont engagées du fait d'emprunts anciens jusqu'à concurrence de 80 millions de francs annuellement.

Les contrôleurs et conseillers étrangers se sont installés à Pékin, mais il est encore trop tôt pour se rendre compte de l'efficacité de leurs efforts : la révolte du Yangtseu, qui a fait couler le sang à flots et ruiné encore le Trésor, a sans doute épuisé ce qui restait de fonds disponibles de l'emprunt de 25 millions de livres. Un nouvel emprunt ne saurait tarder, mais il ne devrait pas être accordé sans que des garanties supplémentaires aient été obtenues quant au contrôle des fonds. Le crédit chinois a été sérieusement atteint depuis quelques mois, à la fois par la recrudescence des troubles et par le sentiment des faibles résultats du contrôle.

D'autre part, le cours des valeurs de l'emprunt de réorganisation, qui avait fait au début une belle prime, ne s'est pas maintenu partout. C'est ainsi qu'à la suite du refus si judicieusement notifié par le gouvernement français d'internatio-

naliser l'emprunt (c'est-à-dire d'admettre à la cote à Paris les tranches émises sur les marchés des autres groupes), le placement de la part allemande a été difficile en Allemagne, où l'on escomptait le secours du marché français.

Quoi qu'en pensent Youan Chi Kai et le personnel politique essentiellement médiocre qui l'entoure, jamais la nécessité d'un contrôle général des finances chinoises n'a été plus grande. Cette idée chemine lentement dans les esprits de tous ceux qui s'occupent des finances chinoises et est sur le point d'être acceptée par la plupart des gouvernements. Un pareil contrôle revêtira sans aucun doute un caractère international ; mais la France devra s'y réserver une influence prépondérante, correspondant à la prépondérance de son marché financier, qui fait d'elle le lieu géométrique et le centre d'absorption de toutes les émissions chinoises.

KAT.

La Pénétration de l'Italie en Asie Mineure

ET LA PRESSE ITALIENNE

La nouvelle, publiée vers le milieu du mois de septembre dernier, qu'un groupe italien venait de signer un contrat relatif à la construction d'un chemin de fer ayant comme tête de ligne Adalia, en Asie Mineure, a brusquement attiré l'attention sur les visées de l'Italie sur cette région de la Turquie d'Asie. La presse s'en est aussitôt emparée pour en faire le thème d'incessants appels destinés à montrer à nos voisins le champ qui s'ouvrait à leurs ambitions.

* *

A vrai dire, l'origine de ce mouvement remonte plus loin. On sait qu'il faut y voir une des conséquences de la guerre de Tripolitaine, puisque c'est celle-ci qui, en provoquant l'occupation de certaines îles de la mer Egée, a éveillé en Italie le désir de jouer à son tour un rôle en Turquie d'Asie et d'y prétendre, à l'instar des autres puissances, à une zone d'influence. Dès le 22 février dernier, le marquis de San Giuliano déclarait dans un de ses discours que si, contre son vœu, des changements se produisaient un jour dans la Méditerranée, son pays ne pourrait y assister en spectateur passif et devrait imposer à tous le respect de sa situation. Il ajoutait même d'une façon plus nette : « Parmi les grandes puissances, une des premières places en Méditerranée a été gagnée par l'Italie ; elle n'y restera pas inactive ». La promesse a été tenue.

On commença dès lors à saisir plus clairement l'attitude du Cabinet de Rome à l'égard des îles de la mer Egée, sur laquelle nous avons déjà attiré

l'attention dans le Bulletin du mois d'août dernier (1). On se rendit compte que son désir de prolonger l'occupation de Rhodes et des îles environnantes du Dodécanèse, ainsi que sa vive opposition à toute idée d'annexion de ces territoires par la Grèce, étaient en réalité motivés, non par le prétexte mis en avant d'une sollicitude particulière vis-à-vis de la Turquie en vue de préserver ses côtes asiatiques d'une propagande hellénique, mais bien par son intention de se trouver là, à portée de ces régions, en prévision du cas où il s'y passerait quelque chose et de profiter de l'occasion qui l'avait amené vers ces parages pour affirmer ses ambitions en Asie Mineure.

*
*
*

Toutes ces visées, encore quelque peu discrètes, se manifestèrent tout à coup au grand jour dès que parut la nouvelle concernant la concession du chemin de fer d'Adalia. Aussitôt le *Secolo* (2) attira l'attention de l'opinion publique sur l'importance de la situation d'Adalia. Située au fond du golfe du même nom, à peu près à mi-chemin entre Rhodes et Chypre, c'est, dit-il, une ville de 30.000 habitants, encore enfermée dans une muraille datant du moyen âge et qui ne compte qu'un tiers de population grecque. La région est très fertile : seule l'absence de voie de pénétration l'a empêchée de se développer. Et le *Secolo* souligne, non sans intention, que ce territoire se trouve situé entre les zones d'influence française et anglaise en Asie Mineure. On ne saurait faire comprendre plus clairement qu'il y a là place pour la formation d'une zone d'influence italienne.

Bientôt les journaux, haussant le ton, consacrent des rubriques sensationnelles à cette concession de chemin de fer qui devient un « Bagdad italien » appelé à ouvrir à l'activité nationale un champ encore inexploité et fertile. « L'heure de notre pénétration commerciale et industrielle en Asie Mineure est venue pour nous aussi », écrit la *Tribuna* (3). « La plupart des puissances y ont déjà multiplié leurs intérêts. Il était urgent que l'Italie ne se laissât pas distancer davantage et qu'elle y prit également sa place. » Ce serait désormais chose faite. A en croire les journaux, Adalia serait appelée à devenir le centre autour duquel doivent se développer les intérêts italiens. La presse ne se fait pas également faute de souligner la relation qui existe entre l'octroi de cette concession et la question des îles de la mer Egée. « Il suffit de jeter un regard sur une carte, déclare le *Secolo*, pour constater la connexion liant le port d'Adalia aux îles de Rhodes et Stampalia, très probablement appelées à rester entre les mains de l'Italie, tandis que Mitylène, Chio et les petites îles de la côte feront retour à la Turquie. » Du même coup se trouvent affirmées, avec une singulière franchise, les ambitions de

l'Italie sur les îles qu'elle déclarait n'occuper qu'à « titre provisoire », en vertu du traité de Lausanne, jusqu'à la complète évacuation de la Tripolitaine par les troupes régulières turques. En agissant ainsi, le Gouvernement se croit assuré de l'appui de l'Allemagne, car la presse pense que, durant le séjour du roi de Grèce à Berlin, on lui aurait laissé entendre que le renforcement de l'Italie dans la Méditerranée faisait partie du plan général de la Triple-Alliance (1). L'expansion italienne en Asie Mineure, d'après la *Stampa*, serait un des résultats de l'entrevue du roi d'Italie avec l'empereur d'Allemagne à Kiel, à la fin du mois de juillet dernier. En même temps, les journaux officiels se réjouissent de voir une amitié italo-turque s'ébaucher si rapidement après la fin de la guerre de Libye.

Mais qu'est-ce en réalité que cette concession de chemin de fer autour de laquelle on mène si grand bruit ? Il semble bien qu'il ne s'agisse, pour le moment, que d'une ligne de 150 kilomètres environ destinée à relier le port d'Adalia à l'important centre de Bourdour dans l'intérieur. Le *Secolo* du 23 septembre donne des renseignements sur la façon dont ce résultat a été obtenu : l'octroi de la concession dont il s'agit aurait été négocié par le commandeur Nogara, représentant des intérêts italiens dans le Conseil international de la Dette publique ottomane, au profit d'un groupe de capitalistes appartenant à la « Società commerciale d'Oriente », elle-même issue de la « Banca commerciale italiana ». Cependant, si l'importance de la ligne peut paraître relativement très secondaire et, en tout cas, difficilement comparable avec une entreprise aussi grandiose que celle du Bagdad, il ne faut pas perdre de vue qu'aux yeux de l'opinion publique, cette concession constitue le premier pas de l'Italie en matière de construction de voies ferrées en Asie Mineure. Elle lui semble évidemment destinée à n'être qu'une amorce pour l'extension future de lignes plus considérables. C'est ce que dit en effet, entre autres, le *Giornale d'Italia* du 18 septembre en ces termes : « Il est à espérer que la nouvelle de la construction d'une ligne d'Adalia à Bourdour n'est que l'annonce du commencement d'exécution de projets plus vastes de notre activité en Asie Mineure. Si, une fois arrivés à Bourdour, nous ne parvenons pas à faire notre trouée au milieu des intérêts et des influences des autres puissances, notre « petite Bagdad » ne sera jamais qu'une « Rome-Terracine », ce qui serait vraiment trop peu ! » Aussi, dans les commentaires dont elle accompagne la publication de cette nouvelle, la presse ne manque pas d'ajouter qu'elle a tout lieu de penser que l'accord signé avec la Sublime Porte donne pleins pouvoirs en vue de l'étude de voies ferrées dans l'arrière-pays d'Adalia. A ce propos, le *Secolo* du 23 septembre croit savoir que la construction de deux lignes aurait été, dès à présent, envisagée : la première relierait Adalia à la ligne

(1) Page 357.

(2) Numéro du 17 septembre.

(3) Numéro du 18 septembre.

(1) *Secolo*, 18 septembre.

anglaise de Smyrne-Aïdin-Dineïr-Egerdir (ce qui n'est autre que la ligne Adalia-Bourdour), tandis que la seconde, partant du même point, atteindrait le Bagdad allemand soit à Eregli, soit à Boulgourlou. Hâtons-nous d'ajouter que rien, jusqu'ici du moins, n'est venu confirmer cette dernière information.

En outre, on peut se demander jusqu'à quel point ces projets ne vont pas à l'encontre des droits que la Grande-Bretagne s'est fait, il y a sept ans, reconnaître dans la même région pour la construction de voies ferrées. Après l'octroi aux Allemands de la concession de la ligne de Bagdad et aux Français de l'autorisation de prolonger jusqu'à Afioun Kara Hissar la ligne de Smyrne à Cassaba, le gouvernement anglais chercha, lui aussi, à obtenir une sorte de compensation en faveur du chemin de fer de Smyrne à Aïdin. Les négociations furent longues et laborieuses. Enfin, le 12 septembre 1906, il fut convenu que la ligne anglaise serait prolongée jusqu'à Bouldour et Egerdir. En outre, — et c'est là le point important, — la Sublime Porte s'engageait à n'accorder aucune concession de voie ferrée au Sud, vers Adalia, ni dans une zone de 85 kilomètres à droite et à gauche de la ligne anglaise. — Il semble donc que les visées italiennes pourraient donner lieu à de légitimes protestations de la part de l'Angleterre qui, se basant sur les engagements antérieurs de la Turquie, pourrait susciter à leur réalisation certaines difficultés. — Tel n'est cependant pas l'avis de la presse italienne qui se montre à cet égard, comme à bien d'autres, d'ailleurs, pleine de sécurité. — Nous lisons en effet dans le numéro du *Secolo* du 18 septembre que « la nouvelle de la concession aux Italiens d'une ligne d'Adalia à Koniah n'a rencontré en Angleterre aucune défiance ». Jusqu'à quel point cet optimisme est-il justifié? Il est encore prématuré, à l'heure actuelle, de chercher à l'établir.

Les journaux ajoutent enfin qu'il est indispensable pour l'Italie d'obtenir la concession du port d'Adalia, condition sans laquelle la construction d'une voie ferrée aboutissant en ce point perdrait la majeure partie de son intérêt. Ils demandent également que l'on garantisse à leur gouvernement l'octroi de certains droits industriels et miniers, Si toutes ces demandes obtenaient satisfaction, ce serait bien en effet la mise en exploitation de la région au moyen des capitaux et de l'industrie de la Péninsule.

* * *

Des faits d'un autre ordre viennent encore confirmer cette manière de voir. C'est, entre autres, le développement donné à la navigation italienne dans le bassin oriental de la Méditerranée par la création de nouvelles lignes de paquebots. On annonce en effet le prochain fonctionnement de deux lignes postales et commerciales à service de quinzaine. L'une partant de Venise doit desservir Beyrouth en faisant escale

à Brindisi, Leros, Rhodes, Adalia et Mersina. L'autre, passant par Le Pirée, doit se relier à la ligne rapide Venise-Constantinople et aboutir également à Beyrouth, après avoir touché les mêmes ports. Ces nouvelles lignes, dont la création a été décidée à la suite d'un accord avec la « Société italienne des services maritimes », sont appelées à remplacer le service provisoire fonctionnant actuellement avec Rhodes. Les horaires des départs sont combinés de façon à assurer des communications hebdomadaires entre l'Italie et les îles de la mer Egée occupées par elle ainsi qu'avec les ports de l'Asie Mineure. Or, comme depuis le mois de juillet dernier, deux lignes ont également été créées pour relier Venise et Gênes à ces mêmes ports d'Asie Mineure et à Smyrne, en empruntant la route de la Méditerranée du Sud par l'Egypte, on voit que tout un réseau de communications rapides a été récemment établi entre l'Italie et la Turquie d'Asie. Le développement des intérêts commerciaux de cette puissance, qui ont déjà pris depuis quelque temps un essor si appréciable, un moment interrompu par la guerre de Libye, ne saurait manquer d'être la conséquence de ces nouvelles mesures dont les résultats politiques aussi bien qu'économiques peuvent être considérables.

* * *

Pour veiller aux intérêts qui, espère-t-on, sont appelés à se développer très rapidement dans ces régions, il était nécessaire que le gouvernement italien y accréditât un agent officiel. C'est ce qu'il vient de faire. Le *Corriere d'Italia* du 12 octobre annonce en effet que l'agence consulaire d'Adalia, jusqu'ici confiée à un sujet hollandais, vient d'être érigée en un vice-consulat de carrière, le seul de la ville avec celui de Grèce. La Consulta a désigné pour occuper le nouveau poste un jeune Napolitain « plein de zèle », le marquis di Ruffano, qui a déjà fait ses preuves à Constantinople et à Athènes. Et le journal ajoute qu'il compte bien qu'on saura lui donner une maison consulaire digne du rôle qu'il a à remplir.

La propagande intellectuelle et celle de la langue italienne n'est pas non plus négligée : une école de filles vient d'être ouverte à Adalia ; la fondation d'une école de garçons ne saurait tarder. Il est intéressant de signaler à ce propos, pour montrer l'étendue des efforts italiens dans toute la Méditerranée orientale, qu'un autre établissement scolaire italien vient d'être inauguré à Malte par l'initiative de la puissante société du Dante-Alighieri.

* * *

Il semble inutile d'insister ici sur les procédés du général Ameglio et des troupes débarquées à Rhodes. Les nombreux incidents qui ont surgi entre Grecs et Italiens ont été rapportés par toute la presse. On se souvient certainement de la récente expulsion, sans aucun motif plausible, d'un médecin grec très estimé dans toute l'île.

Qu'il nous suffise de citer ici une manifestation de l'état d'esprit italien qui nous touche tout particulièrement. On sait qu'au cours d'une croisière dans la mer Egée, l'ambassadeur de France à Constantinople, M. Bompard, en visitant Rhodes, qui renferme tant de souvenirs français laissés par le passage de nos Croisés, fut frappé par la beauté d'une des maisons situées dans la fameuse rue des Chevaliers, l'Auberge de France. Il conçut le patriotique projet de se rendre acquéreur de ce véritable joyau architectural pour en faire don à son gouvernement. Cette « auberge » a servi de résidence aux prieurs appartenant à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; on distingue encore parfaitement sur son fronton les armes de certains d'entre eux, tels que Pierre d'Aubusson et Villiers de l'Isle Adam. Il semble qu'il n'y ait dans l'intention de notre ambassadeur rien qui soit de nature à porter particulièrement atteinte à la susceptibilité de l'Italie ou d'entraver les projets qu'elle nourrit sur l'île. Cependant, le *Corriere d'Italia*, dans son numéro du 20 octobre, s'élève, non sans une certaine aigreur, contre le don à notre gouvernement de « l'Auberge de France ». L'acquisition faite par M. Bompard, déclare-t-il, est illégale : elle n'aurait pas du avoir lieu sans l'acquiescement de l'autorité italienne et la France aurait agi d'une façon plus correcte en usant de la voie diplomatique pour devenir propriétaire de cet immeuble au lieu d'avoir recours à un moyen détourné. Espérons, déclare-t-il en terminant, que notre gouvernement, qui est en mesure de le faire, arrêtera cette fâcheuse affaire « aussi longtemps que la situation ne sera pas éclaircie ». Cette singulière protestation se passe de commentaires et jette un jour curieux sur la mentalité des Italiens qui occupent actuellement Rhodes « à titre provisoire ». Est-il besoin d'ajouter que nos voisins en prennent prétexte pour se plaindre, une fois de plus, que la France ne cesse d'intriguer contre leur politique dans les îles de la mer Egée ?

* * *

Enfin, on ne saurait terminer cette rapide revue du renouveau de l'activité de la Péninsule en Asie Mineure sans faire au moins une allusion aux efforts de l'Italie en vue de nous supplanter dans l'exercice du protectorat que, de temps immémorial, nous exerçons sur tout ce qui est catholique en Orient. C'est là une question particulièrement délicate que de récentes polémiques viennent de mettre à l'ordre du jour. Le *Temps*, dans une lettre de Turquie sur les catholiques d'Orient (1), a attiré l'attention sur la façon avec laquelle les consuls italiens ne laissaient échapper aucune occasion pour nous disputer ce privilège. Il a montré que la Consulta avait à cet égard dans son jeu de puissants moyens d'action par suite de l'origine ethnique

(1) Numéro du 19 octobre.

d'une fraction importante de la communauté latine d'Orient qui, issue des colonies pisanes, vénitiennes et génoises, est en grande partie italienne. A ces Italiens de vieille souche viennent s'ajouter ceux qu'apporte le flux relativement abondant de l'émigration. Enfin, il ne faut pas oublier que la plupart des prélats envoyés par le Vatican pour le représenter dans ces régions sont également italiens, tels que le délégué apostolique de Constantinople, celui de Syrie, l'archevêque de Smyrne. On ne saurait raisonnablement leur faire un grief d'être enclins à favoriser la politique de leur pays, quand ils ne sont pas d'un nationalisme parfois farouche. Or, l'on sait que, depuis quelque temps, le Quirinal et le Vatican, bien que toujours séparés sur le terrain politique, paraissent assez bien s'entendre sur le terrain national, surtout en matière de propagande dans le Levant. Les résultats de ces tendances sont déjà connus : plusieurs congrégations ou maisons religieuses jusqu'ici traditionnellement abritées par le drapeau français ont déserté notre protection pour demander celle du gouvernement italien. Après les Salésiens, certains capucins ont tenté de le faire et l'on se souvient des craintes que nous a inspirées à ce point de vue la situation de l'Institut oriental de Boudja. Les Carmes de Syrie ont, en 1911, renoncé également à notre protectorat avec un éclat particulier. Cette défection a été soulignée par les applaudissements de la presse italienne. Tout récemment encore, à propos de la célébration de la messe de Pâques à Alexandrette, le correspondant du *Giornale d'Italia* écrivait : « Notre vice-consul est entré officiellement dans l'église des Pères Carmes (privilège jusqu'alors réservé au représentant de la France) qui ont entonné le *Salvum Regem nostrum* au milieu de l'enthousiasme de la colonie italienne ». Et le journal ajoutait ce commentaire suggestif, surtout en raison de la date de sa publication (26 mars 1913) : « Cet événement constitue pour nous une augmentation de prestige en Asie Mineure, qui est l'inconnue de l'avenir. » Dans le même ordre d'idées, rappelons que, ces jours-ci encore, la presse signalait le passage au protectorat italien d'une église des environs de Smyrne. Mais des considérations de ce genre risqueraient de dépasser le cadre de cette étude à laquelle nous avons voulu donner le caractère objectif d'une sorte de revue de la presse italienne à propos des événements d'Asie Mineure.

* * *

Pour revenir au sujet qui nous intéresse ici d'une façon plus particulière, il n'est pas sans intérêt d'examiner comment les journaux de la péninsule ont accueilli le bruit répandu par certains organes, et notamment par le *Gaulois*, d'un accord italo-turc. Nous faisons allusion à ces rumeurs de négociations qui auraient eu pour résultat d'amener le Cabinet de Rome à garantir à la Sublime Porte la possession définitive des

iles de la mer Egée, moyennant quoi la Turquie n'aurait repris *effectivement* possession que de la plus grande partie d'entre elles, à l'exception de Rhodes et de Stampalia, sur lesquelles elle se serait contentée de certains droits de souveraineté, en laissant à l'Italie le soin de les administrer. Ces îles se seraient trouvées, en vertu de cette prétendue convention, placées vis-à-vis de l'Italie dans une situation analogue à celle de Chypre vis-à-vis de l'Angleterre. La nouvelle ne pouvait naturellement être que démentie avec insistance. Mais les commentaires dont les journaux ont fait suivre ce démenti sont intéressants. « N'en déplaise au *Gaulois*, écrit le *Giornale d'Italia* dans son numéro du 8 octobre, les îles du Dodécanèse constituent entre nos mains un gage sur lequel nous n'admettrons pas de discussions. Le *Gaulois* insinue qu'elles seront peut-être restituées dans cinq ans, quand la pacification de la Tripolitaine sera terminée. Répondons-lui nettement que l'Italie, la seule intéressée dans cette question, *n'est aucunement pressée*. » Voilà une déclaration catégorique qu'il n'était pas inutile d'enregistrer ici.

* *

Nous assistons donc actuellement à une véritable poussée de l'Italie vers la Turquie d'Asie, qui après avoir agi sourdement, à la suite de la guerre de Libye, précipite maintenant en tous sens ses manifestations. Les journaux sont pleins des relations de correspondants qu'ils ont en hâte envoyés vers les régions convoitées. Chacun d'entre eux revendique l'honneur d'avoir provoqué ce mouvement d'opinion. C'est ainsi que le *Corriere d'Italia* se félicite d'être l'instrument initial d'une campagne en faveur de l'Anatolie comme il l'avait été jadis, dit-il, pour la Tripolitaine.

La thèse est bien nette : il y a encore une place vacante en Asie-Mineure ; il faut que l'Italie se hâte de s'en emparer. Telle est l'opinion développée par le correspondant de la *Stampa* sous ce titre : « Une zone libre ». Celui-ci constate que les seuls territoires d'Asie Mineure qui ne soient pas encore grevés d'une hypothèque sont représentés par les vilayets de Aïdin et de Brousse et se trouvent limités d'un côté par la mer (Marmara, Egée, Méditerranée), de l'autre par la ligne allemande de Haïdar-Pacha à Mersine. L'Italie est par conséquent parfaitement fondée à revendiquer à son tour sa légitime part dans la mise en valeur de l'Asie turque en demandant au gouvernement ottoman de lui laisser exploiter ces régions, puisqu'il ne paraît pas en état de le faire par lui-même. Les nombreux stocks de marchandises qui sont embarqués à Smyrne, le grand port de l'Asie Mineure, proviennent, en notable partie, des régions d'Aïdin et de Koniah. En créant à Adalia un port desservi par des voies ferrées, l'Italie espère drainer vers la côte sur laquelle elle a jeté son dévolu les richesses de l'intérieur qui sont en

ce moment absorbées par Smyrne. En même temps, elle se propose de faire fructifier des terres fertiles, bien irriguées, pouvant produire des cultures abondantes et variées, propices à l'élevage du bétail, couvertes de vastes forêts et dont le sous-sol serait aussi riche que le sol lui-même.

* *

Nous avons cherché à réunir ici un ensemble de faits qui démontrent d'une façon suffisamment convaincante que l'Italie commence dès aujourd'hui à mettre à exécution le programme qu'elle s'est tracé. Elle paraît vouloir en poursuivre la réalisation, nous l'avons vu, d'une façon patiente, coordonnée et méthodique, ne laissant rien au hasard et ne négligeant aucune branche de son activité pour mener sa tâche à bonne fin.

Cette hâtive poussée italienne, survenant au moment où des négociations entamées par le gouvernement ottoman avec diverses puissances semblent plus ou moins délimiter dans l'Asie turque certaines sphères d'influence, a pu faire dire à quelques-uns que l'on paraissait s'être entendu sur le partage éventuel de ces régions. M. Victor Bérard, sous le titre « On liquide » écrivait récemment dans la *Revue : Pour les peuples d'Orient* (1) que le dernier morceau de l'empire ottoman, dont l'avenir parût encore incertain, le pays turco-grec situé entre l'archipel et la ligne du Bagdad, venait d'être attribué à l'Italie et il concluait : « Voilà la liquidation complète, on est d'accord sur tout le gâteau ; on peut maintenant y porter le couteau du partage sans plus risquer de querelles. »

Tout ce que l'on sait des opinions si brillamment défendues par M. Victor Bérard ne fait pas de doute que ces lignes sont écrites avec un sentiment de profond regret. Et comment ne pas le partager ? Aussi faut-il espérer que ces appréhensions ne se justifieront pas, d'ici longtemps tout au moins. Que l'Italie, dernière venue, demande, elle aussi, sa part dans la mise en exploitation de l'Asie Mineure, on ne pourrait trop s'en étonner, ni même la blâmer. Il y a place pour elle en Turquie d'Asie en vue d'une collaboration sincère et sans arrière-pensée pour le développement des richesses qui y sont latentes. Mais il ne faudrait pas que, excitée par ses premiers succès, elle ait pour but, par suite d'une ambition mal comprise, de chercher des réalisations immédiates. L'intérêt du maintien de la paix lui commande de se montrer réservée à cet égard. Plus que toute autre puissance la France aurait à perdre aux conséquences d'une politique de ce genre qui aboutirait à un dernier partage de l'empire ottoman.

(1) Numéro du 25 septembre.

Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette.

Les Droits de la France à Mascate

La nouvelle, publiée dans notre dernier bulletin et dont la confirmation paraît prochaine, que la France serait sur le point de conclure un accord avec l'Angleterre en vue de mettre définitivement fin aux différends auxquels les deux gouvernements se trouvent parfois aux prises dans l'imamat de Mascate, appelle sérieusement l'attention sur les droits reconnus à notre pays dans le golfe d'Oman. Il n'entre pas dans notre intention de rechercher ici quelle compensation nous pourrions être fondés à réclamer moyennant l'abandon de ces droits : nous voudrions simplement examiner la nature et la valeur de ceux-ci en tant que monnaie d'échange afin de pouvoir apprécier, en connaissance de cause, l'appoint que nous avons en mains au moment où il est question d'un troc diplomatique.

Les différends auxquels nous faisons allusion sont, en quelque sorte, un des derniers reliquats d'un vieil héritage de rivalités aujourd'hui presque totalement liquidé. Il faut en chercher l'origine jusque dans la longue lutte entre la France et l'Angleterre pour l'empire des Indes et la domination dans l'océan Indien. Au cours de cette rivalité, nous l'avons souvent emporté et, notamment à Mascate, notre situation fut pendant longtemps prépondérante. C'est ce qui ressort de la lecture d'une intéressante étude très documentée, publiée en 1910 dans la *Revue d'Histoire diplomatique* sous la signature de M. A. Auzoux et intitulée : « La France et Mascate au XVIII^e et au XIX^e siècle ».

D'Estaing, au cours d'une expédition contre des navires de commerce anglais, fut amené en 1759, dans la chaleur d'une poursuite, à capturer l'un d'eux dans le port de Mascate. Il noua de cette façon avec l'imam des relations qui, malgré l'imprévu et la singularité de l'entrée en matière, devinrent rapidement excellentes. Ces bons rapports furent peu après (1781) quelque peu troublés par le fait d'un autre corsaire, qui, cette fois, s'en était pris à un vaisseau mascatais. L'imam se plaignit de cette conduite tant auprès du gouverneur de l'île de France qu'auprès de notre consul à Basorah. La réparation qu'il devait en recevoir — assez longtemps après, il est vrai — contribua dans une large mesure à resserrer les liens qui s'étaient ébauchés entre la France et Mascate en augmentant la confiance et la sympathie que nos compatriotes avaient su inspirer à la population de l'imamat. Il semble bien qu'à cette époque nos agents et nos marins, se rendant compte de l'importance de la route commerciale par Mascate, aient conçu le projet de cultiver les bonnes dispositions de l'imam et de ses sujets afin de nouer des relations commerciales suivies

avec cette région, d'y posséder une rade d'où nos navires se seraient élancés pour détruire les vaisseaux britanniques dans l'océan Indien et où une expédition aurait pu être organisée contre la puissance anglaise au Coromandel.

Malheureusement, là comme dans bien d'autres cas, on ne parut pas saisir en France l'intérêt de la question et on négligea notamment d'envoyer à Mascate un agent dûment accrédité dont la présence, si nécessaire, était réclamée par l'imam lui-même. Celui-ci allait jusqu'à offrir à cet effet une maison, « afin de distinguer le consul de France des consuls des autres nations » !

Puis survint la tourmente révolutionnaire et la tradition fut quelque temps perdue. L'Angleterre ne manqua pas de mettre à profit ce délai pour nous supplanter. Maîtresse des mers, elle offrit habilement son appui à l'imam au moment où il était menacé par la secte des wohabites. En même temps elle ne négligeait pas de développer ses intérêts économiques dans le pays.

Aussi quand Bonaparte, débarqué en Egypte, pensa reprendre la tradition et se servir de Mascate pour appuyer son projet d'attaque contre la puissance anglaise dans l'Inde, il se trouva en présence d'une autre influence qui s'était affirmée dans l'Oman. Désormais les souverains de Mascate allaient pratiquer une politique de bascule entre la France et l'Angleterre, jusqu'au jour où cette dernière finit par triompher. Un agent de la Compagnie des Indes avait en effet signé dès 1798 le premier traité entre la Grande-Bretagne et Mascate par lequel l'imam ne s'engageait à rien moins qu'à cesser ses relations commerciales avec nos colonies et à interdire l'entrée de ses ports à nos compatriotes. Peu après, en 1800, l'Angleterre envoyait un agent officiel dont l'influence se fit, par la suite, sentir d'une façon efficace.

Pendant, en dépit de la pression dont il était l'objet de la part de nos rivaux, l'imam tenta, en 1803, de renouer avec nous des relations au moyen de l'envoi d'un messenger auprès du gouverneur de l'île de France. Bonaparte voulut en profiter pour essayer de réaliser le rêve qui le hantait d'une action contre l'Inde. Talleyrand, collaborateur de sa politique, décida l'envoi d'un agent politique à Mascate et fit choix, pour remplir cette mission, d'un ancien conventionnel, le citoyen Cavaignac. Celui-ci n'avait malheureusement aucune des qualités ni des connaissances nécessaires pour y réussir. D'un autre côté, au lieu de donner à cette mission un caractère discret, afin de ne pas éveiller outre mesure les soupçons de l'Angleterre, on s'efforça au contraire de l'entourer d'un éclat bien fait pour amener un échec. C'est ce qui arriva. L'imam, travaillé par les Anglais, hésita à recevoir Cavaignac, qui resta plusieurs jours sur rade. Finalement, par suite des menaces britanniques et de la crainte de représailles d'une part et des rodomontades maladroites de l'agent français de l'autre, celui-ci dut piteusement repartir sans avoir accompli sa mission. L'échec était lamentable.

Ce fut la perte irrémédiable de notre ancienne prépondérance dans l'Oman. La crainte des Anglais fut désormais le seul principe directeur de la politique de l'imanat. Et lorsque, à la fin de 1810, par suite de la prise de l'île de France, notre pavillon disparut de la mer des Indes, il fallut nous résigner à abandonner définitivement toute ambition du côté des rivages de l'Arabie. Le contrôle de l'Angleterre allait s'exercer d'une façon toujours plus jalouse sur Mascate, jusqu'au jour où cette puissance, après en avoir fait un instrument de sa politique, allait transformer l'iman en un véritable vassal, indépendant de nom seulement.

* *

Cependant, de nos anciennes relations avec Mascate et de notre prépondérance passée, quelques vestiges subsistent encore. C'est à eux qu'il est actuellement question de renoncer.

Les droits possédés par la France se trouvent consignés dans le traité franco-mascatais du 17 novembre 1844, signé à une époque où, grâce à l'entente cordiale, la monarchie de Juillet avait réussi à reprendre une certaine activité maritime. Ces droits consistent essentiellement dans la garantie d'une entière liberté de commerce et des moyens nécessaires en vue de la faire respecter. En effet, l'article 11 de cet instrument diplomatique stipule que « aucun objet *quelconque* de commerce ne sera prohibé soit à l'importation, soit à l'exportation », que « le commerce sera parfaitement libre et ne sera soumis qu'au seul droit d'importation (fixé à 5 0/0) et à aucun autre ». Le même article prend soin d'ajouter, pour être plus explicite encore, que « les Français auront l'entière liberté d'acheter, de vendre, à qui bon leur semblera, dans toute l'étendue des domaines de Son Altesse, et cette liberté ne pourra être entravée par *aucun monopole ou privilège exclusif de vente ou d'achat* ».

Il était naturel que, pour assurer la stricte observation de ces privilèges, la France obtint pour ses nationaux des garanties semblables à celles dont ils jouissent dans les pays de capitulations afin d'être à l'abri de l'arbitraire des autorités locales. C'est dans ce but qu'ils sont formellement autorisés par l'article 3 à acheter ou louer des maisons ou des magasins et qu'il est décidé que nul ne pourra sous aucun prétexte pénétrer chez un Français, ou même chez une personne à son service, sans son consentement ou sans l'intervention du consul de France. De même, nos nationaux obtiennent la garantie de la juridiction consulaire, dans le cas où ils sont défendeurs, et celle de l'assistance consulaire devant les tribunaux indigènes, dans le cas où ils sont au contraire demandeurs. Enfin, par une extension assez rare, même les sujets mascatais employés au service des Français bénéficient, en vertu de l'article 4, de tous ces privilèges, sauf dans le cas où ils se seraient rendus coupables d'un crime.

On sait que l'entière liberté du commerce à

Mascate, stipulée en faveur de la France et aussi de plusieurs autres puissances, est l'objet de vives récriminations de la part de l'Angleterre. Elle permet en effet la libre introduction dans ce port de nombreuses armes qui sont ensuite, grâce à une active contrebande, répandues sur les confins indo-afghans, et même dans les Indes, où elles alimentent la résistance à laquelle la Grande-Bretagne a à faire face. Cette liberté du trafic constitue donc en vérité une assez sérieuse gêne pour l'Angleterre qui voit de nouveaux soulèvements se produire sans cesse grâce, en partie, aux moyens qui leur en sont fournis par l'intermédiaire de Mascate.

Il ne faut d'ailleurs pas s'imaginer, comme on pourrait être tenté de le croire en constatant que les plaintes de l'Angleterre s'adressent le plus souvent à nous, que notre pays est le plus intéressé dans ce commerce des armes contre lequel proteste notre voisine. Les statistiques démontrent que, assez récemment encore, la France ne venait qu'au quatrième rang des importateurs d'armes à Mascate, derrière la Belgique, l'Allemagne et la Grande-Bretagne elle-même. Il est en effet au moins curieux de remarquer que certains Anglais n'ont pas cru devoir négliger de tirer un profit personnel d'un trafic contre le principe duquel leur gouvernement n'a cessé de s'élever. Dans ces conditions, l'Angleterre aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître que les négociants étrangers qui se livrent au commerce des armes sont au moins aussi excusables que ses nationaux.

En vue, sinon de mettre complètement fin à la contrebande des armes, du moins d'essayer de l'entraver autant que possible, le gouvernement britannique a dû avoir recours à toute une série de mesures fort onéreuses. Après avoir essayé de barrer la route de terre à ce commerce, entreprise très difficile dans une région particulièrement accidentée et peu sûre, les Anglais ont cherché à en assurer la répression sur mer en donnant la chasse aux boutres indigènes et en bloquant les côtes. A cet effet ils ont organisé tout un service de croiseurs auxquels des postes de télégraphie sans fil signalent les navires suspects. Malgré toutes les précautions prises, cette surveillance ne peut être d'une efficacité absolue sans compter qu'elle oblige à immobiliser un assez fort contingent de marins en ce coin du golfe Persique qui est un des plus chauds et des plus pénibles du monde.

Il ne reste donc plus à l'Angleterre qu'à s'efforcer de supprimer le foyer où s'alimente la contrebande en obtenant que les puissances jouissant du privilège de la liberté commerciale à Mascate fassent l'abandon de leurs droits. Elle ne saurait cependant se substituer complètement en cette circonstance à l'iman dont l'indépendance a été solennellement reconnue par la France et la Grande-Bretagne.

Tel a été, en effet, l'objet du traité du 10 mars 1862 par lequel ces deux puissances « prenant en considération l'importance qui s'attache au maintien

de l'indépendance du sultan de Mascate d'une part et du sultan de Zanzibar de l'autre, ont jugé convenable de s'engager réciproquement à respecter l'indépendance de ces deux provinces ». Il est vrai que malgré les termes de cette déclaration, l'Angleterre a, en 1890, partagé avec l'Allemagne les territoires du sultan de Zanzibar. Mais elle s'est reconnue liée vis-à-vis de nous et pour se dégager de sa promesse elle a admis le principe d'une compensation : c'est de cette façon que notre protectorat sur Madagascar a été reconnu par la Grande-Bretagne. Dans le cas actuel, les choses ne se présentent pas de la même façon : l'Angleterre nous demande non pas de l'autoriser à revenir sur les stipulations du traité de 1862 en ce qui concerne l'indépendance du sultanat de Mascate, mais bien de renoncer nous-mêmes aux privilèges que nous détenons par suite des stipulations du traité de 1844.

Il faut également ajouter que, dépit de la déclaration d'indépendance formulée en 1862, l'Angleterre possède sur le souverain de Mascate un moyen d'influence, et même de pression, des plus énergiques dont l'action peut rabaisser celui-ci au rang d'un simple vassal. Il s'agit de la « redevance zanzibarite ». Cette redevance a été imaginée par lord Canning, alors vice-roi des Indes, à l'arbitrage duquel les deux fils du sultan Seyjid Saïd eurent recours afin de mettre un terme aux querelles qui les divisaient pour le partage des territoires africains et asiatiques constituant la succession de leur père. Lord Canning décida que le sultanat de l'Oman reviendrait à l'un d'eux et celui de Zanzibar à l'autre à charge pour ce dernier, afin de compenser l'inégale valeur des territoires, de payer à son frère un tribut annuel de 40.000 couronnes. Or, surtout depuis que le protectorat de l'Angleterre est officiellement établi sur Zanzibar, c'est cette puissance qui verse au sultan de Mascate le tribut en question. Suivant qu'elle est plus ou moins satisfaite de l'attitude de ce personnage, elle met plus ou moins d'empressement à s'exécuter. Et comme l'Oman est, en somme, un pays assez pauvre, on voit de quel puissant moyen d'action la Grande-Bretagne dispose : on peut dire que le sultan se trouve par là entièrement dans ses mains ; et nous ne parlons pas de moyens plus brutaux, dont les Anglais ne se sont pas privés d'user à l'occasion.

*
*
*

Le gouvernement britannique n'a pas manqué de mettre à profit la toute-puissance qu'il exerce sur l'iman de Mascate pour lui faire prendre des mesures destinées à empêcher la contrebande des armes. C'est sans nul doute ces considérations qui expliquent l'édit promulgué, au mois de juin 1912, par le souverain de Mascate en vue de réglementer le commerce des armes. Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par la lecture de l'article du dernier numéro de ce Bulletin consacré à cette même question, cet édit, sous couleur de ré-

glementer, équivalait tout simplement à interdire le commerce des armes. Toutes les armes et les munitions devaient en effet être déposées dans un magasin public spécial d'où elles ne pouvaient plus ensuite sortir qu'à des conditions fort rigoureuses. C'était, sinon la confiscation des armes se trouvant actuellement dans l'imanat, du moins leur séquestration pour une période indéterminée.

Le gouvernement français, sur la plainte des maisons de commerce lésées, protesta contre ces mesures. La Grande-Bretagne répondit en faisant observer que le souverain de Mascate, étant par suite de la déclaration de 1862 pleinement indépendant, était libre de prendre dans l'intérieur de ses États les dispositions que bon lui semblait. C'est alors que notre diplomatie put riposter que, tout en respectant l'indépendance du sultan, elle ne lui reconnaissait cependant pas le droit d'édicter, de sa seule volonté, des mesures nettement contraires à des engagements spéciaux contractés par lui en pleine indépendance. Or, le traité de 1844, dont nous avons analysé plus haut les dispositions principales, stipulait catégoriquement en faveur de la France des privilèges d'entière liberté commerciale auxquels celle-ci n'avait nullement encore renoncé.

Ce règlement du commerce des armes de juin 1912 a donc donné à la question un certain caractère d'acuité et amené les deux gouvernements à engager la conversation sur ce terrain.

Nous croyons devoir signaler que la question ne se présente pas de la même façon que celle dite des « boutriers mascatais » et ne peut comporter une solution du même genre. Cette dernière affaire, on s'en souvient, fut soulevée par les protestations de l'Angleterre contre la coutume qui s'était depuis longtemps introduite de conférer la protection du pavillon français aux boutres, ou navires indigènes à voiles, qui par suite de leur séjour dans nos colonies, et particulièrement aux Comores, se trouvaient dans les conditions requises pour obtenir la francisation. Certains boutriers, en vertu de l'article 4 du traité de 1844 stipulant que les sujets mascatais au service des Français jouiraient de la même protection que nos compatriotes, obtinrent également ce droit. Ils se trouvaient de cette façon mis à l'abri de la surveillance des croiseurs anglais, la France refusant à ces derniers le droit de visite.

La Grande-Bretagne se plaignit vivement qu'il y avait abus, et d'un commun accord, la question fut, en 1904, portée devant un tribunal arbitral. Celui-ci, s'appuyant sur un article de l'Acte de Bruxelles de 1892, relatif à la répression de la traite des esclaves, qui déterminait les conditions à remplir par les boutres indigènes pour être autorisés à se couvrir du pavillon d'une puissance européenne, estima, on s'en souvient, que, à partir du 2 janvier 1892, date de l'entrée en vigueur des dispositions prises à la Conférence de Bruxelles, la France n'avait plus le droit d'autoriser des navires appartenant à des sujets mas-

catais à arborer son pavillon. Une trentaine de boutriers mascatais furent, dans ces conditions, privés de notre protection.

Dans la question du commerce des armes, l'affaire a une physionomie tout à fait différente. Il ne peut s'agir dans ce cas d'une interprétation de textes et d'une discussion de notre droit. Celui-ci est inscrit dans les traités d'une façon si parfaitement explicite que nul ne peut le nier. D'ailleurs l'Angleterre elle-même l'a formellement reconnu. Dans un discours prononcé par lord Curzon à la Chambre des Lords, le 22 mars 1911, celui-ci déclarait notamment que le commerce des armes disparaîtrait demain, *si les traités de la France avec Mascate étaient abrogés*. Cette affirmation, d'ailleurs très sujette à caution, nous l'avons vu, implique la reconnaissance de la validité de nos droits.

Que l'Angleterre nous demande d'y renoncer, rien de plus naturel. Nous admettons volontiers que l'exercice de notre privilège de liberté commerciale peut être pour elle une source de gêne et d'embarras. Et puisque les relations entre les deux gouvernements sont, heureusement, à l'heure actuelle des plus confiantes et amicales, il est également tout naturel que, animée d'un vif esprit de conciliation, la France accepte de donner suite à la demande qui lui est formulée. Mais ces excellentes dispositions ne peuvent nous faire perdre de vue que, en définitive, nous détenons en pleine propriété quelque chose qu'on nous prie d'abandonner. Nous n'allons pas renoncer gratuitement à ce que nous possédons en vertu d'un traité en bonne et due forme. Puisque l'Angleterre est demanderesse, c'est à elle à nous offrir une juste compensation. Celle-ci ne pourra manquer d'être double. Les intérêts particuliers de certains nationaux français devant être lésés, par l'abandon de nos droits, le gouvernement britannique aura, en premier lieu, à indemniser les maisons françaises qui se livraient au commerce des armes à Mascate. Il devra les indemniser d'abord de la confiscation des armes qui se trouvent actuellement sous séquestre, à moins qu'il les leur face restituer; il devra leur verser, en outre, une somme représentant l'équivalent de la perte de bénéfice qui résultera pour elles de l'interdiction du commerce des armes dans ces régions. La solution de cette première question ne saurait souffrir de difficultés. Les maisons françaises intéressées dans le trafic des armes à Mascate sont fort peu nombreuses: on dit même qu'elles ne sont que deux. D'un autre côté, le règlement des indemnités lors de la liquidation du « French Shore » à Terre-Neuve, à la suite des accords de 1904, offre un précédent dont on pourrait fort bien s'inspirer ici et montre, dans tous les cas, que la question n'est pas insoluble.

En second lieu, devra se régler la question politique, plus délicate, qui touche au droit reconnu au gouvernement français. Cependant, comme il est évident que nous n'avons nul intérêt, dans l'état de nos relations avec l'Angleterre, à prétendre maintenir obstinément un privi-

lège susceptible de lui créer des complications dans une région où nous n'avons plus aucune ambition et pas de grands intérêts, on peut exprimer l'espoir que le gouvernement anglais saura reconnaître notre bonne volonté en payant à son juste prix l'abandon de notre droit au moyen d'une concession également d'ordre politique et dont nous ne voyons guère la possibilité qu'aux confins des deux empires coloniaux dans l'intérieur de l'Afrique.

Les trois principaux projets politiques DU GOUVERNEMENT YUNNANAIS

Dans la lettre que j'ai adressée de Yunnan-fou, en mai, à l'*Asie Française*, je disais que la politique du toutou Tsai Ngao était particulièrement tournée vers trois buts: création d'une cité commerciale; construction d'un chemin de fer Yunnan-fou-Pésé-Nanning; sinisation des aborigènes indépendants. Suivant le gouvernement yunnanais issu de la révolution, le souci d'assurer la domination chinoise dans cette province exige la réalisation de ce programme. Je vais en reprendre un peu plus longuement ici chaque chapitre.

La cité commerciale.

Cette question est déjà ancienne. Elle prit naissance en 1905 après que les villes de Tsinan-fou, de Tse-tchouen et de Ouei-hien, placées sur le trajet du chemin de fer allemand du Chantong, et la ville de Tchangcha au Hounan furent ouvertes *proprio motu* par la Chine, ou, pour mieux dire, après que dans chacune de ces quatre villes des quartiers furent affectés à l'établissement des commerçants étrangers, quartiers organisés, réglementés, administrés par les seules autorités chinoises.

Les puissances ne sont pas autorisées à s'élever contre une telle initiative qui, directement, ne viole pas le droit conventuel. Mais, au Chantong, l'on pouvait juger que la réglementation édictée portait atteinte au statut personnel des étrangers défini par les traités. Comment admettre, en effet, que les procès entre Européens et indigènes soient portés devant un bureau de justice chinois et que des taxes douanières ou autres soient établies suivant le bon plaisir des autorités? Autoriser une réglementation unilatérale aussi restrictive du droit d'exterritorialité, c'est abandonner le système de garanties péniblement édifié depuis 1842. Il n'y eut cependant pas de protestations; d'ailleurs l'Allemagne, la première intéressée au Chantong, s'inclina devant la volonté chinoise.

Au Hounan il y avait de plus fortes raisons encore pour s'opposer aux tentatives de la Chine. Tchangcha avait été ouvert conformément au traité sino-japonais du 8 octobre 1903; par conséquent les étrangers, en vertu de la clause de la nation la plus favorisée, devaient jouir des privilèges formulés dans les traités de 1842, 1858, et 1895. Or les Japonais tolérèrent que cette ouverture se réduisit à la création d'un quartier réglementé par la Chine; suivant

l'article 4 du traité, les étrangers résidant dans ce port devaient se conformer aux règlements municipaux au même titre que les Chinois et défense leur était faite d'y établir une municipalité. Mais une puissance ne pouvant à elle seule modifier le droit conventuel, les concessions du Japon ne comptaient pas, et la France, l'Allemagne, l'Angleterre, les États-Unis et l'Italie obtinrent par leurs réclamations que Tchanghai fût ouvert au séjour et au commerce des étrangers selon le régime qui avait été imposé ailleurs à la Chine. Néanmoins le gouvernement de Pékin considéra qu'au Hounan comme au Chantong un nouveau régime était né modifiant le statut des Européens.

Les autorités du Yunnan mirent aussitôt à l'étude l'organisation d'un quartier international; elles voulaient qu'à l'arrivée de la locomotive à Yunnan-fou, la France, par suite de l'existence de ce quartier, ne pût demander l'ouverture de la ville dans les conditions des ports à traité.

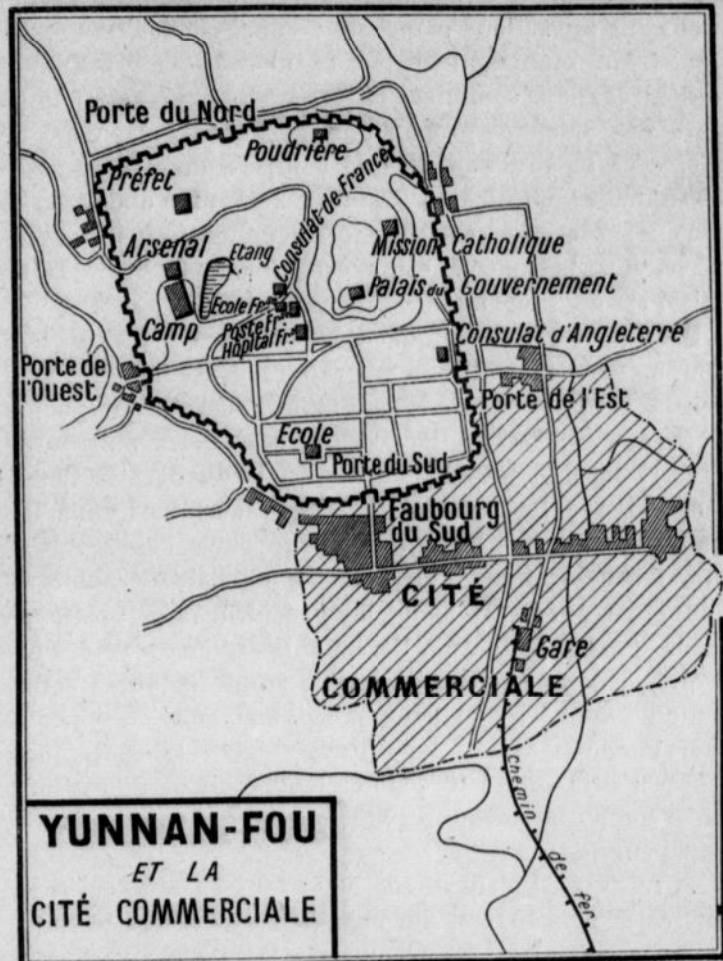
Cette ouverture et l'établissement d'une concession avaient déjà été demandés par l'Angleterre. Devant l'opposition persistante des Chinois, un des représentants de la Grande-Bretagne suggéra l'idée de payer l'ouverture de Yunnan-fou par la fermeture de Seumao. Cette proposition ne parut pas déplaire à l'un des principaux membres du gouvernement yunnanais : le taotai des grains fit connaître que la fermeture de Mong-tseu conviendrait mieux, et il ajouta que seuls des embarras d'argent empêchaient d'ouvrir Yunnan-fou au commerce étranger. Peu après, en 1910 le commissaire des Affaires étrangères déclara que l'achèvement de la ligne française mettait le vice-roi dans l'obligation de permettre aux commerçants de s'établir dans la capitale provinciale et que le moment était venu de reprendre l'ancien projet de création d'une cité internationale administrée par les autorités chinoises.

Ni la France ni l'Angleterre n'avaient reçu officiellement communication du règlement élaboré en 1905. Néanmoins elles en connaissaient les points principaux : les étrangers devaient être parqués dans un quartier des faubourgs où on leur louerait des terrains divisés en trois classes; le prix de la première serait de 100 dollars par mou (six mille pieds carrés), le prix de la seconde, de 80 dollars, de la troisième, 50; la location du terrain aurait une durée de trente années, le bail pourrait être renouvelé. Le règlement de 1910 que l'on porta officiellement à la connaissance des représentants de la France et de l'Angleterre était tout autre.

« Nous procédons de nous-mêmes, disait-il en substance, à l'ouverture de la cité commerciale. Elle n'a rien de commun avec les cités ouvertes par traités. Toutes les affaires d'administration sont du ressort d'un bureau municipal composé de Chinois... Les règlements sont observés sans distinction par les étrangers et les Chinois. Le bureau est compétent pour connaître de la violation de ces règlements; le cas des étrangers contrevenants est déféré aux consuls... Le bureau administre toutes les affaires de la cité : poste, service sanitaire, voies de communication, etc. Les taxes publiques sont supportées par les étrangers et les Chinois... Il est interdit de vendre aux étrangers. La durée de location des maisons et terrain aura une durée de cinq ans. En cas de contravention aux règlements les maisons ou terrains pourront être repris. »

Un règlement spécial visait la question des locations.

Comme suite à cette communication officielle, le vice-roi fit des démarches pour obliger les commerçants français résidant dans la ville murée à s'établir dans le périmètre de la cité commerciale, située au delà de la porte du Sud. Il va sans dire que jamais l'on n'envisagea la nécessité de céder à cette sorte de sommation; au reste, les règlements de la cité commerciale étaient inacceptables. Quel est le commerçant qui aurait accepté de faire construire une maison, d'installer des magasins sur des terrains loués pour cinq ans seulement et sous la menace constante de voir ses biens repris sur simple décision du bureau municipal? Le vice-roi Li King Hi ne croyait pas



Comité de l'Asie française.

G. Huré.

cependant être éloigné du succès; il demanda à la cour l'autorisation de contracter un emprunt de 200.000 taëls pour la construction du marché étranger.

La révolution survint; l'affaire resta en suspens. Le 10 décembre 1912, le commissaire des Affaires étrangères du général Tsai Ngao la remit à l'ordre du jour, et voici sous quelle forme vexatoire : il demande l'expulsion des négociants français et anglais établis à Yunnan-fou même et leur installation dans le quartier international du faubourg du Sud. Ainsi le nouveau gouvernement comme l'ancien, voudrait nous faire accepter un régime à l'institution duquel nous n'avons d'aucune sorte participé.

Il est vrai que le général Tsai prétend que la nouvelle réglementation sera conçue dans un esprit tout autre que celle présentée par le vice-roi. Ses bureaux n'en ont pas encore terminé l'élaboration, mais j'ai prié le commissaire des Affaires étrangères du Yunnan, M. Tchang Itchou, de vouloir bien m'exposer les lignes essentielles du projet qui, à ses yeux, est d'une importance capitale.

Grande fut ma déception le jour où me furent données les explications demandées. Ce projet n'est, en effet, pas plus acceptable que ceux de 1905 et de 1910. En premier

lieu il viole le principe d'exterritorialité en enlevant les litiges au jugement des consuls. Seuls les tribunaux chinois seront compétents pour toutes les affaires, que l'Européen soit demandeur ou défendeur ; mais, concession que M. Tchang juge importante, les causes criminelles échapperont à la justice chinoise si un ou plusieurs Européens y figurent comme inculpés. De même, suivant ce même chef de service du général Tsai, c'est par faveur insigne, que l'on accordera des titres de location de quinze ou vingt ans renouvelables et que l'on supprimera la menace, contenue dans l'ancien règlement, de reprendre maisons et terrains loués si la municipalité le juge bon. M. Tchang reconnaît que cette dernière clause était inacceptable, mais il estime qu'il faut bien trouver des sanctions aux infractions commises : d'après le nouveau texte, le bureau municipal de la cité internationale connaîtra des dérogations commises envers les règlements et infligera des amendes proportionnées aux fautes. C'est de même ce bureau qui, sous le contrôle du commissariat des Affaires étrangères, assurera le fonctionnement de tous les services urbains : voirie, police, perception des taxes, etc. Les postes étrangères (lisez : la poste française) seront supprimées.

Quand j'ai fait remarquer à M. Tchang qu'il faisait bon marché des traités, il m'a fait valoir l'ordre nouveau créé par la révolution — « Nous sommes devenus un peuple libre » —, sans oublier d'ajouter que les puissances avaient accepté les règlements du Hounan et du Chan-tong, et que le Japon, les Etats-Unis avaient dans les traités envisagés la possibilité de supprimer l'exterritorialité. L'organisation d'un service judiciaire capable et honnête n'offre suivant lui aucune difficulté ; il est persuadé que la nomination de Chinois diplômés en droit à la présidence des cours de justice suffira à donner satisfaction à toutes les exigences, et il a eu soin de m'expliquer longuement que les futurs magistrats n'appliqueront pas strictement le code chinois, mais qu'ils sauront tenir compte du droit en vigueur dans le pays du justiciable européen.

M. Tchang est plein de son idée ; tout l'y ramène, il en admire le libéralisme. Aucune affaire ne peut être solutionnée tant que l'on n'aura pas la cité commerciale, c'est sa conviction. « Soyez bien persuadé, m'a-t-il dit, qu'il serait maladroit de vous opposer à notre projet dans l'espoir d'obtenir l'ouverture de Yunnan-fou avec toutes les conséquences qui découlent des traités. Un port à traité ici ou une concession étrangère sont choses auxquelles les puissances doivent renoncer. Ce n'est pas seulement le gouvernement provincial qui s'y oppose, c'est toute la population. Ceux d'entre nous qui auraient la faiblesse d'y consentir seraient vite renversés. Pour ma part, je ne puis pas aller contre l'opinion. Aussi dans l'intérêt de la province et des étrangers convient-il de créer la cité commerciale. »

J'ai demandé au général Tsai s'il partageait là-dessus les vues de son subordonné ; il m'a répondu : « C'est une question primordiale que j'étudie de près. »

*
* *

Il est superflu de dire que le projet de M. Tchang, tel qu'il est conçu, n'offre aucune base sérieuse de discussion. Il va en effet trop à l'encontre des stipulations des traités, puisque son auteur — non content de faire œuvre de réglementation, ainsi qu'il en aurait le droit, à l'égard de

tout ce qui touche au statut réel des étrangers — ose entreprendre sur un domaine interdit en restreignant la situation conventuelle des étrangers. La charte personnelle de ceux-ci est intangible, c'est ce que M. Tchang a perdu de vue.

L'on doit, je crois, regretter que les Chinois s'entêtent à vouloir établir des régimes judiciaires et autres contraires aux droits reconnus par les traités. De telles prétentions nous empêchent d'entrer en pourparlers, et cependant, pour n'envisager que Yunnan-fou, il importerait d'arriver là le plus tôt possible à une solution. En effet, dans cette place qui intéresse si directement le Tonkin, surtout depuis qu'elle a été atteinte par le chemin de fer, la situation de nos commerçants est tout ce qu'il y a de plus précaire. Ils ne se livrent au négoce qu'en vertu d'une tolérance des autorités, et comme ils n'ont que des baux de durée limitée, à l'époque de l'expiration des contrats ils se voient aux prises avec des difficultés que l'on ne sait comment résoudre : les autorités, qui sont appelées à examiner le renouvellement de leur bail, leur objectent l'irrégularité de leur situation et les invitent à se transporter dans le quartier extérieur qui leur a été assigné pour leur résidence et l'exercice de leur commerce. Mais s'ils se soumettaient à cette exigence, ils nous entraîneraient à reconnaître des règlements que tout nous oblige à repousser.

Cet état de choses ne saurait se prolonger sans dommage pour nos intérêts. Et tant qu'un régime équitable n'aura pas été institué, le développement de notre influence dans ces régions sera entravé ; c'est d'autant plus fâcheux que ce développement pourrait être en ce moment puissamment aidé par l'essor extraordinaire du chemin de fer.

Mais comment arriver à un accord ?

Demander l'ouverture de Yunnan-fou par les voies ordinaires, il n'y faut pas penser. Les Chinois n'y consentiraient pas par le temps qui court ; depuis la révolution ils se montrent davantage attachés au droit récent, que les puissances à traités ne sauraient reconnaître, d'établir les règlements fiscaux, judiciaires, policiers là où spontanément, de leur propre mouvement, ils admettent les étrangers à séjourner et à commercer.

On a pu espérer que nous avions le moyen d'obtenir l'ouverture de la ville. D'après une note annexée à la convention additionnelle, signée le 23 juin 1887 à Pékin par M. Constans et le prince King, l'on peut admettre que l'ouverture de Yunnan-fou entraîne la nomination de consuls chinois au Tonkin et inversement. Il semble donc que nous arriverions à la solution désirée si nous autorisions l'établissement d'un consulat à Haiphong ou à Hanoi. Mais le gouvernement républicain, comme le gouvernement mandchou, considère-t-il qu'il lui serait avantageux d'avoir dans nos possessions un représentant officiel ? Les Tsing, dans les dernières années de leur règne, eussent aimé avoir un consul au Tonkin pour surveiller les révolutionnaires chinois. Pour d'autres raisons peut-être, les hommes de parti qui gouvernent actuellement la Chine apprécieraient d'avoir un agent officiel chez nous. Mais M. Tchang Itchou, que j'entretenais de cette question, m'a dit : « Nous ne demanderons pas d'avoir dans votre colonie une représentation officielle tant que nous n'aurons pas définitivement organisé la cité où les Européens pourront commercer à l'abri des règlements que nous édicterons. Le jour où cette cité existera, vous pour-

rez entretenir près de notre gouvernement comme dans une ville ouverte, un consulat, privé cependant du droit juridictionnel ; de votre côté, au Tonkin, vous ne pourrez plus nous refuser le même privilège. »

On voit que la manière d'argumenter de la nouvelle Chine ne diffère guère de celle dont usaient les fonctionnaires impériaux. Elle dénoterait même un tempérament plus intraitable. La réponse à mon interlocuteur eût été facile : « Par la création d'une cité commerciale, c'est le gouvernement chinois qui ouvrirait en quelque sorte *proprio motu* Yunnan-fou, dans ces conditions nous ne nous trouverions pas dans l'obligation d'accepter l'établissement chez nous de consulats chinois. »

Dans les circonstances actuelles, le texte de la note de 1887 ne permet pas d'espérer que l'on puisse arriver à faire du Yunnan-fou un port à traité en négociant l'affaire de la représentation consulaire au Tonkin. D'ailleurs le gouvernement chinois s'est toujours refusé à voir un rapport entre les deux questions.

D'un autre côté, l'Indochine paraît juger que les désagrèments causés par la présence d'un consul chinois sur son territoire ne seraient pas compensés par les avantages qu'elle retirerait de l'ouverture de Yunnan-fou. Et, en vérité, il semble que pour que cette ouverture fût réellement avantageuse, il faudrait qu'elle fût accompagnée de l'octroi d'une concession ; il y a des villes ouvertes, comme Mongtseu, Longtchéou, Nanning où nous serions en meilleure situation si nous y possédions des concessions.

Mais si les Chinois sont hostiles à l'ouverture, *a fortiori* sont-ils opposés au système des concessions. Leurs protestations contre l'existence d'établissements étrangers datent de longtemps. Il faut reconnaître qu'elles sont justifiées. C'est en effet en vertu d'une très large interprétation des traités de Wampo et de Tientsin que des étrangers se sont installés sur des portions du territoire chinois qu'ils ont soumis à leur loi.

« Ni port à traité, ni, à plus forte raison, concession ; rien que des quartiers internationaux où l'étranger relèvera entièrement et uniquement de la législation chinoise », telle est la doctrine nouvelle des dirigeants chinois. Présentée sous une forme aussi rigide, elle ne mérite pas que l'on s'y arrête. Il ne serait cependant pas impossible de la faire fléchir, c'est ce que des Chinois à Changhaï, plus mêlés aux affaires qu'à la politique, m'ont fait entendre. Les autorités, m'ont-ils dit, ne seraient pas inaccessibles aux suggestions étrangères ; M. Tchang, de Yunnan-fou, reconnaît lui-même qu'il est naturel que des règlements municipaux faits pour être appliqués aux Européens doivent répondre à leurs besoins et à leurs coutumes.

Sur tout ce qui concerne l'organisation des services de voirie, d'hygiène, de police, on pourrait, je crois, s'accorder sans trop de difficultés ; de même peut-être pour l'établissement de taxes municipales et douanières. Quant à la fixation de la durée des titres de location, un compromis est possible, car il y a de la marge entre le droit de location à perpétuité concédé dans les ports ouverts et les baux ridicules de cinq ou trente ans prévus à Yunnan-fou.

Si sur tous ces points les Chinois se montrent traitables, on peut espérer que l'on pourra s'entendre sur les questions juridictionnelles.

Finalement, il serait à souhaiter pour nos intérêts ma-

tériels et moraux qu'à Yunnan-fou une formule soit trouvée, acceptable pour les deux parties. Suivant l'opinion de nos commerçants, l'emplacement désigné pour la constitution du quartier commercial étant celui où se trouve la gare est bien placé pour devenir le centre des affaires. Celles-ci ne pourront que croître le jour où aux moyens d'action du chemin de fer viendra s'ajouter la sécurité que donnera une réglementation équitable.

Le chemin de fer Yunnan-fou-Pésé-Nanning.

L'idée de ce chemin de fer fut lancée par une personnalité chinoise qui, sous le pseudonyme de Tang Kiao, adressa en 1909 au vice-roi du Yunnan Li King Hi un rapport intitulé : « Faut-il renoncer au projet de chemin de fer du Yunnan au Seu-tchouan pour construire d'abord la ligne du Kouang-si ? » Il exposait en débutant les trois grands projets de voies ferrées devant relier Yunnan-fou. 1° au Hounan par Kouei-yang, capitale du Kouei-tchéou ; 2° à Tchen-tou, capitale du Seu-tchouan ; 3° à Pésé et à Nanning, au Kouang-si. Les deux premiers, selon lui, étaient actuellement irréalisables par suite de la longueur du trajet et des difficultés matérielles. On avait cependant entrepris de construire la ligne du Seu-tchouan passant par Kiu-tsin, Pie-tsie, Lou-tchéou et atteignant Tchong-king ; mais, dit Tang Kiao, « en admettant que l'on ait rapidement les capitaux nécessaires — 40 à 50 millions de taëls — pour mener ce projet à bonne fin, on aurait un chemin de fer sans grands avantages économiques et militaires si on ne le raccorde pas à la ligne du Seu-tchouan à Han-kéou, or il est douteux que cette dernière ligne puisse être construite avant longtemps. Par contre, l'achèvement de la ligne Canton-Hankéou est à prévoir dans un avenir prochain ; et, d'un autre côté les Cantonais font tous leurs efforts pour construire une voie allant de San-chouei à Tchao-king, Wou-tchéou, Nanning et Long-tchéou ». L'auteur du rapport estime donc que le plus pressé est de relier Yunnan-fou à Pésé pour se rapprocher du Sikiang et de la future ligne cantonnaise.

Il y insiste : la construction de ce chemin de fer est d'une nécessité urgente, étant donné que le rail du Tonkin s'approche de Yunnan-fou (en 1909) et que la voie de Birmanie s'avance vers la frontière de Chine. « Il nous faut un chemin de fer facile à construire, pouvant rendre des services au commerce et pouvant nous permettre de vaincre les Français et de protéger le Yunnan. »

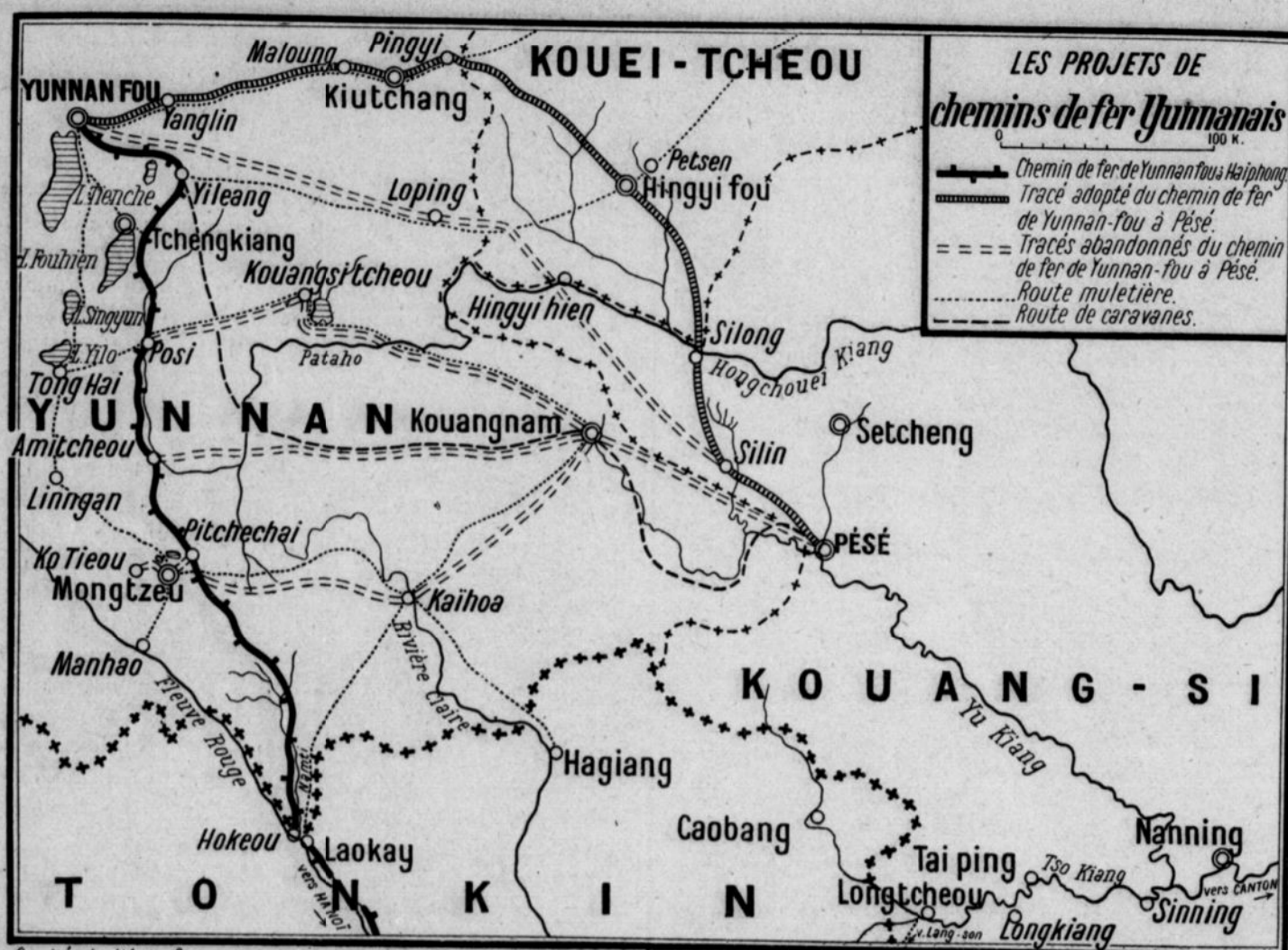
Le projet Yunnan-fou-Pésé-Nanning répond surtout à ce dernier dessein : « Cette ligne nous permettrait de détourner le trafic du chemin de fer français, elle drainerait vers le débouché de Hong-kong tout le commerce du Yunnan, elle favoriserait les relations du Sud-Ouest de la Chine avec le Kouang-tong, la province la plus commerçante ; et la compagnie française serait ruinée. D'autre part, en cas de guerre avec la France, elle nous permettrait de défendre le Yunnan et le Kouang-si. Par le chemin de fer Hankéou-Canton les troupes du Hounan arriveront au Kouang-tong en deux jours et par celui du Sikiang elles seront à Nanning, avec les forces de Canton, en un jour. Nanning est le siège de l'action militaire contre les Français. Par le chemin de fer de Pésé, les troupes du Kouang-si mettraient un jour pour arriver à la capitale du Yunnan, celles du Kouang-tong, deux jours et

celles des deux Hou, trois ou quatre. Elles mettraient aussi le même temps pour pénétrer au Tonkin, elles vaincraient les Français, détruiraient leurs repaires, envahiraient Hanoi et couperaient le chemin de fer du Yunnan.»

Peu après avoir remis son rapport, Tang Kiao adressa une lettre au vice-roi Li King Hi résumant les raisons qui militaient en faveur de la construction du Yunnan-fou-Pésé-Nanning: utilité stratégique, utilité commerciale, difficultés de constructions moindres qu'ailleurs et par suite coût de construction relativement peu élevé. Et il ajoutait deux observations ayant à ses yeux grande va-

nam-fou, les régions frontières se peupleront, la domination chinoise s'étendra.»

Ce rapport et cette lettre de Tang Kiao au vice-roi du Yunnan seraient sans doute encore ignorés si, en avril 1912, l'auteur ne les avait publiés dans le *Minpao*, journal de Yunnan-fou. A la fin de cette publication on lisait en post-scriptum: « Le nombre de ceux qui approuvèrent cet exposé fait en 1909 fut égal à celui de ceux qui le repoussèrent et aucune décision ne fut prise. M. Li King Hi hésitait. Je partis ensuite dans le Sud. Quand je revins, j'exposai de nouveau les avantages de la ligne de Pésé. Le vice-roi prit alors une décision et fit un rapport à



Comité de l'Asie Française.

G. Huré.

leur. La première était d'ordre diplomatique: la France ne peut revendiquer l'établissement de la ligne du Seu-tchouan que ne prévoit aucun traité, tandis qu'elle serait autorisée à émettre des droits à la construction de celle de Pésé: « Il est stipulé dans les règlements du chemin de fer de l'Indochine et du Yunnan qu'il sera permis de construire un embranchement; c'est par Kaihoa que les Français voudraient atteindre Pésé. » La deuxième raison est relative au mode de transport de la métallurgie nécessaire: « Pour la ligne Yunnan-fou-Seu-tchouan le transport par caravanes des fournitures de l'usine d'Hangyang serait très difficile et onéreux, tandis que pour la ligne du Kouang-si elles arriveraient aisément à destination par le Yang-tseu, la mer et le Si-kiang.

En terminant Tang Kiao remarque encore que « tant que ce chemin de fer ne sera pas fait, on ne pourra pas exploiter les mines du Sud, car il est inadmissible que le minerai du Yunnan transite par le Tonkin. Enfin, conséquence avantageuse du Yunnan-Kouang-si par Kouang-

l'empereur favorable. Le ministère des Communications envoya ensuite un ingénieur pour étudier le projet. J'espère que le gouvernement militaire actuel va donner une nouvelle impulsion à ce projet. »

Le délégué de Pékin auquel faisait allusion M. Tang Kiao était M. Lo Kouo Choueï, plus connu sous le nom de K. S. Low. En mai 1911 il communiqua au vice-roi Li King Hi le résultat de ses études.

Il n'approuvait pas le projet d'atteindre Pésé en partant d'un point de la ligne française, Posi ou Ami-tchéou et en passant par Kouang-si-tchéou et Kouangnam-fou. « Dans cette région, disait-il, les chaînes de montagnes se contournent en tous sens, le pays est encaissé, difficile d'accès, dangereux, les hauteurs sont sauvages et le commerce y est insignifiant. » Il n'était pas d'avis non plus d'amorcer la ligne au Sud de Kaihoa. Il proposait de faire de Yunnan-fou le point de départ du chemin de fer qui se dirigerait vers Yanlin, obliquerait vers le Kouei-tchéou, entrerait dans cette province à Ping-yi, traverserait

Hing-yi-fou, atteindrait Silin et arriverait à Pésé. Sur tout ce trajet il n'y aurait, selon ce Chinois, aucune difficulté sérieuse, sauf le passage donnant accès de la vallée du Si-kiang au plateau yunnanais. « Cette route est celle que l'on doit suivre pour drainer tous les produits du Nord et de l'Est et arrêter l'épuisement progressif du Yunnan (au profit des Français). » Il proposait encore cet autre tracé : de Yunnan-fou atteindre Loping, entrer au Kouei-tchéou par Hing-yi-hien et passer à Silin ou à Silong.

Le vice-roi approuva le premier projet : « De l'avis de tous, disait Li King Hi, le tracé de Yanlin-Pingyi est plus long d'environ 100 lis, mais il est en terrain plat. »

La question était ainsi posée quand la révolution éclata. Pendant quelques temps elle fut volontairement négligée, tant était grand le désir de ne mécontenter d'aucune sorte les étrangers. C'est quand le succès de la révolution fut certain que le *Minpao* publia l'exposé de Tang Kiao, bientôt suivi d'un article du *Kouang-si-pao*, inspiré par le général Long Tsi Kouang, et proposant la construction de la ligne Sam-choui à Wou-tchéou-Nanning et au Yunnan. Le projet de Tang Kiao fut ainsi remis à l'ordre du jour ; les journaux anglais de Hong-kong lui donnèrent une publicité plus retentissante en ouvrant leurs colonnes au rapport du consul général des États-Unis de Hong-kong qui critiquait l'exploitation du chemin de fer Haiphong-Yunnan-fou et préconisait la construction du Yunnan-fou-Nanning.

Les 2 et 13 mai, le toutou Tsai exposa télégraphiquement à Youan Chi Kai et à ses collègues des deux Kouang, pour quelles raisons politiques et stratégiques il jugeait qu'il y avait urgence à relier par une voie ferrée la capitale du Yunnan à celle du Kouang-si, c'est-à-dire à Nanning. Le président de la République répondit le 26 mai que l'importance de ce projet ne lui échappait pas et qu'il donnait ordre au ministre des Communications d'étudier la question et de lui fournir un rapport. Le toutou du Kouang-tong, un mois après, fit connaître son sentiment : « Vous faites preuve en demandant le Yunnan-Kouang-si d'un patriotisme méritoire, disait-il à Tsai. Notre province, limitrophe d'un pays étranger, a les mêmes raisons que la vôtre de travailler à cette entreprise. M. Sun Yat Sen a fait le nécessaire auprès de l'administration centrale pour avancer la réalisation de ce projet. »

Le gouvernement de Pékin donna immédiatement une suite à l'approbation de Youan Chi Kai. Deux ingénieurs chinois furent désignés dès la fin mai pour étudier le tracé Yunnan-fou-Pésé ; le ministre des Communications en informa le général Tsai : « Quand ces deux délégués auront fait leur rapport, je publierai le règlement de la future compagnie. De votre côté, voyez avec les gouverneurs du Kouang-tong, du Kouang-si et du Kouei-tchéou et avec les assemblées de ces provinces comment réunir les capitaux nécessaires. Le gouvernement central assurera la direction de l'entreprise. »

Les deux ingénieurs arrivèrent dans le courant de l'été à Yunnan-fou. Ils s'abouchèrent avec l'ingénieur américain Dawley qui avait été au service de la compagnie dissoute Yunnan-Seu-tchouan ; un tracé fut étudié en commun d'après les conclusions de l'ingénieur Low, et l'on décida la réorganisation du « bureau des chemins de fer du Yunnan ».

Peu après, quand le général Tsai apprit la nomination de Sun Yat Sen au poste, créé pour cet ancien chef du

parti révolutionnaire, de « commissaire plénipotentiaire des chemins de fer », il entra en relations avec lui et lui envoya le général Lo Peikin, manière habile de se débarrasser de cet officier affilié au parti yunnanais. Lo Peikin intéressa si bien Sun Yat Sen au projet du Yunnan-Kouang-si que celui-ci le prit, quand fut installée en novembre la « corporation des chemins de fer » en pleine concession internationale de Changhaï, comme directeur de ses services ; et Sun porta ses vues sur un autre originaire du Yunnan comme sous-directeur. Vers cette même époque, Sun Yat Sen déclara que ce chemin de fer devait être construit avant tout autre, « les provinces du Yunnan et du Kouang-si étant parmi les principales portes de la Chine ».

Le « bureau » de Yunnan-fou fut placé sous la direction de la corporation de Changhaï. Il ne fut pas inactif. En décembre 1912 il conseilla à Tsai de construire la petite ligne Yunnan-fou-Yanlin, amorce du chemin de fer de Pésé. Le conseil du gouvernement provincial répondit que d'abord il était préférable de faire le chemin de fer de Kotiéou à Mong-tseu. Cette opinion était assez étrange, Tsai s'étant prononcé pour l'urgence de la voie de Pésé ; mais Tsai était alors sous l'influence de certains groupes intéressés à l'exploitation des mines de Kotiéou. Le bureau des chemins de fer lui fit remarquer que « le Yunnan-fou-Yanlin est un plan à grande envergure, devant devenir la base de trois lignes : Kouang-si, Kouei-tchéou, Seu-tchouan. Atteindre Yanlin c'est commencer le Pésé-Nanning qui, par ses revenus, permettra de faire les deux autres grandes voies. Au contraire, le tronçon Kotiéou-Mong-tseu ne pourra pas se développer, il sera un embranchement du chemin de fer de l'Indochine ; or cette voie a été usurpée (!) par des étrangers, si nous construisons cet embranchement, nous travaillons au développement de l'influence française ».

Ce texte ajouté au précédent témoigne de la sottise — bien connue du reste — des Chinois nationalistes. Mais sous l'extravagance du raisonnement, on distingue toujours la pensée antifrançaise qui inspire la politique yunnanaise. Autrefois on voulait nous atteindre dans nos intérêts et dans notre influence en créant la voie du Seu-tchouan, aujourd'hui tout le monde est d'accord pour donner, dans le même but, la priorité à la voie du Kouang-si. Le plus beau, c'est que les nationalistes osent encore faire appel à l'épargne des notables, après la faillite honteuse de l'entreprise du Seu-tchouan, dans laquelle furent dilapipés des fonds considérables extorqués, sous couleur de patriotisme, aux populations.

*
* *

Quand, en mars, je suis arrivé à Yunnan-fou, le bureau du chemin de fer faisait dire dans la cité que, fort de l'appui du gouvernement central et des groupes politico-industriels du parti de Sun Yat Sen, il travaillait sans relâche sous la direction technique de l'américain Dawley et de l'anglais Moor-Bennet. Le premier avait été au service durant plusieurs années de la Compagnie du Seu-tchouan, aux appointements de 4.500 dollars par mois ; à maintes reprises, cette année, il a manifesté le désir de reprendre sa liberté, mais le général Tsai a toujours su trouver des arguments pour le retenir. Autant cet Américain est froid, silencieux, autant son collègue anglais est bavard, fanfaron ; bien que n'ayant fait jusqu'à ce jour que du com-

merce, il annonce partout qu'il a le secret de poser des rails sans longues études préliminaires, sans la méthode française timide et lente que la Chine, ajoute-t-il, doit se garder de suivre. Mais quoique différents, l'Anglais et l'Américain en imposent aux Chinois, l'un par son bluff, l'autre par ses airs mystérieux et savants. Autour d'eux, le public jase. Il dit que l'affaire est en bonne voie, que le rapport de Dawley, envoyé pour reconnaître le tracé indiqué précédemment, est favorable et que l'on commencera les travaux en novembre, après les pluies. La ligne serait construite par morceaux, suivant les fonds disponibles; le matériel serait en route et arriverait bientôt à Nanning par le Sikiang; le premier tronçon serait construit à Pésé et serait dirigé vers Silin.

Il faut faire dans tous ces renseignements la part du bluff chinois, qui est énorme. Mais je dois reconnaître que quelques Européens, acceptant difficilement la situation privilégiée de la France au Yunnan, se plaisent à encourager les Chinois à faire leur chemin de fer et à répandre des bruits destinés à nous impressionner. L'un d'eux, et non des moindres, me disait: « Il faut rapprocher le Yunnan de Hong-kong, port franc, c'est l'intérêt de toutes les puissances; votre chemin de fer du Tonkin ne semble avoir été fait que pour fournir des recettes à la douane indochinoise, il aurait dû ouvrir le Yunnan à tous les étrangers. » Un autre jour, le commissaire des Affaires étrangères me confia que des étrangers désiraient vivement obtenir la construction du Pésé. De quels étrangers s'agissait-il? Je n'ai pu le savoir, mais j'ai appris que le bureau des chemins de fer n'était pas seulement ouvert à MM. Dawley et Moor-Bennet: les Allemands, qui ont déjà eu l'installation de l'éclairage électrique et du téléphone dans la cité et les faubourgs, intriguent pour se faire donner des entreprises plus importantes. Forts de tous ces encouragements, les Chinois ne doutent plus du succès de leur projet (1).

Quelles sont les difficultés matérielles que rencontrera la construction — encore très problématique — de cette ligne? Il n'est pas possible d'avoir sur ce point des renseignements un peu précis. M. Dawley et ses agents chinois n'ont fait des levées un peu sérieuses que dans une partie de la région yunnanaise: le bassin alluvionnaire de Yanglin et la vallée du Nieoulongho, par où passe la route militaire de Yunnan-fou à Pékin. Les obstacles qu'ils ont trouvés dans cette zone, caractérisée par des lignes de fracture orientées Nord-Sud, les ont découragés d'aller plus loin, et le Kouei-tchéou qui, entre Pingyi et Hingyi, offre un relief difficilement franchissable, n'a pas été abordé. Un chemin de fer rencontrerait là un terrain aussi malaisé, sinon plus, que dans les vallées du Nam-ti ou du Pataho. Or, comme la ligne aura environ, d'après M. Moor-Bennet, 810 milles anglais (1 mille = 1.609 mètres), y compris la partie doublant la rivière de Pésé, on peut juger du prix de revient.

Quant à la valeur économique des régions traversées, le bureau du chemin de fer est singulièrement optimiste. Il assure que les trois sections Yunnan-Kouei-tchéou-Kouang-si fourniraient et absorberaient des marchandises en quantité suffisante. Mais il est prouvé que la partie sud-ouest du Kouei-tchéou est peu peuplée et peu cultivée

(1) Nous croyons savoir que, depuis que M. A. Maybon nous écrivait cette lettre, les Allemands ont renoncé à se livrer au Yunnan à des entreprises qui pourraient provoquer des répliques françaises au Chantoung.

et qu'il en est de même dans le Kouang-si. Il faut cependant reconnaître que le trafic, dans le double sens importation et exportation, sur la route Nanning-Pésé au Kouei-tchéou et au Yunnan ne laisse pas d'être en augmentation. Les importations de Nanning réexpédiées sous passe de transit atteignaient en valeurs 140.794 haikouan taëls pour le Kouei-tchéou et 191.973 haikouan taëls pour le Yunnan en 1908; en 1910, elles étaient passées à 447.248 haikouan taëls et à 662.623. Depuis, ces chiffres se maintiennent avec tendance à une progression pour les principaux articles: cotonnades, lainages, pétrole, fer en barre, clous, savon, allumettes, tabac, cigarettes, parapluies. De même, il y a hausse à l'exportation: badiane, peaux de buffles, huiles et graisses du Kouei-tchéou, tourteaux d'arachide, minerais d'antimoine, indigo, etc.

C'est ce mouvement ascensionnel d'évacuation et d'alimentation qui permettrait de soutenir que le chemin de fer Yunnan-Kouei-tchéou-Kouang-si serait rémunérateur. Et d'un autre côté, le fait que la route des caravanes de Yunnan-fou à Pésé, par Yileang et Kouang-nam, ne cesse pas d'être fréquentée est mis en lumière par les défenseurs de ce chemin de fer. Mais le courant des régions du Yunnan oriental vers le Si-kiang résistera-t-il encore longtemps à la concurrence du chemin de fer français? L'on peut remarquer depuis quelques années une tendance à l'abandon de cette route, tendance qui depuis deux ans s'est accentuée. Ainsi une partie des filés de coton de Hong-kong qui alimentait le marché de Kouang-nam par Pésé emprunte la route d'Hokéou-Kaihoa (soit dix étapes à environ 12 dollars par charge).

Je ne crois pas néanmoins que les caravanes de Pésé-Yunnan-fou disparaissent définitivement, car il y aura toujours des marchandises, et en particulier le coton filé, qui préféreront la voie du Si-kiang et de Pésé au chemin de fer Haiphong-Yunnan-fou, les droits de transit sur le parcours indochinois étant jugés trop onéreux (1). Le service de chaloupes automobiles créé sur la rivière de Pésé (470 kilomètres) par l'Anglais Banker a d'ailleurs donné un regain d'activité au centre de distribution qu'est Pésé. On atteint aujourd'hui ce port en onze ou douze jours au maximum de Canton (1.420 kilomètres), y compris les transbordements. Le trajet de Pésé à Yunnan-fou par Kouang-nam (750 kilomètres) se fait en vingt-trois jours. Il faut compter, de Hong-kong à Pésé, 13 dollars 40 par tonne de marchandises et 58 de Pésé à Yunnan-fou. S'il y a avantage à passer par cette route, il y a par contre la durée considérable du trajet; et les risques de toute sorte — coulage, avaries, pillages — devraient la faire abandonner. Les pillages sont surtout à craindre dans la région de Kouang-nam; autrefois on faisait quelque chose pour assurer la sécurité sur la route des caravanes, depuis que se fait sentir la concurrence du chemin de fer d'Haiphong, qui a enlevé à la voie du Kouang-si une partie de son trafic, les autorités négligent de la surveiller. Si elle était plus sûre, toutes les marchandises frappées au Tonkin de droits élevés passeraient par Pésé. La « British American Tobacco » a difficilement renoncé à faire ses importations par les caravanes vers Yunnan-fou et Mong-tseu.

Mais, d'un autre côté, l'on peut certifier que, du jour où les taxations indochinoises seraient réduites, le trafic

(1) Cette question des droits de transit est aussi importante pour l'avenir du chemin de fer français que pour son présent. Résolue sans modération, elle hâtera la création d'une concurrence.

diminuerait sur Nanning-Pésé-Kouang-nam et Yunnan-fou ou Mong-tseu.

Réforme de l'administration aborigène.

Sur cette question encore, le gouvernement militaire a continué la politique de protectorat ou de médiatisation poursuivie par le gouvernement impérial. Mais le général Tsai n'a pas voulu adopter sans examen les méthodes traditionnelles d'intervention. Il a tenu à connaître la situation exacte des circonscriptions aborigènes, et le commissariat des affaires civiles fut chargé de faire procéder à une enquête sur l'état d'esprit et sur la répartition des peuplades.

Les Chinois sont tout à fait impropres à mener une enquête politique ou administrative avec le souci de l'exactitude. Le rédacteur du général Tsai donna à son rapport l'allure de ces dissertations académiques, si souvent confiées aux journaux réformistes sur les dangers de l'influence étrangère. Et en négligeant le point de vue ethnographique, il se contenta d'examiner la position occupée par les tribus vis-à-vis de la domination chinoise.

Il les divisa en six classes suivant leur degré d'assimilation. A la base les « chefferies indépendantes » et successivement au-dessus les « circonscriptions civiles et militaires secondaires », les « circonscriptions civiles et militaires de pacification », les « zones pacifiées », les « sous-préfectures et les préfectures indépendantes ».

« A l'époque où la Chine, dit le rédacteur, n'avait pas été entamée par les puissances étrangères, trente circonscriptions indigènes relevaient au Yunnan de l'administration chinoise; quatorze ont été absorbées par l'Angleterre, deux par la France. La Chine en a donc conservé seize. » La précision, même en arithmétique, n'est pas habituelle aux Chinois. Les deux domaines pris par la France seraient le Lao-tchoua qui était une « circonscription de pacification » et le Nieou-yuen qui était une chefferie ». L'identification du premier nom est chose facile; dans le *Li-tchao-lo* on lit que « le Lao-tchoua se trouve à droite et à gauche du Lisieng-kiang ». Il s'agirait donc d'une partie du Tonkin et du Laos: provinces de Laichau et de Sonla, les Muong-hou et même, peut-être, au delà, jusqu'au Mékong. « Le Lao-tchoua, dit encore cet ouvrage, à l'époque des Min dépendait administrativement du Yunnan; en dépit de la suppression de ce lien administratif, on continue toujours à le considérer comme faisant partie du Yunnan ». Il est plus difficile d'identifier le nom de Nieou-yuen.

Cette classification ainsi faite, l'auteur du rapport écrit :

« Depuis que la Birmanie a été dévorée par l'Angleterre, la défense de la frontière sud-ouest est devenue très difficile. Le péril a augmenté quand la France s'est emparée de l'Annam et plus tard quand elle a construit son chemin de fer. Les Anglais revendiquant le principe de l'égalité des avantages ont voulu construire une ligne. Des problèmes de frontière ont surgi; pour le règlement de ces différends on emploie contre nous la force, comme à Pienma. Le danger au Yunnan est plus grand qu'au Leotong. Une seule réforme est nécessaire pour défendre le Yunnan, celle de notre système administratif dans les régions frontalières.

« Le régime politique de ces régions est caractérisé par la séparation des *tousseu* (territoires aborigènes). Par na-

ture ces pays sont sous la dépendance du gouvernement chinois, mais en réalité ni nos lois, ni nos ordonnances ne les atteignent. Ce sont des pays semi-indépendants. Avant l'apparition de l'influence française et anglaise, il suffisait de veiller au maintien de cette semi-indépendance pour assurer le calme. Mais aujourd'hui si on laisse les aborigènes des frontières en dehors de l'administration chinoise, le danger est grand. Si nous rattachons leurs territoires au bloc provincial, le danger sera conjuré.

« Pour empêcher que les seize *tousseu* qui nous restent ne soient détruits, absorbés par l'étranger, il y a des mesures à prendre. D'abord il importe de faire rentrer l'administration des aborigènes dans le cadre politique de la nation. La règle de l'hérédité des *tsieou-tchang* (chefs des *tousseu*) est pareille aux lois des époques de tyrannie. Avec des chefs inintelligents et nonchalants, les territoires indépendants tomberont peu à peu dans le domaine de la France et de l'Angleterre qui rôdent en nous épiant aux côtés des *tousseu*. Ce malheur ne serait pas à redouter si le gouvernement chinois nommait les chefs; il choisirait toujours des hommes sages. De cette façon il n'y aurait plus de désordres provoqués par les *tsieou-tchang* rebelles et l'on gagnerait progressivement les *tousseu* au gouvernement provincial.

« Pour arriver à nos fins, nous devons employer la bienveillance, la douceur, la patience, mais sans faiblesse, sans négliger de montrer en toute occasion, par des procédés qui imposent le respect, que la Chine est la nation souveraine. D'une part, en effet, si la violence est mise au service du but que nous poursuivons, les aborigènes s'opposent à nos efforts, ils se révolteront à l'instigation des soi-disant chefs héréditaires, soucieux de conserver leurs places et leurs prérogatives. C'est ce qu'il faut prévenir. Il faut étouffer les aspirations des tribus vers les Français et les Anglais et pour cela faire le bien parmi elles. Mais d'autre part il faut qu'ils sentent notre force.

« A la longue ainsi les *tousseu* participeront à la bienfaisante administration des sous-préfectures et le nom même de *tousseu* disparaîtra. L'administration tendra vers l'unité et nous aurons les moyens de défendre la frontière... »

Un journal de Yunnan-fou, le *Tien-Nan-Si-pao* du 9 avril 1913 fit connaître ce programme: il insista d'une part sur le fait que la transmission du pouvoir chez les *tousseu*, en vertu de la loi d'hérédité était contraire au système nouveau basé sur l'élection, et d'autre part sur la nécessité d'intervenir chez les tribus dans la crainte de voir la France et l'Angleterre devancer la Chine. Environ un mois avant cette publication, le 4 mars, le général Tsai avait exposé dans un rapport à Pékin la politique qu'il entendait suivre relativement aux aborigènes. Un télégramme du gouvernement central l'avait prié de communiquer au ministère ses idées sur la réorganisation administrative; Tsai, qui est peut-être par tempérament, plus juriste, légiste que militaire, répondit longuement au gouvernement central. Après avoir expliqué que la réforme doit être basée sur la transformation des *tao* en départements et des *fou*, des *ting*, des *tcheou* en *hien* ou sous-préfectures, il ajoutait un paragraphe concernant l'administration des peuplades non chinoises du Yunnan.

« Les territoires militaires et circonscriptions auxiliaires seront progressivement transformés en commissariats de police ou en sous-préfectures. Quant aux circonscriptions indépendantes et aux localités des frontières éloignées, il conviendrait de les faire rentrer dans la loi

administrative commune. Mais la dépense que nécessitera cette réforme nous inquiète et de plus nous craignons que les chefs aborigènes, étonnés par une politique nouvelle, ne provoquent des troubles. C'est pourquoi nous placerons dans leurs territoires des délégués administrateurs, chargés de préparer des institutions municipales, en remplacement des anciens délégués répresseurs. »

A ces nouveaux délégués, Tsai avait ailleurs donné le nom de « pacificateurs ». Dans sa pensée, leur rôle doit être d'habituer les peuplades à des procédés d'assimilation lents et insensibles, contrairement aux méthodes des anciens « répresseurs » qui se bornaient à empêcher le développement de l'esprit d'indépendance des non-Chinois tout en respectant néanmoins leurs lois et l'autorité des chefs qu'ils s'étaient donnés.

Pour la première fois donc est tracé un programme d'intervention directe chez les aborigènes. Le général Tsai était sans doute arrivé avec des idées arrêtées sur cette question car au début de son gouvernement il entra en relations avec les tribus Mantzeu (Lolos du Nord de la province). En août 1912, il décida leurs chefs à venir assister à la fête commémorative des premiers événements révolutionnaires. Quand les Lolos arrivèrent à Yunnan-fou on leur fit revêtir des habits militaires, et ils furent convoqués à une heure précise au Yamen du toutou; ils y arrivèrent en retard. Tsai manifesta devant eux le plus vif mécontentement pour leur défaut d'exactitude et il leur donna congé en leur recommandant plus de ponctualité la prochaine fois. Mais à l'audience suivante ils arrivèrent une heure en avance, Tsai leur fit encore de violents reproches et il les congédia. La troisième fois on dit qu'ils arrivèrent à l'heure, Tsai prodigua les compliments, les attentions et se répandit en bonnes paroles. Il leur promit des écoles et tous les bienfaits de la civilisation.

C'est ainsi que le toutou entend que l'on agisse envers les aborigènes : impressionner ces « barbares » par des dehors solennels et sévères afin qu'ils aient la crainte de la domination chinoise et se les attachent par des dons, des flatteries et mille prévenances. Tsai est persuadé qu'il n'est pas d'autre méthode pour avancer l'œuvre de sinisation. Il croit que des « barbares » les plus indépendants seront assimilés comme l'ont été les aborigènes des plaines. Mais, à la différence des fonctionnaires de l'ancien régime, il ne veut pas se contenter d'une soumission de surface. Autrefois il suffisait qu'un *tsieou-tchang* vint à la capitale porteur du tribut, pour que l'on considérât le *tousseu* comme annexé. Tsai veut une soumission plus réelle et l'adoption entière des mœurs privées et publiques du dominateur. Il ne se dissimule pas les difficultés de l'entreprise, et à la fin de son télégramme à Pékin il disait : « Etant donnée la nature complexe de la province du Yunnan (proximité de la Birmanie et du Tonkin, nombreuses localités indépendantes), un délai est nécessaire pour appliquer la réforme dans toute sa rigueur. »

Quelle est la durée du délai qu'il prévoit? Il faut avoir assez bonne opinion de Tsai pour croire que ce délai est, selon lui, forcément indéfini. Dans quelques circonscriptions aborigènes déjà atteintes par l'influence chinoise, le gouvernement yunnanais pourra obtenir quelques résultats heureux, mais dans les régions éloignées du Sip-Song-Pah-Na, par exemple, on peut douter que ses efforts, même mesurés, provoquent autre chose qu'un soulèvement des *tousseu*. A maintes reprises dans les territoires où s'est fait sentir la main du Chinois, il y eut de violentes émeu-

tes. Je tiens d'une personne bien informée que les aborigènes disent que lorsque les Chinois se sont mêlés de leurs affaires, ils ont été maltraités, exploités, réduits à la misère; et certains déclarent que s'ils doivent perdre leur indépendance, ils se tourneront vers le pouvoir le plus capable de les protéger.

La prétention des Chinois d'ailleurs étonne un peu, ignorant à peu près tout de l'ethnographie de ces tribus excentriques, n'ayant jamais eu la curiosité de connaître leurs besoins, leurs goûts; elles sont « barbares » puisque elles sont en dehors de la civilisation chinoise, et dès lors rien de ce qui leur est propre, ne mérite un instant d'attention.

Au surplus, avant de songer à gouverner et même à assimiler, comme on veut le faire maintenant, les aborigènes, il importerait, semble-t-il, que l'autorité provinciale eût le pouvoir d'assurer le respect de ces décisions parmi la population chinoise du Yunnan. Elle en est loin encore, si l'on en juge par certaines manifestations particularistes, comme celle de la population des mines d'étain de Kotieou, pour qui les instructions de Yunnan-fou sont lettre morte.

ALBERT MAYBON.

TARO KATSOURA

Le Japon voit mourir les uns après les autres les hommes qui ont été les instaurateurs de l'ère nouvelle et qui représentent dans la politique japonaise la tradition et les idées d'autorité. Cette fois, ce n'est pas un des vieux grands genro qui disparaît, mais un homme qui leur avait été associé étroitement par l'empereur Moutsou Hito et qui, un moment, parut être un de ceux qui devaient les remplacer après leur disparition : le prince Katsoura est mort le 10 octobre. Il n'avait cessé d'être malade depuis l'heure où, à la fin de 1912, il avait essayé de gouverner contre la Diète et avait dû se retirer devant une effervescence populaire comme on n'en attendait pas du Japon, du moins avant de longues années.

* * *

Taro Katsoura était d'ailleurs, de toutes manières, un homme de la formation des Ito, Inoué et Yamagata. Il était né en 1847, d'une famille de samouraï du clan de Chochou, le groupement féodal qui, avec celui de Satsouma, a dirigé le soulèvement contre le Chogoun et qui a longtemps, avec Satsouma encore, le plus bénéficié de la restauration du Tenno. En l'année 1868, à la veille de la lutte des impérialistes contre le parti chogounal, Taro Katsoura entra dans l'armée où il devait faire une grande partie de sa carrière. Combattant, avec les gens de son clan, du côté de l'empereur, il eut la chance de se distinguer aux yeux de Yamagata par sa bravoure et

son application à se perfectionner dans le métier des armes. Après la chute du Chogoun, il se décida à aller poursuivre ses études militaires en Allemagne, et grâce à une assez ronde somme d'argent qui lui avait été donnée pour ses services pendant la guerre, il put entrer dans une école militaire de Prusse et y rester jusqu'en 1873. Nommé capitaine en 1874, il fut attaché militaire à la légation de Berlin de 1875 à 1878. Plus tard, le maréchal Yamagata l'envoya continuer ses études sur l'armée allemande, et il le fit de manière à connaître sans doute beaucoup mieux cette armée que la plupart des officiers allemands eux-mêmes, spécialisés qu'ils sont dans telle ou telle branche de l'état militaire. C'est certainement le prince Katsoura qui a valu au Japon la plus grande partie des inspirations que son armée a pu tirer de l'exemple de l'Allemagne.

En 1884 et 1885, voyageant dans la suite du prince Oyama, Katsoura continua ses études, et en rentrant au Japon, il fut nommé vice-ministre de la Guerre.

En 1890 il était nommé général et, en 1894, lorsque éclata la guerre contre la Chine, le prince Katsoura fut mis à la tête de la troisième division. Son action la plus connue fut la prise de Kaïtcheng. A la suite de cette campagne, l'empereur le nomma vicomte et lui donna la troisième classe de l'ordre du Cerf-Volant d'or. Un peu plus tard, il était nommé gouverneur de l'île de Formose qu'il s'agissait de pacifier et d'organiser, puis commandant des défenses de la baie de Tokyo.

Mais Katsoura n'allait pas tarder à quitter la vie militaire active pour la politique. En 1898 le maréchal Yamagata devenait premier ministre et prenait avec lui Katsoura comme ministre de la Guerre. Ce dernier conserva son poste sous le ministère Ito qui disparut lui-même en 1901, année où Katsoura fut chargé à son tour de constituer un cabinet.

C'est sous son gouvernement que les décisions les plus graves allaient devoir être prises par le Japon. Nous avons, dans notre dernier numéro, en publiant les souvenirs du comte Hayashi, montré quel rôle Katsoura a joué dans la conclusion de l'alliance anglo-japonaise. Sans doute tout n'a pas encore été dit sur cette histoire et les mobiles des différents personnages qu'elle met en jeu, et d'aucuns pensent que, peut-être, le parti d'Ito, qui aurait mieux aimé une entente avec la Russie, avait parmi ses raisons, le désir d'éviter une guerre qui devait fortifier le parti militaire dont Katsoura était le représentant. Quoi qu'il en soit, on a vu comment l'alliance anglaise fut préférée, sans doute avec l'aide involontaire de la Russie elle-même qui rendait toute entente difficile par les hésitations de sa politique tiraillée entre les divers membres du gouvernement de Saint-Petersbourg.

Malgré ses succès diplomatiques, le cabinet du prince Katsoura fut violemment attaqué par les parlementaires et les hommes désireux d'établir au Japon un gouvernement de parti. Deux élec-

tions eurent lieu dans lesquelles il fut mis en minorité; mais, comme nous l'avons dit, Katsoura était un samouraï; il paraissait se faire une assez médiocre idée du gouvernement représentatif et considérait qu'il était responsable seulement envers l'empereur; or celui-ci voulait le maintenir au pouvoir.

La guerre avec la Russie paraissait de plus en plus probable, et tandis que Ito devenait président du Conseil privé, le ministère de Katsoura durait en dépit du Parlement. On sait comment ce dernier se trouva en congé prolongé pendant les négociations longues et difficiles qui précédèrent la rupture avec la Russie. Lorsque celle-ci eut été consommée, la politique intérieure passa au second plan et le ministère devait nécessairement durer pendant toute la période des hostilités. D'ailleurs les notions militaires de Katsoura, sa connaissance de tous les généraux qui commandaient l'armée japonaise, la certitude qui s'imposa à la nation qu'il n'était pas un homme de parti mais le serviteur passionné de la grandeur nationale fortifièrent son gouvernement.

Cependant il devint très impopulaire après la paix de Portsmouth quand l'opinion publique japonaise, ignorante des conditions financières et militaires auxquelles avait à faire face le gouvernement impérial, jugea les conditions obtenues par le Japon inférieures à ce qu'il aurait pu exiger de son ennemi vaincu. On se rappelle le mouvement populaire qui se produisit alors et les émeutes que provoqua la déception nationale.

Quelques mois plus tard Katsoura, qui avait été nommé comte après l'alliance anglo-japonaise et marquis à la fin de la guerre russe, quitta le pouvoir qui fut assumé par le cabinet du marquis Sayonji. Mais Katsoura devait revenir au gouvernement en 1908 et y rester jusqu'en 1914. C'est pendant cette période que fut décidée l'annexion de la Corée, à la suite de laquelle l'empereur lui conféra le titre de prince.

Pendant ce ministère, Katsoura dut se consacrer à une tâche entièrement nouvelle pour lui: la réorganisation financière du pays après la guerre. C'était un problème singulièrement difficile. Katsoura se trouvait pris entre les nécessités budgétaires et économiques du Japon et la volonté du gouvernement d'augmenter encore les armements qui lui avaient permis de mener à bien la lutte avec la Russie. Il essaya de concilier les deux termes du problème. Il décida que les programmes militaire et naval seraient étendus sur un plus grand nombre d'années, de manière à moins charger les finances, et même ajournés en partie. Il s'appliqua à relever le cours des valeurs japonaises en décidant que 50 millions de yen, soit 125 millions de francs, seraient consacrés chaque année à l'amortissement de la dette. Bien que les résultats de cette politique aient été favorables — il n'est pas certain cependant que, en fait, l'amortissement ait été poursuivi dans les proportions prévues par le prince Katsoura — le gouvernement ne réussit pas à convertir, comme il l'avait essayé, les emprunts 5 0/0 en dette

4 0/0. La politique financière du prince Katsoura ne fut donc pas entièrement couronnée de succès. En outre, à l'impopularité qu'il continuait à subir dans les milieux parlementaires se joignit bientôt le mécontentement d'une partie de l'opinion publique qui trouvait qu'il avait agi d'une manière trop autoritaire dans le procès de Kotokou et de ses complices accusés d'un complot pour assassiner l'empereur. On considérait que le prince Katsoura avait un mépris trop complet de l'opinion, et sans doute cette manière de voir n'était-elle pas entièrement fautive, car jusqu'au bout cet homme politique semble avoir tenu le Parlement pour un embarras inévitable avec lequel il fallait bien composer, mais auquel on ne devait se soumettre que dans la moindre mesure possible. Quoi qu'il en soit, en 1911, le prince Katsoura quitta le pouvoir sans raison apparente, sinon l'hostilité qu'il rencontrait chez un grand nombre de personnes, et le marquis Sayonji forma un nouveau cabinet.

Quelques mois plus tard on put croire qu'il allait se retirer définitivement de la politique ou tout au moins se borner à agir dans les coulisses, où se prenaient d'ailleurs les décisions les plus importantes entre l'empereur et les genro. Au mois d'août 1912 on annonça, en effet, que le prince Katsoura avait été nommé chambellan et gardien du sceau privé. A la même époque le prince Katsoura laissait entendre qu'il retournait aux occupations militaires qui avaient rempli une si grande partie de sa vie.

C'est d'ailleurs dans un domaine tout autre qu'il paraissait exercer son activité lorsque mourut l'empereur Moutsou Hito. Au moment de cet événement, le prince Katsoura était à Saint-Petersbourg occupé, dit-on, à négocier un arrangement nouveau avec la Russie pour régler la situation des deux pays en Mandchourie. Il est vraisemblable que ces négociations ne furent pas étrangères à l'accord secret, mais dont les grandes lignes ont été connues, et qui a été conclu quelques semaines plus tard entre les gouvernements de Tokyo et de Saint-Petersbourg pour délimiter leurs sphères d'influence dans la Mandchourie occidentale et même dans la Mongolie intérieure jusque vers le méridien de Pékin.

La mort de son souverain obligea le prince Katsoura à rentrer précipitamment à Tokyo, et sous le nouveau règne il n'allait pas tarder à être contraint par les circonstances à se charger d'une tâche bien différente de celles que semblaient lui permettre les dignités auxquelles il avait été promu en août 1912. Au commencement de décembre de cette même année, le marquis Sayonji, mis dans une situation impossible entre l'élément militaire qui demandait de grosses dépenses et le Parlement qui se refusait à voter les sacrifices correspondants, quittait encore une fois le gouvernement. Personne ne semblait disposé à se charger de constituer un cabinet lorsque, quelques jours plus tard, un rescrit impérial était publié, nommant le prince Katsoura premier ministre. Nous n'avons pas à rappeler ici à quelles difficultés

insurmontables il se heurta alors et comment il fut obligé d'abdiquer le pouvoir devant une véritable tempête populaire. Le prince Katsoura essaya de recommencer la politique qu'il avait menée en 1908. Il s'efforça de concilier les exigences de la défense nationale et celles des finances publiques. Il promit des économies, mais il ne put obtenir aucun appui du côté de la Diète. Malgré ses avances le parti Seiyou Kai, qui avait une grosse majorité au Parlement, refusa de le soutenir. Alors le prince Katsoura, appuyé par les genro, reprit ses anciennes méthodes et voulut gouverner sans le Parlement et contre lui. Il suspendit deux fois la session, mais ne pouvant malgré tout mater l'hostilité de ses adversaires et voyant de grosses émeutes éclater à Tokyo, Kobé et autres villes, il se retira définitivement.

A ce moment on peut considérer qu'un élément nouveau se manifestait dans la politique japonaise, et que tandis que l'autorité impériale qui s'était nettement engagée pour le soutenir avait perdu de sa puissance avec la mort de l'empereur du Meiji, la partie de la population qui désirait un gouvernement plus parlementaire et plus « avancé » selon les idées occidentales, avait gagné en audace et commencé à exercer sur la politique japonaise une influence que l'on ne pouvait s'attendre à voir aussi grande de longtemps.

* * *

Il est possible que l'on ait exagéré la portée des événements qui entraînent la retraite du prince Katsoura et que le principe d'autorité soit moins ébranlé au Japon qu'on ne l'avait cru au premier abord. Quoi qu'il en soit, la chute du dernier ministre Katsoura peut être considérée comme marquant un tournant dans l'histoire japonaise, et il est fort possible que la mort du collaborateur des grands genro, et en particulier du maréchal Yamagata, ait évité à l'ancien samouraï de Chochou de nouvelles et cruelles déceptions. Le Japon d'aujourd'hui n'est sans doute plus un terrain entièrement favorable à la carrière d'hommes de cette origine et de cette formation. Peut-être cependant la nation japonaise, malgré les illusions qu'elle peut se faire aujourd'hui sur les avantages que lui procurera le régime parlementaire, sera-t-elle plus tard appelée à regretter le temps où des hommes comme le prince Katsoura pouvaient avoir l'entière direction et l'entière responsabilité de la politique de l'empire du Soleil Levant. Et si l'habitude de vénérer les ancêtres ne disparaît pas complètement du Japon avec les vieilles idées et les vieilles traditions, il faudra beaucoup d'oubli et même d'ingratitude à la nation japonaise pour ne pas conserver le culte du prince Katsoura à côté de celui des autres hommes qui ont ouvert l'ère nouvelle, dirigé la réorganisation de leur pays et fait du Japon une grande puissance.

Indochine

Les recettes du budget général. — Le meilleur argument trouvé par les défenseurs du monopole de l'alcool en Indochine était que l'état financier de cette colonie ne permettait pas un saut dans l'inconnu et qu'il fallait donc préférer un état de choses médiocre à une réforme qui menaçait de ruiner l'équilibre des finances. Ne nous a-t-on pas, d'ailleurs, assuré que la nouvelle formule découverte pour la régie de l'alcool au Tonkin devait permettre, grâce à une réduction du prix de vente, de tuer la contrebande. Le Trésor ne devait qu'y gagner, les indigènes devaient être satisfaits de la diminution des prix et l'industrie française demeurait protégée. Tout le monde devait être content dans la meilleure des colonies, et la publication du chiffre des recettes du budget général devait être une nouvelle occasion de rééditer le concert des louanges. Le produit de l'article 2 (régies) n'était-il pas pour les sept premiers mois en plus-value de 2.106.942 piastres sur le montant des douzièmes échus.

Si l'on s'en tient au chiffre global on peut, en effet, féliciter l'administration, mais si l'on regarde de plus près on s'aperçoit que ce sont les énormes plus-values de la Cochinchine, de l'Annam et du Cambodge qui permettent de dissimuler le déficit du Tonkin. Le produit des régies est dans ce dernier pays inférieur de 796.982 piastres à celui de la période correspondante de 1912, soit pour une recette de 6 millions de piastres une diminution de 13 0/0.

Est-ce là la plus-value promise, et il ne s'agit que des premiers mois, c'est-à-dire ceux pendant lesquels l'administration fait les meilleures affaires. Il est probable que pour l'ensemble de l'année, étant donnés les ravages causés par les inondations pendant les mois suivants, le déficit sera plus considérable encore.

Cette restriction étant faite, il est bien certain que l'état général des finances de la colonie demeure satisfaisant pour l'ensemble.

Les recettes effectuées au 31 juillet 1913 au titre des quatre premiers articles s'élèvent à 23.066.870 piastres, en plus-value de 2.662.629 piastres sur les prévisions budgétaires et en augmentation de 805.386 piastres sur la période correspondante de l'exercice 1912.

Voici d'ailleurs quelle est la répartition de ces recettes par articles et par pays.

	Recettes	Plus-value
	Piastrs	
Douanes.....	5.199.306	369.306
Régies.....	16.299.442	2.106.942
Enregistrement.....	1.048.579	131.170
Postes et télégraphes.....	519.543	55.210
	23.066.870	2.662.628

Les produits des douanes et régies présentent

une augmentation de 794.386 piastres par rapport à l'exercice 1912. En voici le détail :

	Augmentation	Diminution
	Piastrs	
Cochinchine.....	1.442.621	»
Tonkin.....	»	957.044
Annam.....	216.962	»
Cambodge.....	108.776	»
Laos.....	»	16.929
	1.768.359	973.973

augmentation finale 794.386 piastres.

Les deux faits saillants sont donc la diminution des recettes au Tonkin qui se répartit à raison de 160.062 piastres pour les douanes et 796.982 piastres pour les régies; et l'augmentation en Cochinchine qui porte pour 515.555 piastres sur les douanes et 927.066 piastres sur les régies.

Le monopole de l'alcool en Cochinchine.

— Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le monopole de fabrication de l'alcool en Cochinchine ne sera pas renouvelé. Il était d'ailleurs fort difficile que le gouvernement put dans le cas particulier, trouver l'ombre d'une excuse pour justifier le renouvellement du contrat de 1905, et nous nous réservons d'étudier plus complètement dans le prochain bulletin la situation nouvelle faite à la régie des alcools dans ce pays.

L'intérim du gouverneur général. — Le Conseil des ministres a nommé, dans sa séance du 20 octobre, M. Rodier gouverneur général intérimaire de l'Indochine pendant l'absence de M. Sarraut qui rentre en France en congé temporaire. Nous annonçons par ailleurs la perte déplorable que fait subir à la colonie la mort subite de M. Rodier. Mais cet événement ne peut nous faire manquer de signaler que la question de l'intérim du gouverneur général de l'Indochine était prévu par un décret du 20 octobre 1911 qui dit :

ART. 8, § 2. — Sauf désignation spéciale par un décret pris sur la proposition du ministre des Colonies, le secrétaire général remplace par intérim le gouverneur général.

Commentant ce texte à l'époque (1) nous disions : « La suppression du secrétariat général avait au moins une conséquence fâcheuse : celle de soulever de graves difficultés au sujet du remplacement par intérim du gouverneur général. La question s'est posée trois fois : au départ de M. Beau et lors des deux voyages en France de M. Klobukowski. Les tiraillements dont l'Indochine a été l'objet à cette occasion militaient suffisamment pour un nouveau rétablissement du poste de secrétaire général, appelé à remplacer par intérim le gouverneur général. »

Nous souhaitons que la mort de M. Rodier, et

(1) Voir l'Asie Française, novembre 1911, p. 498.

la difficulté de le remplacer pour le rôle auquel il venait d'être appelé ne causeront pas les mêmes tiraillements.

Le Conseil colonial de Cochinchine. —

La session ordinaire du Conseil colonial de Cochinchine a été ouverte le 19 septembre et M. Gourbeil a prononcé à cette occasion un intéressant discours, dans lequel il a présenté le tableau de la situation politique, économique et financière de la colonie, à la tête de laquelle il se trouve placé.

Au point de vue politique, la Cochinchine n'a eu, au cours de l'année précédente, aucune histoire et ce témoignage est le meilleur qui puisse être donné de sa prospérité. La situation économique est plus satisfaisante et sur les 17.857.848 francs que représente l'augmentation du chiffre du commerce extérieur du premier trimestre 1913 par rapport à la période correspondante de 1912, la Cochinchine a participé pour près de 16 millions et demi. La campagne rizicole 1912-1913 a été excellente et au 31 août l'exportation s'élevait à 762.036 tonnes de riz contre 483.306 tonnes l'année précédente, à la même date. Il n'y a malheureusement pas de bien sans mélange : le chiffre précité aurait pu être très largement dépassé si une véritable crise de mévente n'avait sévi sur le marché cochinchinois. Les cours du riz se sont en même temps maintenus très bas pendant tout le cours de l'année, si bien que la campagne rizicole n'aura finalement pas laissé plus d'argent que la précédente qui avait porté sur une récolte déficitaire, celle-ci ayant pu toutefois être vendue à des cours très hauts. Cette année la récolte a été bonne dans tous les pays d'Extrême-Orient, et les demandes des principaux clients du marché cochinchinois se sont par suite faites rares. Il reste actuellement dans les greniers un stock exportable d'au moins 400.000 tonnes, non compris l'appoint du Cambodge.

Cette constante incertitude qui plane sur le marché du riz fait que l'on ne saurait en cette matière se montrer trop prudent, et l'administration doit se préoccuper très vivement à la fois de l'amélioration de la culture du riz et de l'organisation du crédit agricole. M. Gourbeil nous démontre qu'à cet égard le gouvernement ne demeure pas inactif. Pour l'amélioration de la qualité, le gouverneur général vient d'approuver un programme d'études et d'expériences, élaboré avec le concours des services agricoles et commerciaux. Ce programme, dont la réalisation progressive s'échelonne sur une période de neuf années, prévoit le fonctionnement régulier de deux organes aux attributions nettement définies : un laboratoire de sélection installé à Saïgon, et une station rizicole établie à Cantho.

En ce qui concerne le crédit agricole, on peut signaler que déjà fonctionnent à Mytho, où ils ont été fondés avec l'appui du gouvernement, un syndicat agricole et une caisse de crédit agricole entre propriétaires indigènes. Il sera nécessaire d'étendre ces organismes aux autres provinces.

L'administration locale a en même temps élaboré un projet de réglementation des warrants agricoles qui permettra aux propriétaires d'emprunter les fonds qui leur sont nécessaires sur la garantie de leur récolte et sans se dessaisir de celle-ci.

Parmi les autres cultures, il y a lieu de signaler la prospérité des plantations d'heveas dans lesquelles un capital de près de 30 millions de francs se trouve engagé. Plus de 4 millions d'arbres couvrent une superficie de 13.000 hectares, et de nouveaux terrains sont défrichés tous les jours.

*
*
*

La situation financière est également favorable. Une somme de 617.882 piastres a pu, à la clôture de l'exercice 1912, être versée à la caisse de réserve du budget local, dont l'avoir s'élève aujourd'hui à 1.026.964 piastres. En ce qui concerne l'exercice présent, on ne peut encore, à cette époque de l'année, se déclarer d'une façon formelle à son égard. Mais M. Gourbeil nous dit cependant : « Bien que l'exercice doive avoir à faire face à des dépenses importantes d'exercices clos, bien que des dépenses imprévues lui incombent du fait du nouveau contrat passé avec la société des dragages, il est permis d'espérer que, grâce aux conditions favorables dans lesquelles s'exécute le budget en raison du taux élevé de la piastre, grâce aussi à la sévère économie qui préside à l'engagement des dépenses, l'équilibre de l'exercice sera facilement réalisé. »

Quant au projet de budget de 1914, il s'élève au chiffre de 7.704.173 piastres, en augmentation par conséquent de 512.436 piastres sur le budget de 1913.

La Cochinchine sera forcée cette année de consacrer un assez gros effort pour assurer la continuation des travaux de dragage des canaux. Ceux-ci avaient été assurés jusqu'à maintenant par le budget général, et le contrat intervenu avec la Société française industrielle d'Extrême-Orient venait à échéance au mois de mai dernier. La Cochinchine n'aurait pu, avec ses propres moyens, assumer une charge aussi lourde; et cependant elle se rendait compte de l'évidente nécessité de continuer des travaux qui doivent avoir pour résultat de favoriser les communications entre les régions productives de riz et les ports d'embarquement, tout en permettant d'augmenter la superficie des terres cultivables. Le gouvernement général ayant promis de contribuer à la dépense, le lieutenant gouverneur de Cochinchine put passer avec l'ancien concessionnaire un nouveau contrat de quatre ans et demi, s'étendant du 1^{er} juillet 1913 au 31 décembre 1917. Suivant ce contrat, la colonie assure à l'entreprise un minimum annuel de travaux fixé à 2.250.000 francs et elle recevra à cet égard du gouvernement général une subvention de 1.085.000 piastres en 1914. Les principaux travaux de dragage qui seront exécutés au cours de ces quatre années portent sur les canaux

d'Hatien, de Camau-Baclieu, de Baclieu au Song-cocco, de Camau à Baclieu et au Bassac, de Rachgia à Longxuyen et de Chaudoc à Tau-chau.

* * *

Enfin, M. Gourbeil a donné quelques explications sur les travaux d'assainissement de Saïgon qui avaient provoqué un assez vif incident quelques semaines avant l'ouverture du Conseil colonial.

La ville de Saïgon poursuit depuis plusieurs années un programme de travaux d'assainissement dont l'utilité est incontestable. Mais comme le budget municipal était incapable de supporter une part importante de ces dépenses, on avait jugé équitable d'en répartir ainsi la charge : un quart payé par le budget général, cinq huitièmes par le budget local et un huitième par le budget municipal. La dépense avait été primitivement prévue à 800.000 piastres, mais les évaluations premières étaient manifestement insuffisantes, et on annonçait que le gouvernement général se refusait à inscrire aucun crédit au prochain budget, estimant que les travaux ne pouvaient intéresser ni le budget général ni le budget local. Il s'agissait d'un simple malentendu et le gouverneur général câblait au début de septembre au maire de Saïgon qu'après avoir pris communication du dossier relatif à ces travaux urbains, il pouvait lui donner l'assurance que la part contributive du budget général serait inscrite au budget 1914.

M. Gourbeil nous annonce, d'autre part, qu'il n'a pas été possible d'inscrire au budget local de 1914 aucun crédit à cet égard, mais il se propose de faire face à la dépense par un prélèvement sur la caisse de réserve.

En définitive, malgré une situation économique tout à fait favorable, le budget local de Cochinchine n'a pu encore retrouver toute l'élasticité désirable, et il reste encore à la merci d'une mauvaise récolte. Espérons que celle-ci ne se produira pas avant que les finances de cette colonie soient devenues tout à fait claires, et qu'il deviendra alors possible de procéder à des travaux d'intérêt général sans avoir recours à des subventions diverses.

Les lois ouvrières en Indochine. — Le ministre des Colonies a prescrit au gouvernement général de procéder à une enquête sur l'application éventuelle en Indochine des livres I et II du Code du travail et de la prévoyance sociale, et le gouverneur général a, à son tour, consulté les Chambres de commerce à cet égard. Toutes les assemblées se sont nettement prononcées contre un projet qui a été taxé de véritable folie. Si, en effet, les arguments favorables étaient difficiles à trouver, mille raisons pouvaient être facilement découvertes pour demander l'ajournement *sine die* de cette mesure.

A la Chambre d'agriculture de Cochinchine, M. Haffner déclare :

« Cette réglementation extrêmement compliquée est beaucoup trop spéciale ; elle a été forgée pour des ouvriers occidentaux d'une mentalité toute autre que celle des Annamites.

« D'autre part, au point de vue pratique, en dehors des difficultés sans nombre que l'application de tels textes ne manquera pas de rencontrer, elle risque d'amener dans l'esprit des Annamites, toujours méfiants par nature lorsque l'on tente de modifier leurs méthodes de travail, une confusion telle que le recrutement et la conduite de la main-d'œuvre, actuellement déjà très difficiles, deviendraient presque impossibles. »

En même temps, M. le marquis de Barthélemy, président de la Chambre consultative mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam, dressait devant cette assemblée un véritable réquisitoire contre le projet ministériel.

« En Annam, disait-il, nous sommes en face d'une organisation restée quasi féodale, composée de mandarins encore soumis à toutes les formes de gouvernement de la vieille théocratie chinoise... Ce que nous propose donc l'administration, aujourd'hui, c'est de faire sauter le pays d'Annam de l'état essentiellement primitif de la théocratie avec traces d'esclavage et restes de servage certains, aux plus avancées des lois sociales. »

Et il ajoutait plus loin :

« Les lois sociales sont-elles mûres pour faire leur apparition dans de pareilles associations ? Je ne puis en envisager la possibilité sans considérer que, loin d'être à mes yeux une utile et sage réglementation, elles se présentent comme une surenchère folle, accordée sans qu'ils la réclament à des gens point préparés pour les comprendre. »

Il faut espérer que, devant des opinions aussi nettes, le gouverneur général émettra un avis non moins catégorique et que le projet sera remis aux calendes grecques.

La circulaire sur la paperasserie administrative. — Tel a été le nom qui lui a été donné par la presse locale dès qu'elle a été publiée. Après avoir combattu la centralisation à outrance dont souffrait l'administration indochinoise, et avoir donné un peu d'air dans des services trop encombrés, M. Sarraut entreprend de réformer les habitudes administratives elles-mêmes. Il y a longtemps en effet que l'on s'est aperçu qu'au lieu de remplir le rôle exact qui leur est dévolu, les administrateurs, les commis des douanes et d'une façon générale tous les fonctionnaires étaient noyés par la paperasserie. Comment un résident pouvait-il utilement visiter sa province, se maintenir en contact permanent avec ses administrés lorsqu'il lui fallait noircir de nombreuses feuilles de papier, établir de volumineux rapports qui le plus souvent demeuraient intacts dans les bureaux de la résidence supérieure ? Par sa circulaire, M. Sarraut indique

plusieurs moyens pour simplifier cette tâche improductive. Il déclare notamment que la correspondance des chefs d'administration avec leurs chefs de services devrait disparaître complètement et il préconise les deux réformes suivantes : 1° la suppression des bureaux dits bureaux centralisateurs; 2° l'institution de conférences régulières avec les chefs de services. Déjà au gouvernement général des conférences périodiques ont été instituées entre le gouverneur général, le secrétaire général et les chefs de services; elles ont évité de grandes pertes de temps, et n'ont donné que des résultats satisfaisants. M. Sarraut demande donc que l'exemple soit suivi dans les administrations locales.

« La préoccupation dominante, dit-il, de pouvoir à tout instant et à propos de tout, se couvrir et se justifier détermine cette abondance de notes, pièces; rapports, copies, bordereaux, duplicata et autres documents qu'il sera possible, le cas échéant, de brandir comme une arme ou un moyen de défense.

« L'administration, à mon sens, doit procéder d'un tout autre sentiment. Le fonctionnaire n'est pas un homme en état permanent de suspicion ou en prévention perpétuelle de conseil de discipline. Si la confiance n'est pas à la base de ses rapports avec ses chefs ou ses collègues, l'administration devient le pire des métiers. »

Il faut souhaiter toutefois que les fonctionnaires indochinois ne prendront pas le contrepied exact des errements passés, et qu'il restera au moins dans les archives des administrations une trace des affaires les plus importantes qui auront été réglées. On peut dire que jusqu'à maintenant on trouvait beaucoup de choses dans ces archives, mais par contre de bien faibles renseignements sur les questions les plus intéressantes; et l'on vous objectait si vous poussiez une enquête plus à fond que les affaires avaient dû être réglées verbalement. Lorsque le gouverneur général réclame des conférences verbales, il entend sans doute que n'y soient traitées que les affaires courantes; celles pouvant engager les finances ou la politique de l'Indochine devant exiger un peu plus d'attention et laisser une trace écrite. Espérons dans tous les cas que c'est ainsi que sa circulaire sera comprise : le passé prouve qu'il n'est pas superflu de formuler un tel vœu.

Les plantations de caoutchouc de Cochinchine. — Les plantations de caoutchouc de Cochinchine, comme les peuples heureux, n'ont pas d'histoire, et si dans quelques années nous avons à parler d'elles, ce sera vraisemblablement pour prouver, avec quelques chiffres, l'heureux appoint qu'elles apportent au développement agricole et commercial de la colonie.

En attendant l'Association des planteurs de caoutchouc ne demeure pas inactive, et si ses travaux ne sont pas de ceux qui peuvent être longuement analysés, nous avons appris toutefois, par le compte rendu de son assemblée générale,

qu'elle avait pu défendre utilement la cause de ses sociétaires au cours du dernier exercice.

C'est ainsi que la question de la main-d'œuvre javanaise est sur le point d'être solutionnée.

« Le dossier de la main-d'œuvre javanaise, dit M. Crémazy, président de l'Association, dormait sans espoir de réveil dans les cartons du gouverneur général, quand j'ai signalé cette situation à l'actif et éminent secrétaire général M. van Vollehoven; quelques jours après, le dossier était envoyé au gouvernement hollandais de Java, avec reconnaissance par le gouvernement de l'Indochine de certaines modifications qui nous avaient été antérieurement soumises. Je crois savoir que si le gouvernement hollandais n'a pas encore retourné approuvé le projet de réglementation, c'est qu'il a été arrêté dans son désir de nous être agréable par une dénonciation mensongère, œuvre de basse vengeance dirigée contre certains planteurs. L'intervention en notre faveur du sympathique consul de Hollande de notre ville, qui a fait justice auprès de son gouvernement de la fausseté de la dénonciation et de la lâcheté du procédé, hâtera, je l'espère, la solution de la question. Le meilleur certificat donné à nos colons sur la façon dont cette main-d'œuvre étrangère est traitée, c'est la demande de réengagement présentée par les neuf dixièmes des coulis à leur service. »

De son côté, M. Lecoispellier, ancien président de l'Association, qui réside actuellement en France, ne demeure pas inactif et une longue correspondance qu'il a adressée à M. Crémazy contient de sérieuses promesses d'avenir. C'est ainsi que d'importants courtiers lui ont déclaré que les produits de la Suzannah étaient de toute première qualité et que si l'on continuait à fabriquer de même façon, ces caoutchoucs feront prime sur le marché de Paris. Quant aux capitaux nécessaires pour développer les plantations « on m'a laissé entendre, déclare M. Lecoispellier, que certain groupe financier serait disposé à avancer des ressources sur hypothèques des propriétés intéressées, hypothèques dont il demanderait le remboursement non pas en espèces, mais en actions, à la condition, bien entendu, que les affaires considérées lui paraissent sûres ».

On voit donc en définitive que l'affaire des caoutchoucs de Cochinchine paraît être d'une façon générale en fort bonne voie.

Une mission d'études agricoles en Indochine. — Le gouvernement général de l'Indochine avait demandé, il y a quelque temps, que M. Chevalier, chef de la mission permanente d'agriculture coloniale, fût envoyé en Asie pour rechercher avec les services agricoles locaux la solution des grands problèmes qui se posent actuellement dans nos possessions d'Extrême-Orient. Le ministre a acquiescé à ce désir et M. Chevalier est parti pour une mission qui durera de huit à dix mois. Il s'occupera de toutes les cultures, mais la riziculture, les plantes caout-

choutifères et le caféier retiendront plus spécialement son attention.

M. Chevalier doit, en outre, s'arrêter quelque temps à Java et à Ceylan où il visitera les grands établissements scientifiques consacrés au progrès de l'agriculture. Les observations qu'il recueillera dans ces deux pays lui permettront de faire profiter les planteurs de toutes nos colonies des résultats obtenus par les Anglais et les Hollandais grâce aux méthodes rationnelles de travail qu'ils mettent en pratique.

Un office entomologique au Tonkin. — La Chambre d'agriculture du Tonkin vient d'être officiellement chargée d'étudier le fonctionnement d'un office entomologique dont elle a demandé la création. L'administration n'interviendra que pour lui fournir les ressources nécessaires au moyen d'une subvention dont le montant n'est pas encore définitivement fixé, mais qui dans tous les cas ne sera pas inférieure à 4.000 piastres par an. Le gouvernement prend même l'engagement de renouveler pendant quatre ou cinq ans ladite subvention, de façon que la Chambre d'agriculture puisse s'assurer les services d'un spécialiste par un contrat d'une durée équivalente.

Voici dans quelles conditions cette décision a été prise. Depuis 1898 on a signalé l'apparition dans les caféiers du Tonkin d'un parasite dont les ravages n'ont pas tardé à s'étendre, et une culture, qui à un moment donné avait laissé d'assez grandes espérances, a commencé à périr. Le mal n'a fait que grandir et tandis que l'exportation du café s'élevait à 234 tonnes en 1909, elle reculait les années suivantes à 231 et 179 tonnes pour tomber à 86 tonnes en 1912.

La mission scientifique permanente dirigée par M. Boutan, qui avait été instituée en 1904, s'était bien préoccupée de ce grave problème, mais ses expériences n'avaient encore pu aboutir, au moment où l'on prit la décision, peu justifiée, de la dissoudre.

Il était pourtant nécessaire de reprendre des études qui, si elles donnent de bons résultats, doivent sauver une culture des plus intéressantes, et la Chambre d'agriculture du Tonkin est intervenue à plusieurs reprises auprès du gouvernement à cet égard. Elle vient, comme nous l'avons dit, de voir ses efforts couronnés de succès. Espérons qu'à son tour l'entomologiste qu'elle aura choisi réussira dans sa tâche.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

Extrême-Orient

CHINE

L'inauguration de la présidence de Youan Chi Kaï. — Nous avons montré ce qu'il y avait eu de fictif dans l'élection définitive de Youan Chi Kaï à la présidence de la République par la Chambre et le Sénat réunis à Pékin. C'était l'enregistrement obligatoire de la victoire remportée par Youan — en grande partie grâce à des moyens pécuniaires — sur ses adversaires les républicains du Sud. A en juger par l'attitude de certains parlementaires, ils ne se faisaient pas d'illusions sur la comédie dans laquelle ils jouaient le rôle de figurants : c'est ainsi que deux d'entre eux se sont permis la facétie de voter, l'un pour Louis XIV et l'autre pour une courtisane fort goûtée à Pékin.

Quant à l'inauguration du président, elle s'est faite d'une manière très solennelle, d'après les récits que nous en recevons. Un ancien ministre des Affaires étrangères, Lou Tchen Siang, nommé pour la circonstance grand maître des cérémonies, s'est informé des usages de la Maison Blanche, à Washington, et du Palais de l'Élysée; il s'est documenté en feuilletant les journaux illustrés d'Europe, et le 10 octobre, jour choisi comme étant l'anniversaire de la révolution d'Outchang — l'inauguration de Youan n'était guère ce que prévoient, il y a deux ans, les révolutionnaires du Yong-tseu — il put régler un cérémonial assez imposant. A vrai dire les troupes jouaient des airs de musique occidentale avec un art qui évoquait plutôt l'idée d'une foire que celle d'une fête d'un genre plus grave, et les uniformes militaires trop neufs, un peu criards, manquaient d'harmonie avec la grandeur un peu délabrée du vieux palais impérial.

C'est en effet dans la grande salle où l'impératrice Tseu Hsi reçut les diplomates étrangers, après la crise de 1900, qu'a eu lieu la cérémonie de la prestation du serment présidentiel. Youan y est arrivé dans une chaise que portaient des officiers en uniforme, passant entre des haies de soldats. Les membres du Parlement, portant assez mal leurs habits noirs et leurs chapeaux hauts de forme furent introduits, surveillés de près par la police. Un angle de la salle avait été réservé pour le corps diplomatique.

Le président a prononcé un discours dont voici la traduction :

Exerçant depuis plusieurs dizaines d'années des fonctions publiques, j'ai toujours été fermement convaincu qu'une nation doit être fondée sur l'observation de la loi et le respect de la discipline : lorsque la loi est observée et la discipline respectée, la nation peut suivre l'évolution sociale. Au cours de ma vie politique j'ai toujours cherché à adopter toutes les réformes qui pouvaient apporter la lumière au peuple.

Mais j'ai toujours procédé graduellement, et non par

mesures brutales, estimant qu'il ne fallait pas jouer avec l'intérêt du peuple et de la nation, et qu'on ne pouvait renier totalement les traditions que depuis quatre mille ans nous ont léguées nos ancêtres.

Après 1908, je m'étais retiré dans mes terres, sans plus m'intéresser à la politique, vivant dans le calme; mes projets pour le salut de ma patrie s'étaient évanouis en fumée. Les événements d'Outchang me contraignirent à rentrer dans l'arène. Plein d'appréhensions pour l'avenir de la nation et du peuple, je dus songer à alléger leurs épreuves. Puis après l'abdication de l'empereur mandchou et la fondation de la République, je fus appelé par les cinq races aux fonctions de président provisoire.

Des situations analogues au régime actuel se sont souvent présentées dans l'histoire de notre pays; cependant, les circonstances se sont montrées contraires au progrès de notre administration. Mais, malgré de continuelles inquiétudes, je persévérerai et conservais l'espoir de l'apaisement.

Par malheur, au mois de juillet, un petit nombre d'agitateurs compromirent l'unité de la Chine, et mirent en danger l'existence de notre République nouvellement née. Pour le salut du pays et du peuple, je fus contraint d'avoir recours aux armes. Par bonheur le peuple étant las de désordre, grâce aussi à la discipline de notre armée, le calme fut rétabli en moins de deux mois.

J'aurais vivement désiré me démettre de mes fonctions pour retourner dans mes terres jouir longuement des bienfaits de la République. Mais l'Assemblée nationale m'a élu de nouveau, et les puissances ont fixé pour date de la reconnaissance le jour même de mon élection.

Comment pourrais-je, obéissant à mes secrets désirs, ébranler les fondements de la République et tromper l'espoir de mes concitoyens?

Je ne suis qu'un sujet de la nation, je me dois à son salut et au salut du peuple, sans envisager la possibilité d'échecs ou de succès personnels, sans redouter des responsabilités ni craindre pour ma réputation.

Je dois donc, par force, accepter mes fonctions actuelles. Je vais exposer à notre peuple mes sentiments, dans toute leur sincérité.

Les philosophes occidentaux ont souvent professé qu'une nation constitutionnelle était basée sur les lois, une république sur la morale. J'estime que la loi n'est que la conséquence pratique de la morale, et que dans notre nation si rapidement transformée en république, la morale doit être soutenue par la loi.

En interrogeant les savants de France et d'Amérique j'ai souvent entendu dire que, sous un régime républicain, les lois sont établies par la majorité des citoyens pour être observées par tous, et que la liberté n'y peut exister que dans les limites tracées par les lois. Mais l'obéissance à la loi ne peut résulter que d'une longue habitude. Malgré sa docilité, le peuple chinois n'a pas encore l'habitude d'observer la loi. J'espère qu'il l'acquerra bientôt et qu'ainsi, à la longue, son niveau moral s'élèvera de jour en jour.

Le peuple est l'élément fondamental d'une nation républicaine. Or la majorité du peuple désire surtout vivre en paix; depuis la révolution le peuple a subi beaucoup d'épreuves, qu'il n'a pas été en mon pouvoir de lui épargner. Je le regrette profondément, et je ferai l'impossible pour que le peuple parvienne à jouir des bienfaits de la République, et réalise ses espérances de bonheur.

Les conditions de l'existence sont devenues très pénibles, et les agriculteurs en profitent pour pousser au mal les individus dans le besoin, ce qui est très fâcheux. Pour que l'ordre règne d'une façon durable, il est nécessaire que tous les citoyens puissent gagner leur vie. Et pour arriver à ce but, l'agriculture, l'industrie et le commerce doivent être développées. On voit constamment, dans les pays ci-

vilisés, des hommes de première valeur s'adonner à l'industrie et au commerce. Notre pays ne le cède en rien aux autres nations pour la beauté du climat et la richesse du sol; mais les procédés agricoles et industriels sont défectueux, nos mines, nos forêts, nos mers, restent inexploitées, notre commerce manque d'aliments, nos exportations diminuent de jour en jour. Nous ressemblons à un richard qui, ayant enfoui sa fortune, se plaindrait sans cesse d'être dans le besoin. J'espère que tous mes concitoyens porteront leur attention sur les questions industrielles et commerciales, et arriveront à améliorer leur situation en tirant parti de ces ressources cachées.

Le retard subi par notre industrie est dû surtout à deux raisons: le défaut d'instruction et le manque de capitaux. Toutes les entreprises industrielles touchent de près au domaine de la Science. Quiconque ignore la physique ne comprendra rien à la vapeur et à l'électricité. Pendant que l'univers combat pour la science et le commerce, nous conservons nos vieux errements, et nous nous attachons à de vaines formules. Je souhaite que notre peuple s'assimile la civilisation et l'instruction étrangères, et que même en matière de politique et de législation, il s'adonne à des études pratiques.

Toute entreprise industrielle est impossible sans capitaux. Avec ses richesses naturelles, notre pays ne peut être considéré comme pauvre; il lui manque seulement la monnaie, étalon indispensable de tous les besoins des humains. C'est pourquoi, pour créer des entreprises industrielles, il nous est nécessaire de demander des capitaux aux nations qui en regorgent. Plus tard, lorsque notre pays aura été mis en valeur, nous restituerons à nos emprunteurs capitaux et intérêts, et il nous restera encore de larges bénéfices. Voilà pourquoi je souhaite que notre pays fasse appel aux capitaux étrangers, afin de développer son industrie.

Si l'introduction en Chine de la civilisation et des capitaux étrangers est un besoin pour notre pays, elle est également pour les autres nations une nécessité. La condition actuelle d'un monde civilisé veut que chacun vienne en aide à autrui avec le surplus de ses richesses; on pourrait presque dire qu'il n'y a plus de barrière entre les nations. Confucius aimait à discourir sur la concorde universelle.

Maintenant que nous sommes en république, il nous faut abandonner sans retour l'ancienne doctrine de la porte fermée. Puisque les Chinois observent les lois de leur propre pays, ils doivent également savoir qu'il existe des lois universellement reconnues par les nations, et dans les rapports avec les étrangers s'efforcer, en toute circonstance, d'agir correctement à leur égard, sans manifester envers eux aucun sentiment d'hostilité. Les puissances étrangères ont toujours eu à notre égard une attitude de paix et de loyauté, nous prêtant en toute occurrence un concours amical: ainsi s'est manifestée à nos yeux la civilisation du monde, et nous avons hautement apprécié les sentiments bienveillants des puissances amies. Il importe que tous les citoyens de la République comprennent nettement cela, et s'efforcent, en toute sincérité, de resserrer les liens d'amitié entre les nations. Moi, président de la République, déclare que tous les traités, conventions et autres engagements conclus par l'ancien gouvernement des Tsing et le gouvernement républicain provisoire avec les gouvernements étrangers devront être scrupuleusement observés; que tous contrats valablement conclus par les gouvernements susdits avec des sociétés ou des individus étrangers devront de même être rigoureusement observés; et que tous les droits, privilèges et immunités dont jouissent les étrangers en Chine, de par les accords internationaux, les lois nationales, ou les usages et précédents établis, sont également confirmés. Assurer ainsi le maintien de l'amitié et de la paix entre

les nations : tel est le principe dont le peuple chinois devra bien se pénétrer. Pour que des rapports courtois soient possibles, il faut d'abord que nous ayons donné des preuves de la sincérité de notre amitié.

Telles sont les déclarations que je voulais faire au peuple chinois. Il me reste encore à revenir sur le sujet de la morale, que je désire bien mettre en lumière. C'est là un très vaste sujet, que les anciens sages, dans leurs longues dissertations, n'ont pu épuiser. Je me bornerai à un bref exposé portant sur les quatre vertus : loyalisme, bonne foi, constance et persévérance.

Par loyalisme, il faut entendre la fidélité envers la patrie, et non la loyauté envers les individus. En toute occasion, il faut considérer le bien de la patrie, et ne pas tout rapporter à soi-même ou à sa famille. S'ils observent ce principe, nos concitoyens parviendront à se sacrifier tout naturellement à l'intérêt public, et à abandonner leurs droits pour mieux remplir leurs devoirs ; ainsi les intérêts particuliers ne nuiront pas à l'intérêt général. Voilà ce qu'il faut entendre par loyalisme.

Confucius a dit qu'une nation ne peut subsister sans la bonne foi. Chez tous les peuples civilisés, les fourbes sont frappés de la réprobation générale. Le père de Washington avait appris à son fils à ne jamais mentir. Chez nous la bonne foi a toujours été en honneur, mais de nos jours l'habitude du mensonge s'est peu à peu établie. Dans de telles conditions, une nation ne saurait se constituer. Tseng Kouo Fan a dit que la bonne foi doit être la base de l'éducation. Pratiquez donc la bonne foi tant entre vous qu'avec les étrangers.

Les peuples civilisés conservent leurs traditions nationales sans que ce respect du passé nuise au progrès de leur évolution. Parmi les souvenirs quatre fois millénaires de notre histoire, il en est qu'il faut laisser subsister. Si, nous abandonnant à des rêveries utopistes, nous prétendons effacer le passé, et nous bornons à faire de grands discours sans portée pratique ; si nous rejetons toutes nos traditions avant d'avoir acquis la moindre de ces qualités qui font la supériorité des nations étrangères, nous deviendrons un peuple sans caractère. Si l'on ne conserve pas la racine, comment pousseront les feuilles ? Voilà pourquoi nous devons pratiquer la constance.

Qu'entend-on par persévérance ? Seule, la persévérance engendre des œuvres durables. Sans elle l'homme ne peut être qu'un brouillon lorsqu'il faut agir, un paresseux lorsque des nécessités immédiates ne l'incitent pas à l'action. Lorsque la paresse s'introduit dans une administration, tout va de travers, les responsabilités n'incombent plus à personne, et une telle situation soulève les récriminations du public. Suivons donc l'exemple des anciens, bannissons l'orgueil et évitons la paresse pour pratiquer la persévérance.

Loyalisme, bonne foi, constance et persévérance, je désire que mes concitoyens portent ces quatre mots gravés dans leur cœur, et qu'ils les aient sans cesse sur les lèvres. Je désire aussi qu'ils s'appliquent à acquérir le discernement du vrai et du faux, du bien et du mal.

On a prétendu que les progrès de la civilisation apportaient avec eux le désordre et l'extravagance. Il serait déraisonnable qu'un pays déjà fait par lui-même se bornât à éviter les travers d'autrui, sans chercher à s'assimiler leur civilisation. Depuis ces dernières années, notre niveau moral s'est élevé de jour en jour, et pourtant notre richesse et notre force diminuent de plus en plus. Les anciens disaient qu'à un peuple déraisonnable il convient d'enseigner la retenue. Je désire que, parmi les vertus morales, le peuple chinois s'applique surtout à acquérir la modération.

En résumé, pour que le régime républicain soit solidement établi, il faut que les progrès de la morale marchent de pair avec ceux de la législation. En ce qui concerne

les mesures à prendre pour la sécurité de l'Etat, notre pays est maintenant en train de réparer ses forces, et l'heure n'est pas venue de disputer à qui que ce soit la suprématie militaire. Mon seul but sera donc d'obtenir des armées de terre et de mer qu'elles obéissent aux ordres, et considèrent la protection du peuple comme leur devoir naturel. C'est ce que savent déjà les généraux et les officiers ; si par suite des troubles récents, ce double objectif n'a pu être réalisé, c'est donc que je n'ai pas rempli mes devoirs de chef suprême.

Par la suite, je m'efforcerai, pour mériter la confiance du peuple, d'accorder toute mon attention à l'instruction des armées.

Dans les intentions que je viens d'exposer, je déclare à la nation, en toute sincérité : tant que je resterai en charge, je remplirai jusqu'au bout mon devoir, en veillant sur la nation chinoise, cette nation qui comprend 400 millions de citoyens. Une famille est riche si les frères vivent en bonne harmonie ; la nation sera prospère si les citoyens sont unis de cœur, et s'entendent pour pratiquer la vertu. Tel est le vœu que je forme pour l'avenir de la nation chinoise.

C'est un vrai morceau d'éloquence politique classique chinoise. Rien n'y manque de ce qui fait le genre : humble aveu d'incompétence, désir de retourner aux champs, honneurs et charges imposés et acceptés par dévouement patriotique : les puissances ne devaient reconnaître la République qu'après l'élection de Youan, il s'est donc sacrifié à son pays. Si ce discours ressemble fort aux édits de l'ancien régime, il est impossible de ne pas observer que, de plus, il ne fait guère mention des institutions représentatives qui doivent être la base de la République.

On remarquera aussi le passage relatif au respect des traités. Il semble qu'il ait été convenu d'avance entre Youan et les légations. Il a d'ailleurs été relevé dans l'allocution qu'a adressée en français au président le ministre d'Espagne, doyen du corps diplomatique, et dont voici le texte :

Monsieur le Président,

Au nom du corps diplomatique, que j'ai l'honneur de représenter, je viens féliciter Votre Excellence de son élection à la présidence de la République.

Réunis pour la première fois depuis l'institution du nouveau régime dans une fête officielle chinoise, nous prions Votre Excellence de croire aux vœux communs que nous formons pour que son élévation définitive à la première magistrature du pays soit le prélude d'une ère de prospérité nouvelle pour la Chine. La stricte observance des traités et usages ne sera pas seulement pour la Chine une garantie de paix et pour le gouvernement de la République une condition de stabilité, mais assurera à ce pays un développement de richesses auquel les nations étrangères auront intérêt à collaborer. Nous avons confiance que, dans ces conditions, les relations cordiales qui se nouent aujourd'hui si heureusement entre nos gouvernements et le vôtre se resserreront tous les jours davantage. Le corps diplomatique est assuré de bénéficier à cet effet du précieux concours du chef de l'Etat chinois. Il est heureux d'offrir aujourd'hui à Votre Excellence les souhaits qu'il forme pour les bienfaisants effets de son administration et pour son bonheur personnel.

On a pu remarquer, dans le discours de Youan

Chi Kaï, une invite à maintenir les traditions et aussi ces recommandations banalement vertueuses, qui ne paraissent pas ridicules ni superflues en Extrême-Orient et qui font, par exemple, la matière de certains rescrits de l'empereur du Japon. Le respect de la tradition, ou, plutôt, le souci de relier le présent au passé et la situation singulière que conserve l'ex-empereur, relégué dans un des pavillons du palais et resté chargé des rites, se sont manifestés d'une manière caractéristique : à la fin de la cérémonie, le prince Pouloun, en uniforme d'officier, est venu lire au nom de l'empereur un discours de félicitations à Youan Chi Kaï. Ainsi celui-ci ajoute la consécration traditionnelle à l'élection par les représentants du peuple : on sait d'ailleurs qu'il avait eu soin de se faire charger par l'empereur, lors de l'abdication, d'organiser la République. Pouloun, qui affecte le libéralisme et semble vouloir jouer dans la dynastie finissante un rôle analogue à celui du duc d'Orléans au déclin de Charles X, était plus désigné peut-être qu'aucun autre des princes mandchous pour remplir cet office désagréable. C'était cependant, pour les étrangers tout au moins, un spectacle étrange que celui de ce cousin de l'empereur venant féliciter l'homme qui a été en réalité le fossoyeur de la dynastie.

Le lendemain, Youan Chi Kaï a reçu à sa table, au palais, les ministres étrangers. Un peu plus tard, un garden party attirait les dames du corps diplomatique qui furent présentées à la première épouse du président.

On sait que ces cérémonies ont risqué de se terminer beaucoup moins heureusement. La veille de l'inauguration, on découvrait un complot dont l'exécutant devait être le chef de la police secrète, qui se préparait à jeter une bombe sur le président. Il a manqué son coup et justice sommaire a été faite de lui, mais d'autres peuvent recommencer. Malgré le succès du président, il est un genre d'accident contre lequel rien ne saurait encore garantir la suite de l'extraordinaire carrière de Youan Chi Kaï.

Les affaires de Mongolie et du Tibet. — La situation se développe, en ce qui concerne la Mongolie et le Tibet, de manière à établir un parallélisme de plus en plus sensible entre l'action de la Russie et celle de l'Angleterre. On peut ajouter d'ailleurs qu'il semble que le Japon s'accommode parfaitement de cette action et même l'imite pour sa part, puisque le bruit court que les Japonais se sont fait octroyer par le gouvernement de Pékin la concession d'un chemin de fer qui reliera leur réseau de Mandchourie à un des centres les plus importants de la partie de la Mongolie extérieure qu'ils se sont fait reconnaître comme sphère d'influence par leur traité secret de 1912, avec la Russie.

* * *

D'après un télégramme envoyé à la fin d'octobre, les Russes auraient enfin réussi à faire

aboutir leurs longues négociations avec la Chine relativement au statut de la Mongolie. L'accord ne serait pas signé, mais une entente préliminaire aurait été conclue sur ses clauses. Les deux gouvernements seraient prêts d'échanger des déclarations consacrant les principes qui ont inspiré la convention signée à Ourga entre les Russes et les représentants du Koutouchkta. La Russie reconnaîtrait la suzeraineté de la Chine sur la Mongolie et le gouvernement de Pékin reconnaîtrait de son côté l'autonomie de ce pays et s'engagerait à s'abstenir de toute colonisation et occupation militaire, bien qu'il consente à ce que les Russes aient des gardes dans leurs consulats du pays mongol.

Mais un point ne serait pas encore tranché, c'est la délimitation de la Mongolie extérieure. Jusqu'à présent il a été impossible de savoir quelle extension les Russes voulaient donner aux régions gouvernées par le Koutouchkta, que certains semblaient considérer comme devant couvrir tout le pays jusqu'à la Grande-Muraille. Ce serait sans doute accorder à la Mongolie extérieure une étendue excessive puisqu'elle embrasserait toute la terre mongole ; mais néanmoins, étant donné les dissentiments qui existent sur ce point et aussi l'extrême répugnance avec laquelle les Chinois se rangent au point de vue russe en ce qui concerne l'autonomie mongole, il est probable que la conférence qui doit s'ouvrir à Kiakhta, à la frontière sibérienne, pour régler les détails, devra prolonger assez longtemps ses travaux.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier Bulletin, des troupes russes ont été envoyées à Kobdo, dans l'Ouest de la Mongolie. Le 30 septembre, le *Journal de Pékin* qui passe, sans doute à bon droit, pour l'organe habituel de la légation de Russie, a publié une sorte de communiqué dans lequel il justifiait cet envoi de troupes. Il disait que la région de Kobdo et tout le district de l'Altaï étaient mis dans un grand état d'insécurité par l'insubordination des troupes doun-ganes et que même le représentant consulaire de Russie à Kara-Soumé avait été l'objet d'un attentat auquel il n'avait échappé qu'à grand-peine. Et continuant, le *Journal de Pékin* écrivait ce qui suit :

« Voici les faits qui ont suivi l'attentat commis contre la vie du représentant consulaire de la Russie à Kara-Soumé. Jusqu'alors, en dehors de cette tentative d'assassinat, on n'avait eu à enregistrer que des pillages, abus de toute sorte commis sur les biens et la personne des marchands. La situation était grave, mais enfin, la vie des étrangers avait été respectée. Il ne devait pas toujours en être de même. En effet, on découvrait bientôt les cadavres atrocement mutilés de deux soldats russes qui avaient été envoyés pour protéger un marchand nommé Niki-vorof, accompagnés d'un guide et d'un interprète. L'examen médical qui eut lieu sur les cadavres démontra que l'un des soldats avait été attaché par les mains à un cheval, tandis que ses pieds étaient reliés à un autre. Ainsi placé, le malheu-

reux militaire avait été littéralement étiré par les deux chevaux frappés et lancés en sens inverse. Quant à l'autre victime, elle avait eu les yeux arrachés, le corps entier percé de coups de baïonnette et la tête tournée comme on tournerait un écrou.

« C'est à la suite de ces événements que les Russes, ne pouvant obtenir d'ailleurs du gouvernement de Pékin le retrait des troupes doun-ganes envoyèrent des renforts à leurs gardes consulaires. »

La note ajoute que celles-ci furent accueillies de la façon la plus cordiale par la population qui aurait exprimé le désir de voir rester le plus longtemps possible les soldats envoyés par le tsar.

* * *

Pendant que la Russie règle ainsi la question mongole, il semble que l'Angleterre doive agir exactement de même en ce qui concerne le Tibet. Il est très vraisemblable qu'un accord existe sur ce point entre les gouvernements de Londres et Saint-Pétersbourg reconnaissant à l'Angleterre, au Tibet, des droits plus étendus que ceux qui résultaient de l'entente russo-anglaise de 1907. Nous avons annoncé qu'une conférence allait réunir dans l'Inde des délégués de l'Angleterre, de la Chine et du Tibet pour régler le statut futur de ce dernier pays. Cette conférence, dont les délibérations doivent être secrètes, s'est réunie le 13 octobre, sous la présidence du premier représentant anglais, le lieutenant général sir A.-H. Mac Mahon. Le représentant de la Chine est M. Ivan Tchen et celui du Dalaï lama est Lonchen Chatra, premier ministre tibétain.

D'après ce qui a transpiré, les Tibétains ont avancé des demandes beaucoup plus désagréables pour la Chine qu'on ne s'y attendait au premier moment. Non seulement elles visent une complète reconnaissance par le gouvernement de Pékin d'une autonomie absolue du Tibet, l'engagement de ne laisser fonctionner dans ce pays aucun fonctionnaire chinois, mais encore le paiement, par la Chine au Tibet, de grosses indemnités pour les dommages causés par les troupes chinoises aux biens ecclésiastiques et autres. On sait en effet que les troupes chinoises, après avoir commis de grands dégâts dans les Marches orientales du Tibet, n'ont pas ménagé les monastères à Lhassa même, surtout au moment où elles ont dû lutter contre l'insurrection tibétaine.

Il y a un an, au moment où l'Angleterre remettait à la Chine sa note d'août 1912, sur la question tibétaine, les Anglais auraient certainement trouvé de pareilles conditions excessives. Mais depuis lors, l'opinion du gouvernement britannique dans cette question est allée sans cesse en s'affermissant. Il est probable que les Anglais, sans intervenir directement dans les débats qu'ils président entre Tibétains et Chinois, proposeront en fin de compte des transactions qui ne pourront pas être désagréables au gouvernement de Lhassa. Le ministre d'Angle-

terre à Pékin avait protesté dans la note d'août 1912 contre l'assimilation projetée du Tibet à une province ordinaire de la Chine, mais il aurait sans doute accepté une suzeraineté chinoise très efficace. Cependant, depuis lors, non seulement les Tibétains ont réussi à chasser de partout, et même des Marches orientales, les troupes chinoises, mais encore l'exemple de la Mongolie, les facilités diplomatiques qu'il apporte à l'Angleterre ne peuvent manquer de donner à cette puissance une conception de plus en plus intransigeante de ce que doit être l'autonomie tibétaine et l'encourager à réduire à un droit bien vague et théorique la suzeraineté chinoise.

L'Allemagne et les missions en Chine.

— La Société des missions évangéliques de Bâle (Suisse) a publié dernièrement son 97^e rapport annuel. Etendant son action non seulement en Afrique (Cameroun, Guinée), mais en Asie, dans les Indes et en Chine, elle possède en particulier dans cette partie de la Chine qui s'étend entre Souateou, Hong-kong et Canton 19 stations, 10.777 prosélytes, 82 écoles avec 2.789 élèves.

Le fait qui nous intéresse et qu'il faut noter, car il est significatif, est que cette Société établie sur un territoire suisse et dénommée « Société des missions de Bâle », ne vit en grande partie qu'à l'aide des subsides qui lui viennent d'Allemagne.

C'est ainsi que pour couvrir des dépenses s'élevant pour l'année 1911 à la somme de 2.252.463 francs, elle a effectué les recettes suivantes :

1 ^o Dons, legs et collectes de l'Allemagne..	1.405.014	60
2 ^o — de la Suisse.....	666.722	24
3 ^o — des autres pays..	66.768	55
4 ^o Produits de la Société de commerce...	390.586	05
5 ^o Divers.....	4.281	95

Soit un total de..... 2.233.373 36

dont la moitié exactement a été versée par l'Allemagne.

Et si, laissant de côté la question financière nous nous plaçons au point de vue de l'appui moral donné par notre voisine de l'Est aux missions, de si peu d'importance soient-elles, qu'il nous suffise de dire que le kronprinz, lors de son voyage écourté en Extrême-Orient, a donné ses encouragements aux missions évangéliques de Bâle, sises quant au siège principal à Hong-kong et qu'un petit volume a même été publié en 1911, portant cette dédicace « Seiner kaiserlichen und königlichen Hoheit dem Kronprinzen der deutschen Reiches anlässlich seine Besuches in Hong-kong ehrfurchtsvoll überreicht von den Vertretern der deutschen evangelischen Missionen in Süd-China ». Devons-nous ajouter qu'au premier rang de ces missions dites allemandes se trouvent celles de Bâle qui, étant donné l'appui qu'elles trouvent de l'autre côté du Rhin, ne peuvent qu'être reconnaissantes envers leur protectrice et lui servir de chevalier servant.

Une université pour la Chine centrale.

— Un groupe de personnages anglais influents désirerait fonder une université dans le centre de la Chine et, pour trouver les fonds nécessaires, propose au gouvernement britannique de consacrer à cette œuvre une partie de l'indemnité qui lui est due par le gouvernement chinois pour la révolte des Boxers. Les promoteurs de ce projet déclarent qu'il leur suffirait d'une somme de 250.000 livres sterling, payable en plusieurs années, alors que l'indemnité totale due à l'Angleterre est encore de plus de 6.500.000 livres à payer. Il est intéressant de signaler cet effort pour transformer les annuités de l'indemnité de 1901 en moyen d'influence pour l'Angleterre en Chine. Il serait désirable, si ce projet aboutit, que pour ne pas rester en arrière, nous puissions en faire autant, bien qu'à vrai dire la manière dont a été traitée la part française de l'indemnité de 1901, qui a servi par un tour de passe-passe financier à combler un déficit, ne nous laisse sans doute pas les mêmes disponibilités pour une politique d'influence en Extrême-Orient.

JAPON

Le départ de M. Regnault. — M. Regnault, dont nous avons récemment annoncé la nomination, est parti, il y a quelques jours, pour rejoindre son poste. Le nouvel ambassadeur de France, qui est précédé au Japon de la réputation qu'il s'est acquise dans sa longue et laborieuse carrière marocaine au cours de laquelle il a fait preuve d'une si grande connaissance des affaires et d'un caractère si élevé, y trouvera le meilleur accueil auprès de la colonie française et de l'élément japonais.

Au moment où M. Gérard rentre en France, après avoir si longtemps occupé l'ambassade de Tokyo, on doit rendre hommage à la finesse d'esprit et à la haute culture qu'il n'a cessé de manifester dans ce poste après en avoir si heureusement fait bénéficier la politique française à Pékin pendant la féconde période de collaboration de la légation de France et de la légation de Russie, alors occupée par le comte Cassini.

L'immigration dans l'Amérique du Sud.

— Nous avons déjà attiré l'attention sur les « possibilités » que l'Amérique du Sud offre à l'immigration japonaise repoussée avec tant de vigueur, comme on le sait, par l'Amérique du Nord. Un correspondant a adressé sur cette question au *Times*, pour la publier dans son supplément sud-américain, la lettre que voici :

« L'émigration du Japon vers l'Amérique du Sud continue activement, dirigée sur le Brésil et le Mexique, bien qu'un nombre appréciable d'immigrants se rendent aussi au Pérou. Le vapeur *Wakasa-Maru*, de la Compagnie Nippon Yusen Kaisha, vient de retourner au Japon après avoir débarqué 1.500 émigrants à Santos. Son

voyage du Japon au Brésil a pris un peu plus de sept semaines, pendant lesquelles il n'est pas né moins de quinze bébés à bord, et ces enfants, de même que tous les autres passagers, sont arrivés en parfaite santé. A leur débarquement ils ont trouvé d'excellents arrangements et on les a si bien reçus que 18 matelots de l'équipage du *Wakasa* ont déserté pour essayer de suivre leur sort. On annonce qu'un autre navire d'immigrants quittera bientôt Kobé portant, entre autres passagers, 800 travailleurs agricoles originaires de l'île de Kiouchiou. Comme ces hommes sont habitués à l'été tropical, il est probable qu'ils réussiront très bien dans leur nouveau séjour.

« Il apparaît, et il est intéressant de le constater, que les demandes de passeports adressées au gouvernement japonais pour pouvoir émigrer dans l'Amérique du Sud augmentent toujours après la publication, dans un des journaux japonais qui ont une grande circulation, d'articles sur cette partie du monde. Les journaux pénètrent en effet dans tous les recoins du Japon. Ils y sont universellement lus. Il n'est pas jusqu'aux paysans qui n'en reçoivent un périodiquement, et on peut voir les gens du peuple, allongés sur les nattes de leur maison aux heures de repos, se les lire à eux-mêmes à haute voix, sur ce ton chantant que prennent en pareil cas les Japonais. Il semble que les Etats sud-américains qui voudraient recevoir des immigrants du Japon devraient s'inspirer de ce fait qui a été constaté par les autorités japonaises, et faire publier des articles sur leur pays, sur le travail qu'on y trouve et autres renseignements qui pourraient déterminer les choix des émigrants. Les compagnies de navigation et d'émigration feraient de leur mieux pour traduire ces documents et s'occuper de leur publication.

« D'après ce que j'ai observé moi-même chez les agriculteurs de l'île méridionale du Japon, l'intérêt porté à de tels articles est beaucoup plus grand s'ils sont illustrés; les représentations du paysage, des maisons, des bois, et avant tout des animaux curieux vivant dans l'Amérique du Sud sont regardées avec curiosité et deviennent le sujet de la conversation dans les villages pendant des semaines entières; ainsi est stimulée l'idée d'émigrer et les pays sud-américains peuvent trouver de nouvelles recrues.

« On ne croit pas au Japon que beaucoup des émigrants resteront dans l'Amérique du Sud, mais qu'ils rentreront aussitôt qu'ils auront fait quelques économies. Cependant les Japonais, vivant en Amérique sur des propriétés acquises par eux s'implanteront probablement en grande majorité, et il est probable qu'il en restera bien plus qu'on le croit à l'heure actuelle lorsqu'on aura compris que l'hostilité de race n'existe pas dans l'Amérique du Sud et que les Japonais n'y sont pas considérés de haut en bas comme ils le sont par une grande partie des peuples au milieu desquels ils vivent. Le fait qu'un si grand nombre d'émigrants emmènent avec eux leur famille présume un séjour prolongé, et on doit d'autre part admettre qu'un certain nombre de mariages

mixtes se produiront et que les enfants qui en naîtront se fondront dans la population déjà très hétérogène de l'Amérique latine. Cependant, en raison des différences de tout genre qui existent entre le Japon et les autres pays, les Japonais qui ne se dénationalisent pas rapidement (et d'une manière générale cette dénationalisation n'atteint guère que les plus instruits d'entre eux) sont atteints du mal du pays après quelques années d'expatriation, et en prenant en considération ce facteur avec un certain nombre d'autres on peut penser qu'il est improbable qu'une question japonaise doive naître de l'immigration des Nippons dans l'Amérique du Sud.

« Cet aspect de la question devrait attirer l'attention du gouvernement de la Guyane anglaise. Les ressources latentes de cette colonie sont énormes et le principal obstacle à leur développement est le manque de main-d'œuvre. Le climat ne se prête pas au travail blanc, et en conséquence, il ne saurait surgir en Guyane ces jalousies qui sont résultées de l'introduction des travailleurs japonais dans les colonies à gouvernement autonome. D'autre part, les facilités accordées par le gouvernement à l'immigration et à l'établissement des Japonais en Guyane ne pourraient manquer d'atténuer l'irritation que cause leur exclusion d'autres parties de l'Empire britannique. »

Peut-être le correspondant du *Times*, qui semble bien voir la question en homme ayant vécu au Japon, se fait-il quelques illusions sur la capacité des Japonais de travailler dans un pays véritablement tropical comme la Guyane britannique. Les parties méridionales du Brésil et certaines régions du Mexique sont bien plus propices à l'établissement des Japonais, parce que leur climat ressemble plus à celui du Japon que les régions voisines de l'équateur. Dans celles-ci il ne paraît pas qu'on ait pu jusqu'à présent utiliser d'autres travailleurs asiatiques que les Malais ou les Chinois des provinces les plus méridionales du Céleste Empire. D'autre part, il n'est pas certain le moins du monde que l'installation d'immigrants nippons en grand nombre, surtout s'ils conservent leurs caractéristiques et leur nationalité, ne finisse pas par soulever l'hostilité de la population de l'Amérique latine. Sans doute le préjugé de race n'y existe pas, mais néanmoins l'inquiétude causée par la présence d'un élément étranger et difficile à assimiler pourrait fort bien succéder à l'empressement que l'on met aujourd'hui à accueillir les travailleurs nippons dans des pays qui ne se prêtent pas à la colonisation blanche comme le Canada et les Etats-Unis et qui d'ailleurs ont une population infiniment moins nombreuse que celle que possède dès à présent l'Amérique du Nord. Mais cela ne peut être que pour l'avenir et dans le présent il suffit de constater que l'immigration japonaise dans l'Amérique du Sud s'accroît et que, loin d'être repoussée, elle est sollicitée par les différents états latins du Nouveau Monde.

PERSE

Les élections législatives : la situation politique. — Depuis son retour à Téhéran, le régent Nassir el Molk a consacré tous ses soins aux élections pour le troisième Parlement persan. Et ce n'est pas un mince souci ! D'après la loi, trois mois après la dissolution du medjliss, le 24 décembre 1911, celui-ci devait être réélu. Le régent en avait donné l'ordre il y a déjà huit mois. Survinrent des difficultés extérieures — la remise de l'ultimatum russe — qui firent retarder l'exécution de l'ordre du régent. Les Persans, sauf ceux qui voulaient devenir députés pour toucher 100 tomans par mois ou régler des affaires personnelles, ne s'en émurent pas autrement, croyant d'ailleurs que le calme revenu, le pays serait mieux préparé pour avoir un nouveau medjliss.

L'est-il en réalité ? c'est fort douteux. La période électorale a été brusquement ouverte par un acte assez inconstitutionnel du jeune souverain. Feignant d'oublier qu'Ahmed Chah est encore en minorité, on se souvient que les ministres lui ont fait faire, le 1^{er} août, jour anniversaire de son avènement au trône, une proclamation au pays et aux puissances étrangères relativement à l'ouverture du Parlement. La régence s'en est émue et a fait des observations au gouvernement persan. Le gouverneur de Téhéran, chargé de convoquer le collège électoral a retardé d'un mois cette convocation, à cause, a-t-on dit, de l'époque du ramazan et Motamin el Molk, ancien président du medjliss s'est contenté de réunir une seule fois, le 1^{er} septembre, les électeurs influents de la capitale.

C'est seulement à Téhéran jusqu'à présent que les chefs des partis politiques ont désigné leurs candidats. Le parti libéral qui a une influence très légère a décidé officiellement de ne pas intervenir dans les élections. Le parti démocrate fait des efforts inattendus, car l'on croyait ses membres fatigués de la lutte. D'après les programmes des candidats on devine que nombre d'entre eux, sans liens de parti, cherchent, par simple ambition personnelle, à se faire élire à la Chambre des députés. Ces propagandes individualistes pourront resserrer très étroitement les partis politiques et les obliger à organiser des confédérations. C'est le parti modéré (*ehtedal*) qui aura, croit-on, la majorité au Parlement, car le régent, avec le conseil des ministres et les oulémas, à l'exception du ministre de l'Intérieur, lui sont très favorables.

Quoi qu'il en soit du résultat des élections, on augure mal de l'avenir de ce troisième Parlement. Les clubs et les sociétés secrètes s'agitent un peu partout. Mais c'est surtout du Nord que vient, sinon la lumière, du moins l'opposition. L'Azerbaïdjan se montre particulièrement remuant. Les notables de Tebriz ont adressé un télégramme au gouvernement pour protester énergiquement contre la convocation du medjliss.

Outre les soucis des élections générales, Nassir el Molk a eu à apaiser des querelles intestines qui s'étaient élevées au sein même du cabinet. On sait, en effet, que le ministère actuel Ala es Sultaneh comprend des éléments résolument réactionnaires et xénophobes, comme le prince Aïn ed Daouleh, et des éléments plus constitutionnels, tels que Ghavam es Sultaneh et Muteshar ed Daoûleh. Avant l'arrivée du régent, de vives altercations avaient eu lieu entre ces ministres, altercations qui avaient amené la démission du ministre de l'Intérieur. Depuis qu'Aïn ed Daouleh a repris ses fonctions, il semble qu'une accalmie passagère se soit produite à Téhéran. Une harmonie apparente règne dans le ministère reconstitué et les relations entre le ministre de l'Intérieur et les bakhtiaris sont redevenues cordiales. Pour combien de temps? La nomination de Samsam es Sultaneh au poste de gouverneur d'Ispahan, en remplacement de Sardar Ashjaa, a fait de nouveau prendre aux bakhtiaris une attitude provocatrice. Ils n'oublient pas la date du 18 janvier 1913. L'opinion leur est d'ailleurs peu favorable. A Kerman, le refus d'Amir i Mufakham de réduire la taxe sur le bétail, dite *nawaghal*, peut être le signal de troubles d'une certaine gravité.

Un télégramme de Bakou a récemment annoncé que le turbulent prétendant, Salar ed Daouleh, avait quitté le territoire persan pour sa nouvelle résidence de Suisse. Le gouvernement de Téhéran a accepté de donner à l'exilé une pension de 4.800 livres sterling. Ses dettes ont été reprises à la Banque russe par une banque de Téhéran qui a hypothéqué pour une période de vingt-cinq ans ses propriétés de Merabad en garantie de ses avances. Si le prince Kadjar banni essayait sous un prétexte quelconque de rentrer en Perse, sa pension serait supprimée et ses biens confisqués par la Couronne.

La frontière turco-persane. — Les légations d'Angleterre et de Russie à Téhéran, ont présenté le 27 au gouvernement persan une note conjointe au sujet de la prochaine Commission turco-persane de délimitation. La note était accompagnée d'un mémoire analogue en substance à la note présentée le 8 août à Constantinople au gouvernement turc, note à laquelle fut faite une réponse qui a été considérée comme satisfaisante, bien qu'il subsiste certains points qui ne soient pas encore réglés.

La note remise au gouvernement persan demande formellement à celui-ci d'inviter les deux puissances signataires, à envoyer des délégués pour accompagner la commission et en même temps à leur reconnaître l'autorité d'arbitres pouvant prononcer un arrangement définitif dans le cas des districts qui sont encore l'objet d'un litige, particulièrement en ce qui regarde les gisements pétrolifères de Zohab, pour lesquels on est d'avis qu'il sera plus facile d'arriver sur les lieux mêmes à une solution satisfaisante.

On annonce qu'une commission composée de

trois officiers turcs et de délégués des ambassades de Russie et d'Angleterre à Constantinople a commencé le 3 novembre à la Porte ses travaux en vue de la délimitation définitive de la zone contestée de la frontière turco-persane. Le règlement définitif de cette question depuis si longtemps en litige formera, semble-t-il, une partie de l'accord turco-russe.

La ligne Mohammerah-Khoramabad. —

La commission officielle anglaise chargée d'étudier le tracé de la future ligne Mohammerah-Khoramabad, suivant l'arrangement intervenu au printemps de cette année entre Londres et Téhéran et que nous avons déjà signalé, a depuis peu quitté l'Angleterre. Le syndicat du chemin de fer persan a chargé la maison anglaise Pearson et C^{ie} de l'étude de ce tracé. L'ingénieur en chef de cette importante entreprise de travaux publics est parti avec quatre de ses collègues. Le gouvernement persan se fera représenter par un ingénieur belge, M. de Brucq, qui est au service de la Perse depuis une quinzaine d'années déjà en qualité de directeur des Ponts et Chaussées. De Londres, où il était il y a quelque temps, il est venu à Bruxelles pour s'adjoindre deux techniciens de ses compatriotes, MM. Gheysens et Hertschap, ingénieurs diplômés de l'Université de Gand.

Un tracé préliminaire de 200 milles environ, entre Mohammerah et Dizfoul, a déjà été préparé pour savoir de quel côté du fleuve Karoun la ligne devra être construite. Cette question n'a pas encore été tranchée, mais l'on choisira sans aucun doute la rive où les travaux seront d'une exécution la plus facile et la moins coûteuse et le trafic le plus rémunérateur également. Le tracé de la nouvelle ligne devra être complet dans dix-huit mois, étant donné qu'on ne peut poursuivre les travaux pendant l'été. Le gouvernement persan a accordé deux ans pour toutes ces études préparatoires; passé ce délai, il décidera s'il doit concéder la ligne ou la construire lui-même, ainsi qu'il est stipulé dans l'arrangement précité. Les présents travaux ne portent que sur la ligne directe entre Mohammerah et Khoramabad — 300 milles environ. Mais on peut dès maintenant prévoir que de cette grande ligne partiront vers le centre de la Perse divers embranchements.

Ce chemin de fer Mohammerah-Khoramabad est d'une réelle importance pour la Perse tant au point de vue de son développement économique qu'à celui de sa sécurité intérieure. Cette ligne ouvrira au commerce de riches terres à blé et d'autres encore vierges: elle détournera une partie du trafic du chemin de fer de Bagdad. Khoramabad est le point frontière de la zone neutre et peut être relié aisément par des caravanes ou des services automobiles à Hamadan dans la sphère russe. Il n'est enfin qu'à 100 kilomètres des voies ferrées déjà concédées à la Russie.

ASIE ANGLAISE

L'agitation musulmane et l'All-India Moslem League. — A deux reprises différentes, depuis le début de cette année, l'*Asie française* a appelé l'attention de ses lecteurs sur l'attitude nouvelle prise par les musulmans de l'Inde à la suite de la récente guerre des Balkans, et sur la conception que se faisaient ces mêmes musulmans des rapports de l'Angleterre et de la Turquie; elle a indiqué comment deux tendances différentes, pour ne pas dire divergentes, se sont dessinées parmi eux et comment, tandis que les partisans décidés du panislamisme se montraient enclins à des mesures extrêmes, les modérés au contraire, les « politiques » conservaient à l'égard de l'Angleterre des sentiments de complet loyalisme. Voilà ce qui se dégagait, en particulier, des discours prononcés au milieu du mois de juillet dernier, à Londres, par les membres les plus éminents de l'All-India Moslem League.

Malheureusement, les idées larges et tolérantes préconisées par eux, et en particulier par le khan Agha n'ont pas trouvé grand écho dans l'Inde même parmi les membres de la Ligue; en voici la preuve : les directeurs de la section de Londres, son bureau presque tout entier, M. Ameer Ali, qui en est le président, M. C. A. Latif, le vice-président et M. A. S. N. Anik, le trésorier, viennent de se démettre de leurs fonctions; quant au khan Agha, il laisse dire que, dès son retour dans l'Inde et aussitôt que la chose sera possible, il cessera d'être le président de l'All-India Moslem League, aux nombreuses sections provinciales et locales de laquelle le Comité central de Lucknow, qu'il dirige, assure l'unité de vues et d'action.

A cette retraite en masse, on donne des raisons différentes. On dit que, depuis longtemps déjà, le khan Agha était désireux de quitter la présidence et que seuls la gravité des événements se passant dans les Balkans et l'intérêt présenté par eux pour les musulmans de l'Inde l'avaient amené, l'année dernière, à différer sa retraite, que sa résolution de passer chaque année un certain temps en Europe ne lui permet d'ailleurs pas de se donner à la direction de la Ligue avec la continuité et le soin qu'exige une telle fonction; d'ailleurs, ajoute-t-on, s'il est irrévocablement déterminé à se retirer, le khan Agha ne cessera nullement de faire partie de l'All-India Moslem League, et de s'en occuper activement. On attribue, d'autre part, la retraite du bureau de la section de Londres à un différend personnel survenu entre M. Ameer Ali et deux personnalités musulmanes de l'Inde. Le différend existe, comme le prouvent des lettres publiées dans le *Times*; mais la véritable raison de la retraite du président de la section de Londres comme aussi du khan Agha est autre, et c'est la divergence de vues existant actuellement entre les directeurs de l'All-India Moslem League et une partie des musulmans de l'Inde, et l'évolution que subit actuellement l'All-India Moslem League elle-même.

On sait ce que se proposait la Ligue. Promouvoir la concorde et l'harmonie entre les différentes communautés de l'Inde; faire progresser les intérêts généraux du pays, d'accord avec les autres communautés indigènes; poursuivre et assurer, à l'aide de méthodes constitutionnelles et loyales, la réalisation des intérêts particuliers des sujets musulmans du roi, tel était le programme des fondateurs de l'All-India Moslem League. Ce programme a été depuis la Ligue, jusqu'à présent, réalisé d'une manière vraiment heureuse, et l'on est en droit de dire que la section de Londres a su, par la manière dont elle a exposé dans la métropole les sentiments et l'opinion des musulmans de l'Inde, les faire écouter davantage et hâter la réalisation de quelques-uns de leurs vœux.

Mais, depuis quelque temps déjà, cette politique de collaboration avec les dominateurs de l'Inde ne satisfait plus les jeunes musulmans de l'Empire. Ceux-ci sont tout à fait autres que la génération précédente; les passions religieuses les enflamment, ils préconisent les antagonismes de races et ne perdent aucune occasion de dénigrer la loi britannique et de vilipender la religion chrétienne. Ces hommes, qui ressemblent beaucoup aux « extrêmes » du parti indien, ce sont des avocats, des *vakils*, des maîtres d'école, des journalistes, n'occupant que très rarement un rang social et sortant pour la plupart des grandes villes. Les éléments les plus solides et les plus respectables de la communauté musulmane les regardent avec mépris; mais, grâce à l'instruction qu'ils ont reçue dans les écoles anglaises de l'Inde, grâce à leur nombre (chaque année ils sortent maintenant par milliers de nos écoles) les jeunes musulmans font grand bruit dans la presse et à la tribune, ils émeuvent la foule, si bien que les modérés finissent par se sentir débordés.

Et ils le sont, en effet, depuis quelques mois à peine. Ils s'en rendent nettement compte puisqu'ils renoncent, sinon à la lutte, du moins de manière temporaire, à la direction des musulmans de l'Inde. Comment ceux qui, au milieu de juillet encore, combattaient avec énergie pour leurs idées, ont été amenés à se retirer, à la suite de quelles manifestations, l'histoire est trop importante au point de vue politique, trop intéressante aussi pour ne pas mériter d'être indiquée. Nous le ferons dans le prochain numéro.

Le brigandage politique au Bengale. —

Malgré tous leurs efforts pour donner satisfaction, du moins dans la mesure du possible, aux désirs vraiment légitimes de leurs sujets de l'Inde, les Anglais sont loin d'être arrivés à calmer partout les esprits et à dissiper l'agitation hostile à leur domination. Dans un banquet qui, il y a quelques mois, lui était offert à Londres à l'occasion de son retour, lord Sydenham, le dernier gouverneur de Bombay, le déclarait nettement après beaucoup d'autres. « Il y a dans l'Inde, disait-il, une fraction petite sans doute, mais influente, qui se montre toujours hostile à la domination

anglaise, et dont les enseignements ont déjà causé la perte de beaucoup de jeunes gens et introduit la misère dans de nombreuses maisons indiennes. Si les enseignements de cette minorité prévalaient, la civilisation reculerait d'un siècle. »

Telle est l'opinion unanime des Anglais au courant des affaires de l'Inde, et ils pensent aussi que le pays où cette opposition se manifeste le plus énergiquement à l'heure actuelle, est le Bengale. « En général, disait le 7 août dernier à la Chambre des communes M. Montagu, sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde, on est en droit de dire que la paix et la loi règnent dans ce pays » ; toutefois, « au Bengale, tout ne marche pas bien », comme le prouvent, indépendamment d'autres faits de nature différente, les cas de brigandage politique qui s'y produisent de temps à autre. Dans le seul Bengale oriental, on a compté, en 1912, quatorze cas de *dacoïtages* (tel est le nom donné à cette forme de résistance à l'autorité britannique), dont les uns ont été perpétrés, les autres simplement tentés par des bandes armées désireuses de se procurer de l'argent ou des armes; en décembre dernier, on a découvert à Dacca une grande quantité d'armes et de munitions dans une maison qui recélait également de nombreux bijoux dérobés dans quelques-unes des agressions précédemment effectuées avec succès. Or ces crimes (et c'est là ce qui en fait le caractère particulier) ont presque toujours pour auteurs des hommes appartenant à une classe qui, en dehors du territoire du Bengale, obéit très scrupuleusement aux lois; des jeunes gens appartenant à une classe moyenne plus ou moins instruite des fils de parents respectables, voilà les coupables. Il y a là un symptôme de mécontentement dont on ne saurait exagérer la gravité, et dont se préoccupent les hommes qui ont la responsabilité du gouvernement, non seulement dans l'Inde, mais à Londres même.

C'est ce qui ressort des déclarations très nettes faites par M. Montagu à la Chambre des communes, comme de celles de lord Sydenham que nous venons de reproduire, comme aussi de celles que lord Carmichaël a faites dans l'Inde même à Dacca, à la fin de juillet dernier. Le nombre des *dacoïtages*, a dit dans un *darbar* le gouverneur du Bengale, s'est incontestablement accru dans le courant des dernières années; sans doute la plupart des brigandages à main armée n'ont pas une cause politique, et très petite, par rapport au chiffre total, est la somme de telles agressions. Néanmoins, il serait très dangereux que leur nombre devint plus considérable, et peut-être en résulterait-il pour le Bengale d'incalculables dommages. C'est une véritable menace pour l'essor de ce pays que la présence de ces irréconciliables, si peu nombreux soient-ils; par leur activité, en effet, par la manière mystérieuse dont ils agissent, par la propagande à laquelle ils se livrent, avec résolution et continuité, de la manière la plus nocive, ils travaillent à corrompre l'esprit des écoliers, ils détournent les jeunes gens du droit chemin, ils les

poussent ensuite à tout risquer, tandis qu'eux-mêmes demeurent lâchement dans l'ombre à l'abri du péril.

Comment remédier à une si dangereuse propagande? La question est des plus difficiles à résoudre. C'est surtout sur la collaboration des Bengalis que les hommes d'Etat anglais semblent compter. « Il est, a dit lord Carmichaël, à Dacca, de l'intérêt du gouvernement comme de celui du peuple de maintenir la jeunesse du pays dans la loyauté et l'obéissance aux lois. » De son côté, en répondant au toast que lui avait porté lord Amphill, lord Sydenham a déclaré que « pour combattre la fraction, petite sans doute, mais influente, qui se montrait toujours hostile à la loi britannique, il fallait faire appel au loyalisme de la très grande majorité. Nous devons compter sur cette majorité, a-t-il expressément ajouté, pour trouver des antidotes au poison. Si seulement toutes les classes instruites s'unissaient pour mener à bien des œuvres aussi pratiques que la réforme sociale, et abandonnaient une agitation politique dangereuse et sans utilité, le développement de l'Inde étonnerait ses plus chaleureux avocats eux-mêmes ». C'est encore la même note qu'a fait entendre M. Montagu quand il a dit: « Dans nos efforts pour réprimer le *dacoïtage*, nous devons compter sur la coopération du Bengale. » Mais cette coopération est-elle toujours possible à obtenir? Suffit-il qu'elle soit morale? Ne doit-elle pas être également effective? Voilà autant de questions sérieuses, dont, dans la discussion du budget de l'Inde aux Communes, se sont préoccupés plusieurs orateurs. Nous y reviendrons.

L'hygiène publique dans l'Inde. — Un des derniers numéros de *l'Asie française* contenait, d'après de récentes publications du professeur Jeanselme, quelques indications sur l'organisation de l'hygiène publique en Birmanie. Du constant souci de la santé publique manifesté par les Anglais, non plus seulement en Birmanie, mais dans l'empire des Indes tout entier, les preuves abondent, et on est surtout embarrassé pour choisir parmi elles les plus convaincantes. Il faut toutefois signaler, comme d'un intérêt tout particulier, une organisation nouvelle du service sanitaire dans l'Inde, — organisation sur laquelle il conviendra de revenir un jour avec quelque détail, — et aussi la réunion à Bombay d'une conférence ayant pour objet spécial l'étude de la malaria et de la destruction des moustiques. Avec une inlassable persévérance, on le sait, et malgré de très nombreuses difficultés, les Anglais luttent contre la malaria; ils luttent aussi contre la peste, sans trêve aucune, et ils sont très encouragés dans cette œuvre humanitaire par les résultats obtenus, par une diminution constante des décès qu'enregistre avec satisfaction le dernier paru des rapports décennaux publié il y a quelques mois en Angleterre. Tandis, en effet, qu'en 1910-1911 encore, 847.000 individus (en chiffres ronds) sont morts de la peste dans l'Inde, il n'en est

plus mort de la même contagion que 306.000 en 1911-1912; décroissance encore durant les cinq premiers mois de l'année 1912-1913 par rapport à ceux de 1911-1912: 145.100 décès contre 163.900.

De cette lutte des Anglais contre les fléaux qui désolent l'Inde avec plus ou moins d'acuité, mais de façon continue, l'Exposition de Gand fournit des témoignages tout à fait éloquentes. Dans un ensemble très remarquable, très instructif et très neuf, — un des « clous » de l'Exposition, — la section britannique a groupé de nombreuses préparations microscopiques permettant au visiteur de faire connaissance avec les bacilles les plus virulents, des documents montrant les multiples agents propagateurs de maladies telles que la peste, la lèpre, la fièvre jaune, les points du globe où sévissent ces maladies, etc.; elle indique également comment, leurs causes une fois connues, le gouvernement anglais entreprend, dans ses diverses possessions d'outre-mer, de combattre ces maladies et quels résultats la science et le dévouement des médecins britanniques ont déjà obtenus. A l'aide de ces documents, ou du moins de ceux que nous avons pu étudier (les graphiques sont placés trop haut pour qu'il soit facile de les examiner utilement), essayons de résumer ici une petite partie de cette œuvre qui s'étend sur toutes les parties du globe où flotte le pavillon de l'Union-Jack et voyons ce qui a été fait dans l'immense péninsule de l'Inde.

On sait combien peu les indigènes de cette contrée, à quelque race qu'ils appartiennent, se soucient de l'hygiène; parfois, à Bénarès en particulier (comme le montrent fort bien des photographies représentant des pèlerins atteints de maladies contagieuses qui se baignent dans le Gange et en contaminent les eaux), parfois la religion ou plutôt la superstition s'en mêle et vient s'ajouter à tant d'autres causes susceptibles de favoriser dans telle ou telle région l'éclosion d'épouvantables épidémies ou l'exaspération de maladies endémiques. S'il est des choses que les Anglais comprennent ne pouvoir faire, s'ils s'abstiennent soigneusement, en particulier, de toucher en aucune manière aux pratiques religieuses des indigènes de l'Inde, ils s'efforcent, par contre, de réaliser tout ce qu'ils savent devoir être accepté avec indifférence, sinon avec reconnaissance, et toléré par la population. Leur œuvre, telle qu'elle apparaît à l'Exposition de Gand est triple; elle porte sur l'assainissement des villes et des villages, sur l'assistance indigène, et sur l'éducation des jeunes générations.

C'est surtout pour Bombay et pour les environs de cette capitale que la section britannique de l'Exposition de Gand montre les résultats obtenus grâce au *Bombay Improvement Trust*, dans l'assainissement des grandes villes de l'Inde. Rien de plus instructif que l'examen des modèles en relief exposés, et des notices explicatives qui les accompagnent. Voici le quartier du Nagpadh; autrefois la peste y régnait à l'état endémique; elle se manifestait sous ses formes les plus ma-

lignes dans des maisons entassées les unes contre les autres, à l'organisation sanitaire déplorable à tous égards (modèle n° 1 de l'Exposition). Aujourd'hui que le quartier a été radicalement transformé, comme le montre le modèle n° 2, que des rues larges et bien ventilées ont été percées et des espaces libres créés, que la circulation de l'air y a été rendue facile, la peste a presque complètement disparu du Nagpadh.

Ce n'est pas seulement dans ce quartier que la « Société pour l'amélioration de Bombay » a manifesté son action de la manière la plus heureuse; au Kumbharwada également, son intervention a été très efficace. Grâce au « Bombay Improvement Trust », ont disparu du Kumbharwada les logements malsains analogues à ceux dont les modèles réduits figurent à l'Exposition de Gand, ces logements dont les chambres en enfilade s'ouvraient sur de longs et étroits corridors totalement dépourvus de jour, dont les pièces elles-mêmes étaient obscures, sans lumière solaire ni ventilation, car elles ne donnaient que sur les affreux corridors dont il vient d'être question. Comment s'étonner que, dans de telles conditions, on ait pu compter en quatre ans (de 1900 à 1903) 34 cas de peste dans les deux seules maisons dont la réduction est montrée aux visiteurs de l'Exposition? Aujourd'hui ces maisons et les bâtiments similaires ont disparu du Kumbharwada, où l'amélioration de la santé publique est immédiatement devenue évidente.

Encouragée par de tels succès, la « Société pour l'amélioration de Bombay » songe à exécuter une œuvre semblable dans le Dongri, le quartier de Nowroji-Hill, qui est un des plus grands faubourgs pauvres de la ville. Comme le montre encore un des modèles exposés, les maisons y sont pour la plupart d'un type très misérable. Sans doute les murs extérieurs sont-ils en maçonnerie; mais quelles séparations intérieures! Des planchers (si l'on peut ainsi parler) en terre battue, des cloisons en bambous plâtrés de boue ou de bouse de vache; des chambres sales et surpeuplées d'habitants comptant parmi les plus pauvres de Bombay. Aussi comprend-on que de tels taudis, dans lesquels grouillent tant de misérables, aient constitué à Bombay, depuis 1890 jusqu'en 1910, un des foyers et des plus persistants foyers de la peste. Pour porter remède à une telle situation, le « Bombay Improvement Trust » se propose de supprimer tous ces bâtiments, qui constituent autant de centres de contagion et même d'aplanir la colline de Nowroji; cela fait, il substituera, sur l'espace aplani, à l'ancien quartier du Dongri un quartier tout nouveau, pourvu de voies de communication établies suivant les principes de l'hygiène et bordées de bâtiments susceptibles d'être utilisés comme bureaux pour les affaires ou d'être habités bourgeoisement.

Mais on ne peut pas partout assainir; dans bien des cas, même dans les régions où les Anglais sont absolument les maîtres, la maladie ne peut être ainsi extirpée; va-t-on alors demeurer sans rien faire? Pas le moins du monde. L'assistance

indigène qui traverse actuellement, dans notre Algérie, des jours si difficiles, intervient alors pour soulager de son mieux ceux qui souffrent. C'est ce que montrent une série de documents (carte et photographies) relatifs aux dispensaires ambulants (*travelling dispensaries*) qui, dans les provinces unies d'Agra et d'Oude, s'en vont partout combattant, les uns la malaria, les autres la peste. Une carte manuscrite indique la répartition à une époque toute récente (fin de 1912), entre les différents districts des Provinces unies, de ces dispensaires pour la création desquels les Anglais ont débuté par recourir aux moyens de transport et de locomotion en usage dans la contrée. Ils ont utilisé la lourde *karantchi* primitive, aux massives roues de bois, traînée par un attelage de bœufs à bosse; ils ont également employé la charrette des indigènes, plus légère, puis un fourgon spécial; actuellement, ils étudient un nouveau modèle de fourgon-dispensaire, qui servira pour les deux types du *travelling dispensary*, pour celui qui est employé contre la peste aussi bien que pour celui qui lutte contre la malaria. L'évolution se fait lentement, mais de manière continue, pour le plus grand bénéfice des indigènes.

Ailleurs, plusieurs photographies montrent des médecins anglais inoculant aux indigènes de l'Inde, entre 1893 et 1896, le vaccin anti-cholérique, et des échantillons de ce vaccin remontant à 1892, l'indication de toutes les mesures préventives prises par le service de santé nous font connaître les débuts d'une branche essentielle de l'assistance indigène.

Autre œuvre d'assistance digne de remarque : la création d'une léproserie à Tarn-Taran, dans le Pendjab. Le modèle en bois de cette léproserie très bien comprise est exposé à Gand. C'est un établissement qui a été construit en partie aux frais du gouvernement, en partie aussi aux frais de la Société des Missions pour les lépreux des Indes et de l'Orient, — une société possédant actuellement 65 stations dans l'Empire des Indes. On y trouve des salles séparées pour les Indiens, pour les musulmans et pour les chrétiens, un hôpital, une mosquée, une église, une école : 200 malades environ sont soignés dans la léproserie de Tarn-Taran.

A côté de cette œuvre d'assistance, si intéressante et si utile, voici qui n'est pas moins digne d'attention : l'œuvre d'instruction hygiénique des indigènes. Une œuvre encore à ses tout premiers débuts, semble-t-il, à laquelle on songe bien plus encore qu'on ne la réalise, et qui, indépendamment d'un enseignement oral, consisterait surtout en un curieux enseignement par l'aspect. Telle la juxtaposition de deux modèles représentant le premier un village indien établi sans aucun souci des règles de l'hygiène, avec ses caractéristiques de toutes nature (rues étroites et mal orientées, absence d'égouts, etc.), et le second au contraire un village hygiéniquement établi, aux rues orientées N. E.-S. O. et très larges, aux maisons espacées, avec de nom-

breux espaces découverts, des égouts, un service d'eau, etc.; telle encore l'exposition de tableaux montrant comment la lèpre se propage dans l'Inde, par les mendiants, par les rats, par les mouches, par les puces, etc. Une telle œuvre, si utile et en même temps si délicate, ne pourra qu'avec le temps donner le moindre résultat; il faut se borner à lui souhaiter plein succès, car nulle part peut-être elle n'est plus nécessaire que dans l'Inde, cette grande contrée étant une des plus malsaines et des plus contaminées du globe entier.

Voilà précisément ce que prouvent plusieurs cartes très instructives exposées à Gand par la section d'histoire naturelle du British Museum : un planisphère, par exemple, montrant la distribution de la lèpre à l'état endémique par toute la surface de la terre, ou bien encore un autre où est figuré le domaine de la *Stegomyia fasciata*, l'abominable mouche propagatrice de la fièvre jaune ou enfin celui où sont marqués tous les points du globe où a sévi la peste depuis 1894 : l'Inde toute entière figure parmi les contrées infestées ! Une autre carte encore prouve que l'Inde entière est également sujette à la malaria et que certaines de ses parties souffrent de la fièvre hémoglobinurique; une autre fait connaître la répartition et la densité de la lèpre dans l'Inde britannique et montre par exemple que dans le gouvernement de Bombay on compte de 5,1 à 10 lépreux pour 1.000 habitants. Rien de plus instructif que l'étude de telles cartes.

On en trouve à certains égards, particulièrement pour Bombay et ses alentours, le commentaire dans les modèles dont il a été question plus haut et dans celui du village de Sion-Koliwada, qui fut, en 1905-1906, choisi comme lieu d'observations par la Commission de recherches de la peste. Ce tout petit village (il ne compte que 375 habitants environ) constituait une excellente station d'expériences, car il est situé dans une position assez isolée, et ses habitants, tous pêcheurs ou laboureurs, travaillent à peu près exclusivement aux alentours; ils se rendent fort peu à Bombay et n'y peuvent guère, par conséquent, recueillir de germes infectieux. Aussi, lorsqu'au mois de janvier 1906 la peste se déclara dans ce village, s'empressait-on de rechercher comment elle avait pu y être introduite. Les habitants ayant abandonné leurs maisons et ayant établi des campements dans les champs voisins, les médecins anglais s'empressèrent de peupler de cobayes les demeures restées vides, et ils arrivèrent ainsi à constater très vite que la peste avait dû être introduite à Sion-Koliwada par les rats, et que les cobayes substitués aux habitants des maisons contractaient eux-mêmes la peste après avoir été mordus par les puces vivant sur des rats infectés de la peste!

Telles sont les principales constatations mises à la portée de chacun par l'exposition qu'a organisée à Gand la section d'histoire naturelle du British Museum; elles méritaient d'être relevées à cette place, car elles constituent une œuvre tout

à fait intéressante et qui, au premier chef, relève de la colonisation telle que toutes les métropoles l'entendent et même s'efforcent, avec un plus ou moins grand succès, de la pratiquer aujourd'hui.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Petithuguenin, interprète de 1^{re} cl., est mis à la disposit. du gouvern. siamois;
M. Le Mallier, consul de 2^e cl., est nommé à Corfou;
M. Milon de Peillon, consul de 2^e cl., est nommé à Malte;
M. Pigeonneau, consul de 2^e cl., est nommé à Kharkoff;
M. Homery, vice-consul de 1^{re} cl., est nommé à Melbourne.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *lieut.-col.* Braquet est nommé attaché milit. en Grèce.

GÉNIE

Annam-Tonkin. — M. le *sous-lieut.* Dewulf est affecté à la compag. indigène du Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Cousergue est désig. pour la mission militaire de Grèce.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Lamoureux, Leriche, Loisy et le *lieut.* Klepper sont désig. pour la Chine.

Annam-Tonkin. — MM. les *chefs de bataill.* Destoup et Barféty; les *capit.* Chastelier, Pinot de Moirat, Bouvier, Kolb, Charras, Garenne, Brocard, Vargoz; les *lieut.* Hormidas, Haack, Guionic, Husson, Girardot, Champenois, Bastien, Dorey, Trilles, Barrère, Grellet, Le Goupil, Genty, Ganier, Charlet, Le Batard, Belleaud, Maugard; les *sous-lieut.* Bourdier et Godard sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Darnault, Levavasseur, Paris de Bollardiére; les *lieut.* Leroyer, Neuville; les *sous-lieut.* Logerot et Agostini sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Indochine. — M. le *lieut.* Garnier est désig. pour le service géographique.

Annam-Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Hiestand; le *capit.* Darribes et le *lieut.* Decorse sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Coléno; le *capit.* Courandon; les *lieut.* Carrel, Gouachon, Branchu et le *sous-lieut.* Clot sont désig. pour la Cochinchine.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Milledrogues est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ.* de 3^e cl. Raibaud est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ.* de 3^e cl. Mazoyer est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Missions. — M. l'*adjoind* Blanc est désig. pour la justice milit. de Scutari d'Albanie.

Cochinchine. — MM. les *sous-intend.* de 1^{re} cl. Gourvest et de 3^e cl. Michau sont désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — MM. le *méd. ppal* de 2^e cl. Gaide; les *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Gauducheau, Cartron; les *méd.-maj.* de 2^e cl. Duran, Benjamin, Chouquet; le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Boileau et le *pharm.-maj.* de 1^{re} cl. Bloch sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal* de 2^e cl. Guilloteau; les *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Chartres, Vivie, Couderc, Judet de la Combe; les *méd.-maj.* de 2^e cl. Laveau, Peltier, Landry, Solier; les *méd. aides-majors* de 2^e cl. Pons, Ricou et le *pharm.-maj.* de 2^e cl. Finelle sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Nouaille-Degorce est désig. pour la Cochinchine.

Indes Françaises. — M. le *pharm.-maj.* de 2^e cl. Grech est désig. pour les Indes.

Iles Marquises. — M. le *méd. aide-maj.* de 2^e cl. L'Hermier des Plantes est désig. pour les Iles Marquises.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Gambier est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Viaux est nommé au command. du *Montcalm*;

M. le *capit. de fréq.* Lagorio est nommé chef d'état-major de la division navale d'Extrême-Orient;

M. le *capit. de vaiss.* de Paris de Boisrouvray est nommé au command. de la division navale de l'Indochine;

M. le *lieut. de vaisseau* Rouvier est nommé adjudant et M. le *mécanic. ppal* de 1^{re} cl. Besson, *mécanic.* de la division navale de l'Indochine;

M. l'*enseig. de 1^{re} cl.* Guierre est désig. pour le *D'Iberville*;

M. l'*enseig. de 1^{re} cl.* de Roure de Beaujeu est désig. pour la *Fronde* à Saïgon.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Dornon est désig. pour le *Bruix*.

Pacifique. — M. le *lieut. de vaiss.* Destremeau est nommé au command. de la *Zéléé*, à Tahiti.

M. l'*enseigne de 1^{re} cl.* Barnaud est désig. pour le même bâtiment.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Rodier est nommé gouvern. général p. i. de l'Indochine;

M. Martineau est nommé gouvern. des Etablissements français dans l'Inde.

Bibliographie

Pékin qui s'en va, de Louis Carpeaux, ouvrage in-18, de 360 pages, 12 planches hors texte. Préface de J. Claretie, Paris, A. Maloine, éditeur.

Du fait que toutes les manifestations de l'âme orientale commencent à exciter de nos jours le plus grand intérêt, il nous est agréable de penser qu'un Européen, un Français qui, comme M. Louis Carpeaux est fils d'artiste, et artiste lui-même a éprouvé l'impérieux désir de faire connaître en un recueil de quarante-cinq très courts récits à la foule ignorante des choses lointaines, ses impressions, aussi intimes soient-elles, sur la Chine qui tente de disparaître ou, pour employer l'expression même de l'auteur, sur Pékin qui s'en va. Cela nous est d'autant plus agréable que ces impressions viennent à leur heure, à l'heure où l'esprit révolutionnaire jette bas le vieil édifice mandchou et où le dernier empereur de la dynastie Ta-tsing, Siuan-t'ong, de son nom de règne, s'efface devant le premier président de la République chinoise, devant Yuan Che-k'ai, l'homme des idées modernes et des partis nouveaux.

Il est bon, avant d'aborder le problème incertain de l'avenir, de jeter un coup d'œil sur le passé et de se rendre compte de l'endroit où l'on est arrivé pour pouvoir se demander ensuite où l'on va. C'est ce que M. Carpeaux a cru devoir faire et, afin d'ouvrir une voie plus nette et plus large à ceux qui auront plus tard la charge de comprendre et d'expliquer l'âme chinoise à dater du jour de son évolution, il a tracé avec une grande habileté et une hardiesse incontestable un portrait suffisamment complet et tout d'actualité de cette âme qui, placée dans le cadre le plus séduisant, se dévoile même dans ce qu'elle peut avoir encore de mystérieux et d'incompréhensible pour une mentalité occidentale à la façon d'un paravent qui, ouvert feuille par feuille, ne laisse percer le secret de ses dessins qu'au moment où la dernière feuille apparaît aux yeux du curieux charmé.

C'est ainsi, et en ce qui concerne le cadre, qu'avec un plaisir infini nous avons revu Pékin du haut de la tour du

Tambour, le palais impérial, le temple du Ciel, ceux voisins des Lamas et de Confucius, les collines de l'Ouest, les tombeaux impériaux, Jehol et la Grande-Muraille, en un mot tous les lieux célèbres et les endroits pittoresques qui ornent la capitale du Nord ou ses environs. Qui d'ailleurs, du haut de la muraille de la ville tartare, près de Tsiemen, a vu le soleil rouge se coucher derrière Pi-Yun-Sen et Wou-l'ai-seu, derrière les trois sommets que nous baptisons dans leur ensemble du nom de « femme couchée » qui a vu à la plus éclatante et à la plus dorée des lumières succéder la nuit, tandis que s'éveillaient les quartiers extrêmes de la ville chinoise, connaît toute la poésie qui se dégage d'un tel panorama. M. Carpeaux, qui, il faut le répéter, est un artiste, n'a pas manqué de conserver du spectacle qu'il eut sous les yeux un souvenir vivace. Il a vu lui aussi et il a su admirer ce qui est admirable.

Dans ces lieux évoluent mille personnages aux conditions diverses, vieux Chinois et déjà Chinois « modern style », foule grouillante de Lieou-li-tchang et des quartiers commerçants, gent mandarinale et compassée de la cité interdite, professeurs et étudiants, mendiants, condamnés, riches et pauvres, Européens de Chine qui ont aussi leur place dans un portrait de ce genre, bien que peu flattés parce que peu sympathiques à M. Carpeaux. Celui-ci nous donne même, et c'est un reproche que nous nous permettons de lui adresser, une peinture à notre avis trop complaisante et dans un cas particulier un peu trop répugnante de ses sujets.

Son Excellence Li (Li ta-jen), un ami de M. Carpeaux, est très fort dialecticien, sans nul doute, et très « couleur locale ». Son penchant pour l'opium et pour la sodomie semble être partagé par nombre de ses coreligionnaires, de même que son opinion sur la femme et le rôle que celle-ci est appelée à jouer dans la civilisation. Toutefois, M. Carpeaux en cédant au souci de peindre un portrait d'une exacte ressemblance montre sous un jour trop favorable et sous des couleurs trop accentuées ces hypertrophies du caractère chinois.

« Partout flotte la bonne odeur de la Ville mystérieuse que d'exquises bouffées d'opium traversent agréablement... Bleue et douce fumée... »

« Soudain la foule pressée s'ouvre d'elle-même respectueusement et livre passage à la troupe exquise des Siang kong. Tous plus délicieux les uns que les autres, habillés en femme mais non fardés, ils s'avancent ondoyants dans leur tunique de soie bleu ciel... »

Et les Célestes de murmurer d'une voie émue :

« O âme de mon âme, poésie de mon cœur, papillon de mes pensées, aie pitié de mon infortune, vois combien je tremble devant ta beauté unique. »

Voilà par ces orgies qui ont l'apparence d'être exquises, le rôle de la femme chinoise s'estompe. L'humble du logis est pourtant dans sa demeure, de l'autre côté de la muraille tartare, abaissée, claustrée, mais gardienne du foyer et des traditions familiales. Seules d'entre toutes les femmes se mêlent à la foule qui a accès dans les établissements de plaisir les prostituées et les chanteuses.

« Celles-ci arrivent gracieuses et fluettes, portées sur le dos de solides coolies qui les déposent doucement sur leurs petits pieds hésitants. Accompagnées d'un vieil aveugle, jouant du violon monocorde, vêtues de soies claires, fardées et fleuries, elles chantent à tour de rôle leurs plaintives et nasillardes mélodies. »

Trop souvent, et c'est un second reproche que nous adresserons à l'auteur, nous est offert le spectacle d'exécutions capitales; c'est tantôt l'exécution en masse de condamnés, tantôt le découpage en règle de l'infortuné Fou tchou-li.

De toutes ces scènes d'orgies et de mort se dégagerait finalement l'impression que le « peuple chinois est aussi sublime qu'infâme » mais cette formule est comme toutes

les formules trop absolue; en l'adoptant, nous risquerions de nous écarter de l'exacte vérité, qui se tient toujours à distance égale des opinions extrêmes.

Signalons maintenant et aussi rapidement que possible quelques erreurs de peu d'importance. Le bouddhisme n'a pas été introduit en Chine en 930 avant Jésus-Christ (p. 74); les prostituées ne peuvent habiter des ya-men, l'expression ya-men s'appliquant à désigner les locaux officiels, sièges de l'administration (p. 90); la grande cloche n'a pas les dimensions indiquées, page 101. (20 mètres de hauteur sur 10 de largeur); Yong-tcheng n'est pas le fils de Choun Tche (p. 132); les tombeaux de la dynastie Ming n'étaient pas construits au temps de Yong Lo (p. 179); la grande Muraille ne commence pas, et à beaucoup près, à la frontière du Tonkin; la société secrète Zélidée n'est autre que celle des Tsai-li-ti (p. 293); Pékin n'a jamais été fortifié par des Français (p. 312) et le Japon n'a jamais payé un tribut aux Mongols (p. 322).

Ces erreurs n'auraient certes pas été commises par un savant sinologue, au courant non seulement des us et coutumes de l'Extrême-Orient mais de la langue et de l'histoire du Céleste Empire. Mais, ainsi que nous le dit si bien M. J. Claretie, dans la préface qu'il consacre à *Pékin qui s'en va*, M. Louis Carpeaux est un écrivain qui est un homme. N'ayant pas la prétention d'avoir voulu publier un ouvrage scientifique mais une série d'impressions, il s'est efforcé non pas tant de nous instruire que de nous charmer en nous traçant à l'aide d'un style à la vivacité et à la variété duquel il nous faut rendre hommage en terminant un portrait qu'il nous plaira certainement de revoir encore et souvent.

M. Carpeaux voudra bien nous pardonner nos critiques; il n'oubliera pas qu'elles n'en feront que plus ressortir les qualités de son œuvre et, s'il le juge à propos, il sera en droit de nous appliquer cette phrase même, extraite de son premier récit: « C'est par un orgueil insensé que nous autres Européens voulons tout juger d'après nous-mêmes, comme si nous étions seuls au monde. »

GASTON BRADIER,

Ex-professeur à l'Université Impériale de Pékin.

ANNONCES DE LIVRES NOUVEAUX

Au Yunnan et dans le massif du Kin-ho (Fleuve d'Or), par le Dr A.-F. LEGENDRE, médecin principal des troupes coloniales. Un volume in-8° écu avec 16 gravures et une carte. Prix : 5 francs. Librairie Plon-Nourrit et C^{ie}, 8, rue Garancière, Paris (6^e).

Le docteur Legendre, dont on connaît les voyages dans les parties les moins accessibles de la Chine et les études sur ses éléments ethniques sont bien connues, nous donne un nouvel ouvrage. On sait que sa dernière mission, qui visait le Yunnan, le Kouei-tchéou, le Seu-tchouan occidental et le bassin du Yalong dans les Marches tibétaines, fut interrompue par une alerte tragique, provoquée par le mouvement xénophobe que déclancha la Révolution chinoise. Le livre qui la résume, avec les illustrations qui l'enrichissent, comprend trois parties : le voyage au Yunnan, l'exploration du bassin du Yalong, du Kin-ho, une intéressante incursion dans le pays sifan, enfin l'épisode de l'attaque à Houang-choui-tang par les bandes insurgées, qui fit courir un instant dans la presse le bruit du massacre total de la mission. Ce récit, bien vivant, initie le lecteur à l'existence intime de races peu connues, aux mœurs, coutumes et caractéristiques morales du peuple chinois et des aborigènes qui gravitent autour de lui. Les anecdotes abondent sur les coutumes et les traditions de ces pays, la lutte des missionnaires français contre les révoltés qui les attaquent, les péripéties du siège de la capitale provinciale, le supplice du chef des bandits.

Que devons-nous espérer ou craindre de la Chine républicaine? On trouvera là une réponse à cette double question, car l'hypothèse du prétendu *péril jaune* est envisagée avec un optimisme qui s'étaye de faits précis.

Le Gérant : A. MARTIAL.